

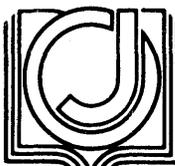
**SÉNAT**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**

27 NOV. 1989

XPER  
63

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
STANDARD : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

29<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du mardi 21 novembre 1989**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

1. **Procès-verbal** (p. 3517).
2. **Mise au point au sujet d'un vote** (p. 3517).  
MM. Roger Boileau, le président.
3. **Transmission d'un projet de loi** (p. 3517).
4. **Loi de finances pour 1990.** - Discussion d'un projet de loi (p. 3517).  
Discussion générale : M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances.
5. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire chypriote** (p. 3524).
6. **Loi de finances pour 1990.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3524).  
Discussion générale (*suite*) : MM. Christian Poncelet, président de la commission des finances ; Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget ; le rapporteur général, Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget ; Jean-Pierre Fourcade, Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 3541)

### PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY

7. **Fermeture de l'usine Renault de Billancourt** (p. 3541).  
Mme Hélène Luc, MM. le président, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.
8. **Loi de finances pour 1990.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3542).  
Discussion générale (*suite*) : MM. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales ; Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget ; Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget ; Jacques Larché, président de la commission des lois ; Christian Bonnet, Jacques Oudin, Mme Hélène Luc, MM. le président, Paul Girod.  
Renvoi de la suite de la discussion.
9. **Transmission de projets de loi** (p. 3557).
10. **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 3558).
11. **Dépôt d'un rapport** (p. 3558).
12. **Dépôt d'avis** (p. 3558).
13. **Ordre du jour** (p. 3558).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTIE DE  
M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT,  
vice-président**

La séance est ouverte à seize heures cinq.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

## MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

**M. Roger Boileau.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Boileau.

**M. Roger Boileau.** Monsieur le président, j'ai demandé la parole pour vous faire part d'une rectification de vote. Une erreur matérielle s'est glissée dans les résultats du scrutin public n° 43 : j'ai été porté comme ayant voté contre alors que mon intention était de voter pour.

Je vous demande donc, monsieur le président, de bien vouloir faire rectifier mon vote en ce sens.

**M. le président.** Je vous en donne acte.

3

## TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** M. le président du Sénat a reçu aujourd'hui, transmis par M. le Premier ministre, le projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 58, distribué et renvoyé au fond à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et pour avis, sur leur demande, à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

4

## LOI DE FINANCES POUR 1990

### Discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. (Nos 58 et 59 [1989-1990].)

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général.

**M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment où, pour la première fois, j'exerce, au nom du Sénat, les fonctions de rapporteur général du budget, vous me permettez de formuler d'abord trois réflexions personnelles.

La première, c'est de penser à un certain nombre de ceux qui ont exercé, au hasard de nos Républiques, cette fonction.

Chez tous ces anciens, je peux trouver - et j'ai trouvé - une vertu d'exemple. Chez Caillaux, vous ne me recommanderez sans doute pas le caractère, encore que... Chez Marcel Pellenc, vous me demanderez peut-être de tenir compte de la juste répartition des fonctions qu'il faisait entre le rôle du Parlement et celui du gouvernement en matière de loi de finances, et notamment en matière d'économie. Et puis, plus proche de nous, qu'il s'agisse de M. le président Poher, de M. René Monory ou de M. Maurice Blin, chacun sait bien que, chez chacun des trois, il y a matière à conseil et exemple à suivre.

Qu'il me soit notamment permis de dire quelques mots de mon prédécesseur direct, M. Maurice Blin, dont la rigueur classique servira longtemps de référence à nous tous. Puis-je, au moins sur ce point, ne pas lui être désagréable !

Tous ces grands prédécesseurs - comme d'ailleurs moi-même, soyez-en certains, l'éprouverai lorsque les fonctions que j'occupe aujourd'hui prendront fin - ont eu le sentiment de laisser toujours des travaux inachevés. C'est la nature des choses. En français, d'ailleurs, le passé ne se nomme-t-il pas imparfait ?

Ma deuxième réflexion personnelle ira vers mon ami Christian Poncelet, le président de la commission des finances. A l'Assemblée nationale comme au Sénat, le poids de cette commission a été réparti - si j'ose m'exprimer ainsi - sur deux « têtes », celle du président de la commission et celle de son rapporteur général.

Pour ma part, chacun le comprendra, ce fut une joie de travailler avec lui. Certes, c'est une nécessité - peu ou prou respectée au cours des temps - mais je crois pouvoir affirmer à cette tribune, comme lui-même, qu'il y a un accord de fond entre nous : ce que nous avons proposé à la commission des finances et qui vous sera proposé en son nom, nous l'avons déterminé et mis au point en commun.

Merci, monsieur Christian Poncelet, de votre patience à mon égard, même si vous avez pu aussi solliciter la mienne.

Ma troisième réflexion personnelle sera pour souligner, bien sûr, l'émotion qu'il y a à exercer, pour la première fois, ce difficile métier de rapporteur général. Permettez-moi à cet instant de penser que l'homme politique est celui qui sait traduire un espoir en une volonté. Je vais donc m'y essayer et je vous remercie par avance de votre indulgence.

Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget pour 1990 est le deuxième qui nous est présenté par le Gouvernement issu des élections du printemps 1988. A ce seul titre, il mérite un examen attentif. Mais il doit aussi être analysé avec la plus grande attention, car c'est le deuxième budget qui est préparé dans une situation économique exceptionnelle.

Depuis longtemps, notre pays n'avait connu d'évolution aussi favorable. La croissance est forte : 3,7 p. 100 en 1988, probablement 3,8 p. 100 en 1989. Nous progressons aussi vite que la plupart de nos partenaires. Voilà aussi qui est nouveau.

Cette activité entraîne de bonnes rentrées fiscales, ce qui est heureux. Sur ce point, je reviendrai.

L'emploi lui-même a repris. En 1989, 250 000 emplois nouveaux devraient être créés. Le taux de chômage est repassé, enfin, en dessous de la barre des 10 p. 100 qui paraissait infranchissable. Il n'en demeure pas moins que nous comptons le pourcentage de chômage le plus élevé de l'ensemble des pays industrialisés, excepté, il est vrai, l'Italie et l'Espagne.

Chez nos principaux partenaires de la Communauté, sauf exception, les usines tournent à pleine capacité, le pouvoir d'achat progresse et l'on voit apparaître des tensions sur la main-d'œuvre qualifiée.

En République fédérale d'Allemagne, certains pensent que la croissance, stimulée par les perspectives d'ouverture à l'Est, pourrait dépasser 4 p. 100 et rester très vive dans les prochaines années.

Aux Etats-Unis, l'atterrissage en douceur paraît se réaliser ; la récession semble s'écarter.

Quant à l'Asie, entraînée par le Japon, elle fonce à toute vapeur vers le développement.

Le commerce mondial est en pleine expansion.

On le voit donc, notre environnement est porteur et le projet de budget pour 1990 est bâti sur des hypothèses économiques prudentes dans l'ensemble : stabilité du dollar et du cours du pétrole brut ; décélération de la croissance, le taux retenu est de 3 p. 100. Soyons prudents et restons-le. Espérons que l'année 1990 réservera de bonnes surprises et que l'activité sera plus forte que prévue.

Toutefois, sur trois points au moins, les hypothèses retenues me paraissent d'un optimisme exagéré.

Premièrement, l'objectif de 2,5 p. 100 pour l'inflation paraît témoigner d'irréalisme. En 1989, la hausse des prix se rapproche de 4 p. 100 et on voit mal la décrite atteindre 2,5 p. 100, alors que les pressions sur les rémunérations, publiques notamment, sont vives. Ce n'est pas vous, monsieur le ministre d'Etat, qui me démentirez !

Deuxièmement, la consommation doit rester stable - nous dit-on - à 2,5 p. 100. Cette prévision non plus ne me semble guère réaliste. Les chiffres récents le montrent et c'est d'ailleurs dommage. Il est grave que la consommation reparte et que l'investissement se ralentisse. A mon avis, le budget ne tient pas assez compte de ces faits aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.

Enfin, troisième prévision, le déficit commercial pour 1990 descendrait à 35 milliards de francs alors que l'on estime déjà celui de 1989 à plus de 50 milliards de francs. Le solde de nos échanges commerciaux et plus particulièrement le solde industriel continuent de se détériorer. Comment croire que l'année prochaine nous pourrions atteindre - si j'ose dire - uniquement 35 milliards de francs de déficit ?

Nos entreprises n'arrivent qu'avec peine à satisfaire la demande, qu'elle soit intérieure ou extérieure. Leur assainissement financier n'est pas achevé. Tout devrait être fait pour les renforcer. Sur ce point, il faudra revenir aussi. Notre taux de chômage est le plus élevé ; les échanges commerciaux sont en chute. Face à la compétition internationale, notre économie est donc bien des plus vulnérables.

Voilà l'environnement économique, brièvement résumé, de ce projet de loi de finances. Deux très bonnes années, 1988 et 1989, précèdent une année 1990 qui devrait l'être moins et sur laquelle s'annoncent déjà quelques nuages : consommation trop vive, déficit des échanges.

Dans ces conditions, l'emploi fait par le budget pour 1990 des recettes fiscales supplémentaires me paraît particulièrement critiquable.

Le supplément de recettes qu'apportera en 1990 l'activité économique est évalué à 89 milliards de francs par le Gouvernement, montant important certes, mais inférieur à celui de l'an dernier.

De cette ressource, il est fait trois emplois : des réductions d'impôts pour 17 milliards de francs ; des dépenses supplémentaires pour 62 milliards de francs ; le déficit est réduit ou plutôt semble réduit de 10 milliards de francs.

Je reviendrai sur ce point car, si cette réduction est bien réelle, elle est opérée au moyen de recettes provenant moins de l'année 1990 que des deux années antérieures et grâce à des astuces qui n'ont rien à voir avec une volonté réelle de réduire le déficit.

Les dépenses croissent de 62 milliards de francs, c'est-à-dire de 53 p. 100, et la manne qu'apporte l'impôt, c'est-à-dire le travail des Français, va pour l'essentiel à ce supplément de la dépense publique.

Quant à la progression des dépenses de l'Etat, elle est excessive. La croissance des dépenses publiques, qui est de 3 p. 100 supérieure à la hausse des prix, augmente ainsi quatre fois plus vite que l'investissement. Elle rompt avec la tendance antérieure d'une progression plus lente de la dépense publique que celle du P.I.B., seul moyen, en vérité, de réduire la part de l'Etat dans l'économie. Elle est plus forte que chez nos principaux partenaires.

Quant à la progression du train de vie de l'Etat, c'est-à-dire les seules dépenses civiles de fonctionnement, elle est particulièrement vive, puisqu'elle représente 6,5 p. 100. Or, ce sont bien ces dépenses qui favorisent le moins l'investissement.

Ainsi, avec plus de 5 p. 100 d'augmentation, les crédits de l'Etat progressent à peine moins vite que le P.I.B. en volume, ce qui signifie que l'Etat cesse pratiquement de réduire la place qu'il occupait dans l'économie, puisque cet accroissement de 5,3 p. 100 est le plus fort depuis le budget de 1985. Il faut se souvenir, en effet, mes chers collègues, qu'en 1987 et 1988 les dépenses de l'Etat avaient crû, au plus, de 3,3 p. 100. Dès 1989, la progression reprenait avec 4,6 p. 100. Cette année, elle est amplifiée. Les vieux démons ne sont-ils pas de retour ?

De plus, cette reprise profitera surtout au fonctionnement.

L'investissement, pour 1990, est particulièrement faible, puisqu'il ne représente que 2 p. 100. Certes, un effort est engagé pour l'équipement sur le plan des autorisations de programme, mais il ne se traduira dans les paiements qu'après 1990. Nos entreprises publiques - les pauvres ! - ne reçoivent, ainsi, que 4,7 milliards de francs au titre des dotations en capital, ce qui est gravement insuffisant. En agissant ainsi, l'Etat ne fait pas son devoir d'actionnaire et amène les entreprises à supporter des frais financiers très importants.

En effet, si l'investissement des entreprises industrielles, hors secteur public, continue de croître, il augmente toutefois deux fois moins vite qu'en 1988 ; il n'a toujours pas permis de résorber le déficit accumulé depuis 1980 et il conserve son retard par rapport à nos principaux partenaires.

C'est ainsi que le retard pris est tel que, même lorsque les capacités de production sont pleinement employées, l'économie française n'est en mesure de répondre ni à la demande étrangère ni à la demande nationale et ne peut donc réduire le taux de chômage.

Nul ne peut contester cette analyse, exposée dans la plupart des études internationales ; j'ajouterai qu'elle est explicitement présente dans les déclarations de M. Roger Fauroux et implicitement admise dans les vôtres, monsieur le ministre d'Etat. Il semble que le Gouvernement reconnaisse aujourd'hui cette évidence, même s'il n'en tire malheureusement pas toutes les conclusions nécessaires. Cela vous paraît-il normal, messieurs les ministres ?

J'en arrive à l'investissement productif français. Vous savez que, de 1980 à 1988, il a progressé de 10 p. 100, contre 26 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 60 p. 100 en Grande-Bretagne et 100 p. 100 au Japon. Dès lors, pourquoi tenter de nous expliquer que vous êtes dans la bonne voie ? Le dogme rigide du « ni, ni » semble bien être à la source de ce comportement et, pour en sortir, j'inviterai le Sénat à vous faire quelques propositions.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** Si l'on examine à quoi sont destinés, pour l'essentiel, ces 62 milliards de francs de dépenses additionnelles - mais il faudra aussi regarder le collectif, mes chers collègues - nous constatons qu'ils profitent à deux postes : les rémunérations et la dette.

Les rémunérations progressent de 7 p. 100 sous l'effet, notamment, de créations d'emplois et l'on nous annonce de fortes hausses de crédits sur ces mêmes chapitres dans le collectif de 1989. Depuis longtemps, il est vrai, les créations d'emplois n'avaient revêtu une telle ampleur : 7 700 postes. Un tel accroissement rappelle les années 1981 à 1985. Ainsi, l'éducation nationale, à elle seule, va bénéficier de 13 400 créations nouvelles, volume qui est impressionnant, mais qui m'inspire, cependant, trois remarques.

Premièrement, il ne faut pas condamner en tant que telles les créations d'emplois : là où il y a des besoins, il faut les satisfaire. Mais cela ne devrait en aucun cas se faire par des créations nettes aussi fortes. En effet, les missions de l'Etat ne sont pas en accroissement, ne serait-ce qu'à cause de la décentralisation. Dans ces conditions, quand on crée dans un service, il faut déduire dans un autre. Or, le fait-on assez ?

En d'autres termes, l'Etat s'est-il redéployé ? J'en doute. Un effort doit donc être fait dans cette direction, mais vous ne le faites pas. Ou plutôt, vous le faites dans vos discours, lorsque vous vous adressez aux entreprises qui, elles, ont appris à redéployer. Peut-être est-ce là la moderne illustration du slogan : « Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais. »

Deuxièmement : l'embauche de nouveaux agents ne résout pas les problèmes. Cela ne suffit pas ; encore faut-il que les nouveaux venus soient qualifiés, motivés, qu'ils soient placés dans un environnement adapté et qu'ils aient tout simplement les moyens d'accomplir leur tâche. Or, de ce point de vue, qui peut être rassuré ?

Va-t-on pouvoir recruter autant à l'éducation nationale, sans faire baisser le niveau de l'enseignement ? Ces nouveaux enseignants vont-ils améliorer la qualité de celui-ci et le sort des enseignés ? A-t-on prévu les structures d'accueil et les moyens de rendre leur travail efficace ? Ce qu'écrit la Cour des comptes à ce sujet n'incite guère à l'optimisme. D'ailleurs, quand vous décidez de supprimer des emplois - tout au moins dans les « bleus » budgétaires - on a le sentiment que tel ou tel de vos collègues du Gouvernement revient en arrière.

Je prendrai pour exemple le ministre de la défense. Tant devant l'Assemblée nationale que devant notre commission des finances, il nous a, de par son discours - qui était le même dans les deux cas - montré que le « bleu » ne contenait pas ce qui va être fait. Pourtant, Dieu sait que le problème de la réduction des effectifs de la défense nationale a créé un débat public important ! Les chefs d'état-major nous ont fait part de leur souci - vous le connaissez.

C'est ainsi que l'on a présenté, dans le « bleu », la suppression de plus de 1 871 emplois militaires, alors que le ministre de la défense nous dit : « En fait, ce n'est pas vrai ; seulement 81 postes sont concernés et je vais bénéficier de sureffectifs ». Or, que sont ces sureffectifs, sinon le souci, non seulement, de ne pas dire la vérité au Parlement - ce qui en soi est condamnable - mais aussi, peut-être, de camoufler la triste vérité aux états-majors et aux responsables de nos armées, à savoir que ces effectifs ne sont pas supprimés cette année, mais qu'ils le seront l'année prochaine ? Voilà la réalité ! Même quand vous supprimez des emplois, vous semblez finalement avoir des complexes pour pouvoir maintenir la position que vous avez prise. Comme tout cela est étrange !

Ma troisième remarque sur ce sujet est la suivante : on devrait longuement réfléchir avant d'engager un nouvel agent public. C'est effectivement l'investissement le plus lourd que l'on puisse faire et quand on considère les difficultés qu'éprouve le secteur public à s'adapter aux techniques modernes, à évoluer avec son temps, on se dit qu'il vaut sûrement mieux un peu moins d'agents mais bien formés, plutôt que de gros bataillons de nouveaux agents mal formés, car - je le répète - l'administration ne s'adapte qu'avec difficulté.

Alors que la plupart des entreprises, y compris des entreprises publiques, se sont engagées dans un effort massif de modernisation et de réduction de leurs effectifs, l'administration, elle, est restée hors du mouvement.

Monsieur le ministre d'Etat, j'ai retrouvé, à cet égard, une excellente citation que vous avez vous-même faite, lors du précédent débat budgétaire : « On ne peut à la fois augmenter le nombre des fonctionnaires et améliorer le sort de ceux qui sont aujourd'hui en fonction ». Cela est plein de bon sens, en tout cas dans le discours que je reprends volontiers à mon compte, mais où sont les actes ?

Finalement, vous nous proposez le grand écart, ou la quadrature du cercle - c'est, en effet, ce qui nous est proposé dans le projet de loi de finances pour 1990 - alors que vous savez pertinemment que vous ne pourrez y parvenir.

Depuis dix ans, les effectifs de l'Etat n'ont cessé de croître fortement, alors que ses tâches se sont réduites. Or, que les collectivités locales aient augmenté leurs effectifs, c'est en partie normal, mais que l'Etat ait fait de même, voilà qui soulève des questions !

L'entreprise France devrait améliorer sa gestion avant d'étoffer ses effectifs. Il faudrait des fonctionnaires plus motivés, plus heureux, plutôt que plus nombreux.

J'observe d'ailleurs avec inquiétude, alors que l'on fait beaucoup pour les effectifs, que jamais le malaise n'a été aussi grand. Celui des agents des finances succède à celui des personnels de l'administration pénitentiaire et de bien d'autres encore. Or, le seul résultat de votre politique étant, pour le moment, de favoriser la contagion de la revendication, nous pouvons nous demander jusqu'où elle va durer !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** J'en viens au deuxième domaine, après l'emploi, dans lequel la progression des crédits est très forte, je veux parler de la dette.

L'augmentation est, en effet, de plus de 17 p. 100 pour la dette au sens large, y compris les garanties et la charge des intérêts qui dépassent aujourd'hui 11 p. 100 des dépenses de l'Etat. Or, il faut se souvenir, monsieur le ministre d'Etat, qu'en 1980 cette charge était inférieure à 5 p. 100.

Chaque année, le poids de la dette progresse et cela se poursuivra tant que le déficit ne sera pas réduit plus fortement. Ainsi ce n'est que quand ce déficit sera inférieur à 70 milliards de francs - chacun le sait - que la charge sera stabilisée, ce qui constitue une première étape - au demeurant significative - vers la disparition totale de tout déficit qui constitue, à l'évidence, la meilleure situation.

La réduction du déficit, mes chers collègues, est le seul moyen d'alléger la charge de la dette publique ; or, cette réduction n'est pas suffisante.

En effet, le montant de la dette a doublé depuis 1982. En dix ans, de 1980 à 1990, la part de la dette publique dans le budget de l'Etat a elle-même plus que doublé et, en 1990, la charge des intérêts de la dette progressera trois fois plus que le P.I.B. total.

Il s'agit là d'une évolution contraire à celle de nos partenaires dont la croissance de la dette évolue considérablement moins vite qu'en France, dont la charge d'intérêts est tout à fait inférieure et dont le déficit budgétaire ne cesse de diminuer. Je considère, à cet égard, que la France n'a pas su, à l'inverse de ses partenaires, utiliser à bon escient le potentiel offert par l'amélioration de la croissance. Voilà la vérité ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Au niveau qu'elle a atteint en France, la dette est égale à la moitié de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire que chaque fois qu'un de nos compatriotes verse 1 000 francs à son percepteur, la moitié de cette somme va à la charge de la dette. Le poids des intérêts est, ainsi, supérieur à l'épargne financière des ménages, alors même que les entreprises ont un besoin pressant des ressources de l'épargne.

Ce que je vous dis là, mes chers collègues, je le pense profondément et je l'emprunte d'ailleurs au rapport économique et financier que publie le Gouvernement en annexe au projet de loi de finances. Monsieur le ministre d'Etat, la situation vous est donc connue, mais vous semblez ne pas vouloir traiter le problème.

Dès lors, pourquoi - et nous entendrons votre réponse avec intérêt - ne pas réduire plus vite le déficit budgétaire ? Pourquoi le Gouvernement, qui connaît pourtant l'inconvénient de cette dette, n'œuvre-t-il pas plus pour la réduire ? Est-ce encore son dogme du « ni, ni » qui le bloque ? Peut-

être. Je souhaiterais, pour ma part, une autre réponse, sans doute meilleure, qui sera celle que vous voudrez bien m'apporter.

Encore faut-il préciser que la somme de 138 milliards de francs à verser pour la charge de la dette en 1990 aurait dû être beaucoup plus élevée, car l'année 1990 sera l'année d'échéance des obligations renouvelables du Trésor - les fameuses O.R.T. - émises pour six ans et remboursables en totalité *in fine*. L'intérêt qu'elles portent est payable en une fois, capitalisé à l'échéance. Les émissions les plus importantes, celles de 1984, auraient ainsi dû imposer une charge d'intérêts de 28 milliards de francs au budget de 1990, mais c'était peut-être parce que l'on espérait qu'à ce moment-là nous aurions repris la majorité ! Heureusement, grâce à la sage politique des gouvernants de 1986 à 1988... (*Exclamations sur les travées socialistes*) et grâce à la maîtrise des services qui gèrent la dette, cette charge de 28 milliards de francs a été réduite à 9 milliards de francs.

Quant aux recettes des années 1987 et 1988, elles ont permis d'anticiper les dépenses imposées par ces O.R.T. et l'année 1990 ne supportera que 9 milliards de francs de charges, au lieu de 28 milliards de francs. Tant mieux !

Il n'empêche que la dette, par la place qu'elle tient dans le budget, réduit la liberté d'action des pouvoirs publics. Elle absorbe une part excessive des ressources du marché financier. En 1988, près de 31 p. 100 - c'est-à-dire près du tiers - des obligations émises l'ont été par l'Etat. En 1989, à cause de la politique de conversion de ces O.R.T., qui a nécessité de fortes émissions, ce chiffre pourrait atteindre 35 p. 100.

L'Etat est ainsi trop présent sur le marché. De ce fait, il ralentit la baisse des taux, même si les valeurs du Trésor ont contribué à animer ce marché.

A propos de la dette, il faut encore souligner tout le poids que nous imposent les relations commerciales nouées avec l'étranger par les entreprises. Nos exportateurs bénéficient de la garantie de la Coface - compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur - et, dans bien des cas, cette garantie joue. Il en résulte pour la Coface un important déficit que l'Etat est amené à prendre en charge.

Pendant plusieurs années, de 1981 à 1985, ce « fardeau » a été débudgétisé. Les emprunts émis par la Banque française du commerce extérieur - B.F.C.E. - ont remplacé les crédits budgétaires, et, pour éviter que les montants empruntés ne croissent de manière trop rapide, il a été décidé depuis quelques années de rebudgétiser la charge de l'assurance crédit. Ainsi s'explique la progression très forte des crédits destinés à la Coface : en 1989, 6 milliards de francs étaient inscrits au budget, mais attendons, là aussi, le prochain collectif ; en 1990, le chiffre prévu est de 8 milliards de francs.

Malgré cette forte augmentation, l'encours des emprunts émis par la B.F.C.E. pour financer les pays déficients dépasse 50 milliards de francs. Bien entendu, cet encours est garanti par l'Etat, qui supporte la charge des impayés. Une fois de plus, ces chiffres amènent à regretter les débudgétisations, qui n'ont pour effet que de retarder les charges et de masquer les difficultés.

Je vous ai dit, mes chers collègues, que les dépenses augmentaient trop vite dans le projet de budget qui nous est soumis. Il faut vous dire aussi que, sans des circonstances favorables et d'habiles présentations, l'augmentation aurait été beaucoup plus forte. En voulez-vous quelques exemples ?

L'Etat subventionne, chaque année, l'association pour la gestion de la structure financière, structure qui facilite l'extension de la retraite à soixante ans. Par un fait heureux, cette association, qui avait reçu de l'Etat 12 milliards de francs en 1989, n'en recevra qu'un peu plus de 3 milliards en 1990. Voilà déjà neuf milliards de francs de moins à trouver pour le budget !

L'évolution très favorable de la T.V.A. permet au Gouvernement de proposer une réforme de l'indexation de la dotation globale de fonctionnement. Nous en avons déjà beaucoup parlé et nous en reparlerons bien plus encore.

La réforme proposée coûtera à l'Etat 5 milliards de francs de moins qu'en 1989. Or, le budget, lui, tient compte de ces données, de telle sorte, mes chers collègues, - au cas où cela vous aurait échappé, mais cela m'étonnerait ! - que la moitié de la réduction apparente du déficit prévu par le Gouvernement dans le projet de loi de finances, c'est-à-dire la moitié de 10 milliards de francs, soit 5 milliards de francs, est supportée par les collectivités locales !

Cela me rappelle étrangement la formule du président Pompidou, selon laquelle les Français étaient à la fois pour l'ordre et pour le socialisme. Ils étaient pour l'ordre en ce sens qu'il fallait faire obéir le voisin. Ils étaient pour le socialisme, en ce sens qu'il fallait prendre dans la poche des autres ce que l'on n'avait pas dans la sienne. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

A elles seules, ces deux mesures représentent plus d'un point de croissance des dépenses de l'Etat. Un point de croissance, - il faut avoir ce chiffre présent à l'esprit - correspond à 12 milliards de francs, puisque le total des dépenses est de plus de 1 200 milliards de francs.

A elles seules, ces deux mesures dépassent la réduction apparente du déficit, qui n'est que de 10 milliards de francs. Ces montants permettent de mesurer exactement l'effort de non-maîtrise de la dépense qui est accompli et qui nous est présenté.

Dans deux cas, une nouvelle présentation adoptée dans le projet du budget pour 1990 permet de limiter la progression des dépenses sans avoir néanmoins d'effet sur le solde.

Je tiens à attirer votre attention, mes chers collègues, sur le versement à la caisse nationale des allocations familiales d'une partie du produit des taxes sur les tabacs. C'est une originalité. Auparavant, on établissait une liaison entre le tabac et la santé. D'ailleurs, nous serons amenés à la refaire. Là, il s'agit des familles.

Au lieu d'effectuer un versement au budget général, puis de payer, à partir du budget, une subvention à la caisse nationale des allocations familiales, on opère, en 1990, par prélèvement direct sur la recette. On évite, de ce fait, de gonfler les masses budgétaires de 3 770 millions de francs.

Le danger de cette méthode est de faire échapper l'Etat à sa responsabilité devant le Parlement en ce qui concerne les relations financières avec la Caisse nationale d'allocations familiales. Nous reparlerons de cette mauvaise mesure.

**M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.** C'est nouveau !

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** La même méthode appliquée en matière de contribution de divers organismes de l'Etat à leurs personnels retraités évite l'inscription en dépenses de 2 milliards de francs. D'autres dépenses ont été sous-évaluées.

Tout cela, c'est encore un demi-point de dépenses qui est évité. La rigueur n'a vraiment guère eu de place dans l'élaboration du projet de budget pour 1990. A mes yeux, l'Etat dépense trop et il dépense mal.

Dans ce chapitre, un point doit malheureusement être examiné avec soin : la réduction du déficit de l'Etat. Certes, les dépenses excèdent les recettes de 90 milliards de francs - l'Assemblée nationale a apporté un petit supplément dans le sens des dépenses - alors qu'en 1989 ce dépassement atteignait 100 milliards de francs.

C'est ainsi que les choses nous sont présentées. Au titre des recettes pour 1990 - personne n'a souligné ce point jusqu'à maintenant - figure un montant de 9 milliards de francs correspondant à un excédent de recettes constaté en 1987 et en 1988, mis en réserve, et reversé en 1990 au budget général.

En d'autres termes, pour 1990, on réduit bien, sur le plan comptable, le déficit de 10 milliards de francs, mais on le fait avec des recettes des années antérieures. Cela signifie que, s'agissant de la gestion pour 1990, il n'est fait aucun effort de réduction du déficit.

Si une telle mise en réserve de ces recettes a pu être possible, c'est tout simplement parce que le fonds de soutien des rentes, qui est chargé d'intervenir sur les titres émis par l'Etat, a reçu 9 milliards de francs au titre d'avances en 1987 et en 1988. Ces 9 milliards de francs versés par l'Etat sur les recettes excédentaires lui seront remboursés par le fonds en 1990. La recette est d'ailleurs inscrite dans un compte spécial du Trésor.

Permettez-moi de vous rappeler, monsieur le ministre d'Etat, que vous n'êtes guère prodigue d'informations sur l'activité de ce fonds de soutien des rentes. Malgré ses demandes répétées, le Parlement sait très peu de chose sur ce fonds. Mon homologue de l'Assemblée nationale M. Alain Richard a tenu lui-même à s'en émouvoir. Au moins sur ce point, nous avons la même opinion.

Il me paraît indispensable que le Parlement dispose de quelques données sur des opérations qui se font avec les deniers de l'Etat et qui portent sur des montants très importants.

Le fonds de soutien des rentes n'a pas, me semble-t-il, de personnalité morale. Je crois savoir qu'il est géré par la Caisse des dépôts et consignations. Voilà encore une question qui, si j'en crois la tradition depuis la création d'une certaine commission de contrôle, restera, elle aussi, sans réponse.

Pour en terminer sur le déficit, mes chers collègues, il apparaît que l'effort de réduction est, de fait, inexistant. Telle est l'idée simple qu'il faut retenir. Non seulement 10 milliards de francs de recettes perçus au cours des années antérieures ont été reportés sur 1990, mais en outre des recettes exceptionnelles ont été mobilisées pour venir financer des dépenses.

Deux au moins de ces recettes méritent encore un commentaire.

La première, c'est la suppression du fonds de revalorisation des rentes. Celui-ci avait accumulé des excédents importants au cours des ans, car les victimes d'accidents - on les comprend - ont préféré recevoir un capital plutôt qu'une rente. L'Etat récupère donc au passage 2 milliards de francs sur cet excédent. Le surplus de ce fonds ira au fonds de compensation de l'assurance construction, qui en aura le plus grand besoin. Nous aurons l'occasion d'en reparler, car sa situation est fort mauvaise.

La seconde de ces recettes sur laquelle je voulais attirer votre attention est constituée par le dividende que devrait verser à l'Etat la Caisse des dépôts et consignations : 1 600 millions de francs.

Ce dividende nous a beaucoup intéressés. Apparu dans le fascicule « Voies et moyens », il a été à l'origine d'une remarque de M. le président de la commission des finances, qui a amené le Gouvernement, non seulement à s'interroger, mais encore à changer de tactique sur cette affaire. Nous aurons l'occasion d'en reparler longuement lors de l'examen de l'article 28 A du projet de loi de finances.

Monsieur le ministre d'Etat, s'agit-il purement et simplement d'une banalisation de la Caisse des dépôts et consignations que l'on ferait bénir à la sauvette à travers le vote du Parlement sur les recettes de l'Etat ?

C'est une question fondamentale.

J'indique tout de suite - vous n'en serez pas surpris de ma part - que mon propos portera ni plus ni moins sur ce que doit être le statut de la Caisse des dépôts et consignations et sur la façon dont doivent être organisées ses relations avec l'Etat. D'ailleurs, au regard des conclusions de cette commission de contrôle, dès que nous aurons terminé le débat budgétaire, je proposerai au Sénat de mettre en place la mission d'information qui a été prévue et qui doit réfléchir à l'évolution du statut de la Caisse des dépôts et consignations.

Mes chers collègues, pour me résumer en ce qui concerne le déficit, pour y faire face, pour tenter de le réduire, l'effort est nul. Cette absence d'effort est véritablement une faute. C'est la deuxième occasion manquée.

Voilà des années que notre économie n'avait connu une telle activité. Jamais la situation n'avait été aussi bonne. Les recettes fiscales s'accroissent de manière inespérée : 90 milliards de francs en 1990, plus de 100 milliards de francs en 1989. Cette manne est dépensée.

Au lieu de réduire les impôts, on augmente la dépense. Nos entreprises ont besoin de ressources, d'accroître leurs forces pour se mesurer à leurs rivales. Les fonds propres des entreprises françaises sont insuffisants.

Qui peut être sûr que les années à venir seront aussi propices ? Qui peut être sûr que nous reverrons de tels taux de croissance ? Le projet de budget pour 1990, après celui de 1989, est une occasion manquée.

C'est un budget de dépenses, qui ne traite pas les vraies questions, celle de la dette, celle du déficit. L'Etat ne s'est imposé aucune rigueur, mais il l'impose aux autres, aux collectivités locales, aux cadres. La rigueur est pour les autres. Nous aurions aimé qu'elle soit aussi pour l'Etat. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Des années fastes, comme celles de 1988 et de 1989, qu'en aurez-vous fait, messieurs les ministres ?

Après les dépenses et l'équilibre général du projet de budget, je voudrais examiner la politique suivie en matière de recettes.

Dans le domaine fiscal, le projet de loi de finances contient un certain nombre de mesures. Ce qui frappe, c'est leur caractère hétéroclite. Y a-t-il une vision d'ensemble ? Où est la politique suivie ? Il semble que plusieurs inspirations se superposent sans constituer un tout cohérent.

Si j'essaie de classer les dispositions fiscales, j'en distingue trois types.

Le premier me paraît composé de mesures inadaptées, exclusivement inspirées par des motifs politiques.

Le deuxième poursuit des objectifs acceptables, mais trop teintés d'idéologie dans leur mise en œuvre.

Le troisième est constitué de mesures intéressantes, voire positives, mais insuffisantes ou tardives.

J'évoquerai, d'abord, les mesures de caractère politique.

En premier lieu, il faut citer l'abaissement du taux de la T.V.A. sur les médicaments. Bien sûr, la volonté de faire baisser les prix des médicaments n'est pas critiquable. Toutefois, on renforce un de nos nombreux taux de T.V.A., alors que la Communauté économique européenne demande d'en réduire le nombre. Vous vous y êtes engagés. On en profite au passage pour masquer la croissance des dépenses publiques en escomptant une baisse des charges des organismes de sécurité sociale.

Après cette réduction de la fiscalité sur les médicaments, le projet de budget pour 1990 ne comporte plus un versement de 2 milliards de francs, qui était auparavant destiné à la caisse nationale d'assurance maladie. Cela est à ajouter à la liste des astuces pour masquer l'inexistence des efforts de réduction des dépenses.

La commission des finances vous proposera d'adopter un amendement supprimant cette disposition.

En deuxième lieu, je citerai l'impôt de solidarité sur la fortune. Cet impôt, qui ne contribue pas à la qualité de notre système fiscal, existe. Compte tenu de son niveau et de la manière dont vous souhaitez le traiter, il change de nature.

Ce n'est sûrement pas ainsi qu'on mène une véritable politique de solidarité. Ce n'est pas non plus de cette manière qu'on évitera la délocalisation de l'épargne nationale que vous avez prévue à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1990.

Cet impôt a l'inconvénient de peser trop lourdement sur l'immobilier. Il pénalise les cadres qui ont eu la prévoyance de loger leur famille. Il taxe les biens occupés sur leur valeur vénale. L'aggraver dans les conditions choisies par l'Assemblée nationale paraît bien mal venu.

C'est pourquoi la commission des finances, mes chers collègues, vous proposera un abattement sur la valeur vénale de la résidence principale pour tenir compte du fait que cette résidence est occupée. Dans la logique qui est la vôtre et que nous n'approuverons pas, nous vous proposerons, en gage, pour compléter votre logique, d'inclure les œuvres d'art dans l'assiette de l'impôt.

En troisième lieu, j'évoquerai l'augmentation de la taxation sur les plus-values à long terme des sociétés. En général, les entreprises qui vendent certains actifs ne le font pas pour spéculer. Elles réinvestissent leurs gains. La croissance externe, de plus en plus utilisée par les entreprises, implique achats et ventes d'actifs. La mobilité du capital s'accroît très rapidement dans tous les pays.

Inopportune au plan économique, cette modification de la fiscalité est en outre rigoureuse, car elle conduit à limiter les possibilités d'imputation ultérieure des moins-values supportées avant 1990. Nous vous proposerons donc de supprimer cette mesure.

Une brève remarque me semble devoir être consacrée à l'une des originalités de ce projet de loi de finances, c'est la taxe sur les sociétés exploitant les autoroutes à péage. Cette taxe a un objet qui peut être contesté. Il s'agit d'imposer aux sociétés d'autoroutes la prise en charge des dépenses de sécurité sur les autoroutes. Jusque-là, il n'est rien à dire.

Le ministre compétent chargé de ce dossier écrit à ces mêmes sociétés d'autoroutes - il n'a pas démenti lorsque je lui ai posé la question - que cette taxe contribuera à assurer le financement des charges de fonctionnement de la gendarmerie nationale.

Vraiment, n'appartient-il pas à l'Etat de contribuer à cette charge, monsieur le ministre chargé du budget ? Vous avez l'air surpris. C'est une lettre de M. Delebarre, qu'il a sans doute oublié de vous montrer.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur général ?

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de M. le rapporteur général.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Je vous remercie de votre courtoisie, monsieur le rapporteur général. Votre jeunesse dans la fonction ne peut vous faire ignorer la pratique des fonds de concours, qui est vieille comme le budget et qui figure dans la loi organique.

**M. le président.** Poursuivez, monsieur le rapporteur général.

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** La courtoisie est aussi naturelle chez vous que chez moi. Il est donc normal que nous ayons un comportement semblable.

Monsieur le ministre, peut-être, votre collègue ne vous a-t-il pas tenu informé depuis le début de cette affaire.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** J'ai lu cette lettre à l'Assemblée nationale.

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** Vous saviez donc qu'il avait entamé avec les sociétés d'autoroutes une négociation.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Il avait mon accord.

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** Personnellement, je n'en ai pas douté. Je vous prie, au moins, de ne pas le souligner. Ces sociétés d'autoroutes étaient donc censées avoir commencé une négociation avec le Gouvernement. Plus exactement, c'est le Gouvernement qui leur avait demandé de faire un effort pour financer ces mesures de sécurité.

Comme la négociation semblait ne pas donner de résultats, un article est introduit dans le projet de loi de finances. Mais M. le ministre de l'équipement prend le soin d'écrire que, si la négociation aboutit, il retirera le texte.

Messieurs les ministres, cette manière d'utiliser le Parlement comme un levier pour contraindre des sociétés revient à tenter de nous faire jouer un rôle bien déplaisant et, en vérité, totalement inconvenant. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

C'est d'ailleurs pourquoi la commission des finances proposera de supprimer également l'article concernant cette question.

J'aborde maintenant un deuxième type de mesures, celles dont les objectifs me paraissent acceptables mais dont la mise en œuvre me semble discutable.

Il en est ainsi de l'allègement de la taxe d'habitation. Nous aurons plusieurs occasions, au cours de cette discussion, de revenir sur la taxe d'habitation et sur la manière dont vous avez « chargé la barque » en deuxième délibération à l'Assemblée nationale. Nous ferons ainsi appel à votre longue patience, messieurs les ministres.

Il n'y a aucune raison de dispenser une partie de nos concitoyens d'un effort normal de contribution aux charges communes. Vouloir éviter les injustices et chercher à alléger le fardeau des plus modestes sont, certes, des objectifs auxquels nous souscrivons tous sans réserve. D'ailleurs, la loi le permettait et nombre de communes le faisaient.

Mais le moyen que vous avez choisi pour atteindre ce but est inadéquat : ce n'est pas en transposant dans le domaine local les injustices de l'impôt sur le revenu que l'on peut réformer l'impôt local, lequel a effectivement besoin d'évoluer.

Cet allègement va trop loin. Il faut laisser l'impôt local accroché au terrain et non l'en décrocher, comme on le fait, par cette disposition notamment. Mais il y en a d'autres ! Je fais une fois encore allusion à la deuxième délibération à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, permettez-moi d'insister sur le fait que l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est tout aussi inadaptée. Là encore, les cadres apprécieront ! De plus, on risque ainsi de décourager, dans quelques départements touristiques, l'activité du bâtiment ; celle-là manquera ! C'est pourquoi la commission des finances proposera également de supprimer l'article relatif à la taxe d'habitation.

Autre exemple d'intention louable mais d'exécution complètement déviée par l'idéologie : la baisse de l'impôt sur les sociétés.

Il est bon de réduire le taux, une majorité d'entre nous le reconnaît. Mais, pourquoi diable limiter cela aux bénéficiaires non distribués ?

C'est partir d'une conception *a priori*, c'est considérer que distribuer aux actionnaires n'est pas bon pour l'entreprise.

Au demeurant, il ne faut pas oublier que c'est bon pour les futurs emprunts. Lorsque des dirigeants font appel aux actionnaires pour financer des augmentations de capital, il leur faut bien se prévaloir d'une rémunération de celui-ci. Le bénéficiaire distribué a toute son utilité.

Vous tenez, depuis l'année dernière, à laisser la France être un des rares pays à faire cette distinction entre bénéficiaires distribués et bénéficiaires non distribués. En République fédérale d'Allemagne et au Japon, dont on parle tant, on privilégie le bénéficiaire distribué, même si, au demeurant, ces pays ont compris qu'ils devaient à leur tour s'engager vers le taux unique.

La commission des finances est favorable à un taux unique. Mais on ne peut pas tout faire ! Elle proposera donc, cette année, non pas de rétablir le taux unique, mais de réduire l'écart entre les deux taux en ramenant à 40 p. 100 le taux concernant les bénéficiaires distribués, qui était fixé à 42 p. 100 dans le projet de loi de finances initial.

En vérité, mes chers collègues, l'allègement des charges qui pèsent sur les entreprises n'est pas une priorité pour le Gouvernement. La marge de manœuvre ouverte par une croissance économique plus forte que prévue n'a été que partiellement consacrée à des allègements fiscaux, qui ne concernent pas en priorité les entreprises.

Dans le domaine du logement aussi, de bien louables intentions ont été détournées de leur objet initial. On veut favoriser le logement social. Fort bien ! Il faut le faire. Mais, en contrepartie, on surtaxe ce secteur, qui est déjà trop chargé.

Ainsi, la déduction autorisée pour les bailleurs d'immeubles sur les revenus fonciers passe de 15 p. 100 à 10 p. 100 des loyers pour la propriété urbaine. De plus, les réductions d'impôt autorisées sur les emprunts souscrits pour l'acquisition de la résidence principale et sur les dépenses de ravalement sont interdites aux contribuables fortement imposés.

Dans le même texte, se trouvent la prolongation et l'amélioration du dispositif de la loi Méhaignerie, encourageant l'investissement à but locatif. Voilà une belle incohérence !

Ces mesures contradictoires touchent un même secteur et une même catégorie de contribuables. Je suis sûr que ceux-ci apprécieront !

Dans le prolongement de ce dispositif sur le logement, il faut souligner que les cadres sont bien maltraités dans ce projet de budget. S'ils ont eu l'imprudence d'investir dans la pierre, ils seront soumis à l'I.S.F. et à une taxe d'habitation aggravée. Le bénéfice qu'ils auraient pu retirer de leur *stock option* est réduit. Rien n'est fait pour eux au titre du barème de l'I.R.P.P. Notre fiscalité, avec un taux marginal à 58 p. 100, est excessive.

L'impôt sur le revenu, globalement plus léger que celui de plusieurs de nos partenaires du fait de l'assiette trop étroite, pèse très lourdement sur les revenus moyens ou supérieurs. Les cadres étant le fer de lance d'un pays industriel, il vaudrait mieux les encourager.

Rien n'est fait non plus pour la famille dans ce projet de budget.

Vous me permettrez donc de dire, pour résumer ma pensée : « Tant pis pour le cadre, père de famille nombreuse, qui a voulu loger sa famille dans la région parisienne ! Il aurait mieux fait de consommer plutôt que d'épargner ! » A un moment où le taux d'épargne est si bas, voilà qui n'est guère stimulant !

C'est pourquoi la commission des finances vous proposera de supprimer les mesures de limitation proposée en ce qui concerne les réductions d'impôts afférentes à l'habitation principale.

Dernier point sur lequel votre intention pouvait se comprendre - mais, là encore, la lecture de la deuxième délibération à l'Assemblée nationale démontre que ce n'est plus possible - c'est, bien sûr, au sujet de la D.G.F. et de la fiscalité dans son ensemble.

Le Gouvernement nous propose là une série de mesures inspirées par une politique que je qualifierai de perverse à l'égard des collectivités locales. Le Sénat, j'en suis certain, les condamnera ; mais nous aurons l'occasion d'en parler plus longuement !

En attendant, la commission des finances proposera au Sénat de rejeter le système nouveau prévu dans le projet de loi de finances. Mais peut-être notre discussion permettra-t-elle de ménager une porte de sortie pour 1990.

Troisième série de dispositions : celles qui peuvent être approuvées mais qu'il faudrait étendre et amplifier.

La baisse de la T.V.A. au taux majoré peut parfaitement être une excellente initiative. Il aurait dû être possible d'aller plus loin. Ce que l'on nous propose est timide. Les bonnes rentrées fiscales permettaient un rythme plus rapide, mais j'y reviendrai.

La fiscalité sur l'épargne est enfin réduite. Voilà qui est bien. Mais n'a-t-on pas fait trop peu et trop tard ?

Contraint par ses engagements européens, le Gouvernement se résigne au minimum. Même abaissée, la fiscalité dans notre pays reste sévère. Elle est surtout l'une des mieux appliquées et contrôlées et les banques vont encore devoir renforcer leur aide aux services fiscaux.

Faire fuir l'épargne ne sera pas un gain pour le Trésor public.

La plupart des taux d'impôts sur l'épargne - prélèvements libératoires, plus-values - vont être désormais fixés à 15 p. 100. Il aurait fallu aller plus loin et s'engager d'ores et déjà vers une nouvelle réduction jusqu'à 10 p. 100, accepter le principe des Sicav de capitalisation d'actions et commencer à supprimer l'impôt de bourse.

Certains de nos voisins sont moins sévères que nous. L'Europe est une chance, mais il faut en accepter les disciplines.

La commission des finances, mes chers collègues, vous proposera d'adopter un texte autorisant ces Sicav de capitalisation d'actions et un autre supprimant l'impôt de bourse sur les transactions qui portent sur les blocs.

Monsieur le ministre d'Etat, vous qui êtes, avec M. Monory, un des ministres des finances qui ont le plus réformé le statut de la place de Paris - M. Balladur, lui aussi, y a contribué, mais il ne siège pas dans cette enceinte - vous ne pouvez pas ignorer que 40 p. 100 des transactions sur des actions françaises sont effectuées à Londres. Cette place étant la grande concurrente de Paris comme place financière de l'Europe, il est temps de prendre des mesures. Or, à Londres, il n'y a pas d'impôt de bourse.

Il ne s'agit pas de tout faire en une fois. La suppression totale de l'impôt de bourse étant évaluée à 3 milliards de francs, la commission des finances proposera d'exonérer les transactions qui portent sur les blocs.

Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat, ne venez pas me dire, en prenant peut-être un ton critique, qu'en faisant cela je vais avantager les boursiers ! Je serais, en effet, alors obligé de vous rétorquer que vous auriez dû dire cela à la Caisse des dépôts et consignations lorsqu'elle s'est intéressée à une banque privatisée ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Au total, c'est un budget bien compliqué que celui de 1990. Il est complexe ; il se veut habile ; on y trouve des décisions libérales, et d'autres qui sont marquées d'idéologie, comme l'a écrit un observateur.

Il fallait peut-être se faire pardonner l'Europe ! Pourquoi ? L'Europe n'est-elle pas une chance ? J'entends encore les échos de la séance d'hier !

Mes chers collègues, vous constaterez que j'ai examiné les dépenses. Certaines m'ont paru excessives, celles qui vont, une fois encore, à la charge de la dette plutôt qu'au fonctionnement. D'autres m'ont semblé insuffisantes, celles qui contribuent à doter les entreprises publiques. Par ailleurs, certaines recettes nouvelles ne nous ont pas paru très judicieuses et j'ai exposé, chemin faisant, nos propositions.

Au long de cet examen, j'ai fait apparaître les lignes de force de la commission des finances sur ce projet de budget. Il m'incombe maintenant de vous exposer très brièvement, dans toute sa cohérence, le dispositif que nous avons adopté et qu'elle vous propose de reprendre.

Cette année, c'est peut-être une nouveauté dans l'organisation de la discussion du projet de loi de finances, il est apparu au président de la commission des finances et à son rapporteur général qu'il fallait proposer à la commission, qui a bien voulu les suivre, puis au Sénat, une charpente pour la discussion budgétaire. Le budget, acte politique essentiel pour lequel les parlements se sont constitués, mérite une approche politique.

Nous voulons proposer au pays nos choix budgétaires. C'est notre rôle et notre vocation et, plutôt que de laisser parfois s'égarer notre riche et généreuse initiative individuelle, j'ai pensé qu'il était de mon rôle de proposer un ensemble cohérent, susceptible de préciser et d'affirmer la volonté politique de la majorité du Sénat.

Encadrer, oui ! Bloquer, non !

Encore une fois, la richesse des amendements déposés par nos collègues permettra, j'en suis certain, d'améliorer encore les propositions que la commission des finances a adoptées et vous propose.

Mes chers collègues, au moment où beaucoup reprochent à juste titre au Gouvernement de trop dépenser ou, parfois, de mal dépenser, il ne serait pas apparu comme sérieux à votre rapporteur général de vous proposer de dépenser plus ou plus mal encore.

L'opposition, en vérité, n'a pas à chercher, pour convaincre, la facilité ou la démagogie. Elle ne peut s'affirmer que dans la cohérence de sa pensée et de son action.

De plus, au Sénat, notre rôle original - nous devons le protéger et notre collègue et ami M. Christian Bonnet le rappelait, dans un article de la *Revue des deux mondes*, il n'y a pas si longtemps - nous conduit, plus qu'à l'Assemblée nationale, à donner la priorité à la mesure et à la responsabilité, surtout dans ce domaine difficile mais exceptionnel de la définition et de la conduite de la meilleure politique économique possible pour notre pays.

En conclusion, je vous rappellerai ce qui est apparu au fil de mon propos, à savoir le dispositif, le cadre que j'ai l'honneur de vous proposer et que la commission des finances a adopté.

D'abord, la commission considère qu'un autre budget est à la fois possible et souhaitable ; possible en raison de la reprise certaine de la croissance économique, souhaitable en raison d'une double priorité : réduire le chômage et préparer l'économie française à l'échéance européenne.

J'ai tenu à souligner que l'analyse de l'incidence des politiques d'aides publiques directes à l'emploi, à l'exportation et à l'investissement concluait à une relative inefficacité des résultats pour un coût budgétaire de plus en plus lourd.

Plus généralement, nous estimons que, tel qu'il est présenté à l'approbation du Sénat, le projet de budget ne respecte pas cette priorité de l'investissement et ne pourra aider à résoudre ni le problème du chômage ni celui du déficit extérieur.

Mais, plutôt que de rejeter globalement le projet de loi de finances proposé par le Gouvernement, la commission des finances a proposé un choix budgétaire fondamentalement différent, suivant en cela les propositions que le président de la commission et moi-même avons eu l'honneur de vous faire.

Nous proposons donc de diminuer le déficit budgétaire de 20 milliards de francs. Ainsi, l'Etat empruntera moins, ce qui diminuera la charge de la dette, et, ce faisant, il permettra aux entreprises d'emprunter davantage.

Pour favoriser l'harmonisation du système de T.V.A. français avec celui de nos principaux partenaires, notamment la République fédérale d'Allemagne, où le taux moyen est à 14 p. 100, nous proposerons de diminuer d'un point le taux moyen de T.V.A., et ce au 1<sup>er</sup> juillet. En effet, si la diminution d'un point de T.V.A. au taux moyen représente près de 23 milliards de francs sur un an, cette mesure représentera un peu plus de 11 milliards de francs.

Mais cette proposition de baisse de la fiscalité indirecte a essentiellement pour objet de faire figurer dans ce projet de budget une mesure positive à l'égard de toutes les familles. (*« Très bien ! » sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

En effet, ces 11 milliards de francs de recettes fiscales en moins exercent une influence directe sur le budget de nos familles, chaque jour et tout au long de l'année. Telle est la réalité. C'est la raison pour laquelle nous formulons cette proposition.

En outre, pour favoriser l'investissement des entreprises, nous proposons de diminuer de deux points l'impôt sur les bénéfices distribués.

Par ailleurs, nous suggérons de modifier l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, en déduisant la résidence principale, suivant la formule que j'ai évoquée.

De plus, il faut, nous semble-t-il, poursuivre la diminution de la fiscalité de l'épargne.

Enfin, il faudra nécessairement mettre en chantier une réforme de l'impôt sur le revenu. Les mesures d'allègement que nous avons retenues conduisent à diminuer les recettes fiscales.

En contrepartie, nous proposons à la fois de réaliser des recettes de nature non fiscale et de réduire les dépenses.

Pour réduire le déficit, il sera proposé de procéder à des opérations de privatisation. La reprise du processus de privatisation, qui correspond à la fois à une obligation légale et à une nécessité économique, procurerait 25 milliards de francs. Son produit serait affecté en priorité à la diminution du déficit budgétaire - 20 milliards de francs - le reste permettant de financer les dotations en capital des entreprises publiques à hauteur du montant, fût-il insuffisant, défini par le Gouvernement lui-même et inscrit au budget général.

Oui ! C'est d'abord une obligation légale. Que je sache, la loi de 1986 n'est pas morte. Entre 1986 et 1988, vingt-neuf entreprises ont été privatisées, plus deux avec une procédure spécifique : T.F. 1 et le Crédit agricole.

Par conséquent, monsieur le ministre d'Etat, nous souhaitons vous aider à sortir de ce « ni ni » qui vous bloque. Nous vous faisons donc une proposition raisonnable. En effet, qu'est-ce que 25 milliards de francs ?

En fonction des dernières estimations, c'est, à peu de choses près, la valeur d'une entreprise comme le Crédit lyonnais - mais ce n'est qu'un exemple, car ce n'est pas le rôle du Parlement que de proposer l'entreprise à privatiser. C'est au moins l'estimation qui avait été retenue dès lors qu'il s'agissait des nouvelles opérations menées, là encore, par la Caisse des dépôts et consignations, cette fois-ci sur le capital du Crédit lyonnais.

Enfin, nous vous proposons une affectation rigoureuse de ces recettes : les deux tiers - 20,3 milliards de francs - pour l'amortissement de la dette et le tiers restant pour la dotation en capital aux entreprises publiques. Voilà bien une mesure raisonnable.

Pour réduire les dépenses, il vous sera proposé, mes chers collègues, de diminuer la progression des dépenses ordinaires civiles, afin de la rendre plus proche de l'évolution des prix. Nous estimons, en effet, qu'une croissance supérieure d'un demi-point à la hausse des prix, que vous avez estimée à 2,5 points, constitue une évolution raisonnable dans un contexte de rigueur nécessaire.

Cette règle aurait pour effet, par rapport à votre projet, de diminuer de 1,7 p. 100 la progression des dépenses civiles ordinaires, ce qui permettrait d'économiser 12,7 milliards de francs. Ce n'est pas là faire preuve d'une trop grande rigueur, puisque cela représente à peu près 1 p. 100 du budget.

L'examen détaillé des crédits des différents départements ministériels montre que l'exécution du budget de 1989 - monsieur le ministre d'Etat, dois-je vous le rappeler ? - faisait parfois apparaître une sous-utilisation importante des crédits initialement affectés.

Dois-je rappeler au Sénat que, dès le 10 février 1989, soit quelques semaines après la bataille que nous avons menée l'année dernière pour tenter de vous imposer de réduire les dépenses, vous avez estimé possible de bloquer 10 milliards de francs de crédits budgétaires et que, sur ce montant, vous avez annulé 7 milliards de francs dès septembre ? Par conséquent, vous saviez bien vous-même qu'existaient des gisements d'économies. Pourquoi avez-vous fait semblant de vous braquer et ne nous avez-vous pas répondu positivement ? Alors, cette année, nous recommandons.

La démarche que vous proposez la commission des finances, à la différence de celle qui est contenue dans le projet de loi de finances pour 1990, rapprochera la France

des autres économies européennes ; ces dernières, en effet, ont toutes un secteur public moins important que le nôtre, elles continuent toutes à le privatiser et elles s'efforcent toutes de réduire leur déficit.

Le budget que nous vous présentons, transformé, il est vrai, à l'issue des travaux de la commission des finances, est plus social que le projet de budget du Gouvernement, parce qu'il vise à réduire le chômage en améliorant l'investissement ; il est plus libéral, parce qu'il réduit l'emprise de l'Etat ; il est plus européen, non seulement parce qu'il rapproche notre politique économique de celle de nos principaux partenaires, notamment de la République fédérale d'Allemagne, mais aussi parce qu'il conforte l'effort en vue de l'harmonisation européenne.

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes propos vous auront sans doute paru très critiques. Mais soyez assurés qu'il n'y en a eu aucun de cette nature qui vous visait ou qui tendait à vous blesser personnellement. Ce n'est pas leur objet et ceux qui me connaissent savent que ce n'est pas mon style. Je vous ai tenu un propos responsable et libre, comme doit l'être, par nature, le comportement et le propos de tout élu de la nation. Pour moi, monsieur le ministre d'Etat, la liberté n'est pas de faire ce que l'on veut, mais, comme disait Bossuet, de vouloir ce que l'on doit.

Mes chers collègues, vous connaissez ce que fut ma volonté, ainsi que celle de la commission des finances ; je souhaite que le Sénat, au cours de notre débat budgétaire, la renforce ; je vous en remercie par avance. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

5

### SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE CHYPRIOTE

**M. le président.** Je tiens à saluer et à signaler à nos collègues la présence dans la tribune présidentielle d'une délégation de parlementaires chypriotes conduite par le docteur Vassos Lyssarides, président de la chambre des représentants de la République de Chypre. (*Applaudissements.*)

Je suis très heureux de leur souhaiter la bienvenue en France, ainsi qu'un agréable et fructueux séjour.

Je tiens aussi à leur adresser, au nom de notre assemblée, tous nos vœux en faveur d'une issue favorable rapide au conflit qui, depuis trop d'années, meurtrit leur patrie. (*Applaudissements.*)

6

### LOI DE FINANCES POUR 1990

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1990.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. le rapporteur général vient de vous présenter excellemment le rapport complet et précis de la commission des finances sur le projet de budget pour 1990.

Je tiens à le remercier et à le féliciter pour avoir su, dans d'aussi brefs délais, s'adapter sans difficulté à la très lourde tâche du rapport général - vous venez d'entendre M. Chinaud et vous avez donc pu apprécier ! - assumant ainsi une succession qui n'était pas facile, puisqu'il a remplacé notre collègue et ami M. Maurice Blin (*Applaudissements sur*

les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.) qui, depuis 1977, a rempli cette difficile mission avec le talent et la disponibilité que chacun ici a reconnus, dans cette enceinte, au fil des années, et auquel je souhaite, en cet instant, rendre publiquement hommage.

A l'évidence, monsieur le ministre d'Etat, ce projet de budget - cela a déjà été dit - est celui des occasions manquées : vous n'avez pas pu, vous n'avez pas su, vous n'avez pas voulu profiter de la conjoncture exceptionnelle que connaît notre pays pour avancer d'une manière plus décisive dans la voie de la maîtrise des dépenses publiques et dans celle de l'harmonisation européenne. Or, nous savons, les uns et les autres, que nous ne pouvons faire l'économie ni de l'une ni de l'autre.

Je m'attacherai donc à souligner les raisons fondamentales qui ont conduit la majorité de la commission des finances à considérer qu'un autre budget pour la France était à la fois possible et souhaitable.

Il est possible, parce que le dispositif que nous proposons ne remet pas en cause l'équilibre du projet de loi de finances. Au contraire, il l'améliore et se rapproche de l'orthodoxie budgétaire à laquelle nous sommes particulièrement attachés, les uns et les autres, en réduisant sensiblement le déficit budgétaire de 20 milliards de francs.

Il est possible surtout parce que, pour la troisième année consécutive, notre pays enregistrera, en 1990, un taux de croissance supérieur à 3 p. 100. De 1980 à 1987, la croissance moyenne n'était que de 1,6 p. 100 par an. Cette croissance retrouvée - j'ai d'ailleurs la faiblesse de penser qu'elle n'est pas sans lien avec la politique d'assainissement financier et d'allègements fiscaux menée de 1986 à 1988 - signifie plus de revenus pour les ménages, plus de consommation, plus de bénéfices pour les entreprises et aussi plus de recettes fiscales pour l'Etat.

De de fait, au cours des deux dernières années - 1988 et 1989 - vous avez pu dégager un « bonus fiscal » considérable de 89 milliards de francs. Une telle marge de manœuvre vous offrait de larges possibilités. Les moyens financiers supplémentaires ont-ils été mis à profit pour résoudre nos principaux déséquilibres économiques ? Hélas ! je suis conduit à affirmer que non.

Certes, quelques résultats encourageants ont pu être enregistrés ; je pense, à cet égard, au timide commencement de réduction du déficit budgétaire, à l'évolution des prix - mais cela commence à se « gâter » de ce côté-là ; soyez vigilant, monsieur le ministre d'Etat ! - ou à la bonne tenue de notre monnaie, qu'il convient de souligner. Mais, reconnaissons-le, les points faibles de notre économie sont encore trop nombreux.

D'ailleurs, à l'Assemblée nationale, vous vous êtes posé la question suivante : « Faisons-nous assez pour réduire les inégalités ? » Ma réponse est non.

Quand on a encore 2 500 000 chômeurs, que plus d'un million d'entre eux sont au chômage depuis plus d'un an, quand on a désormais le triste privilège d'avoir le taux de chômage le plus élevé de l'ensemble des pays industrialisés - à l'exception, je vous le concède, de l'Italie, de l'Espagne et de la Grèce - quand la part des emplois occupés par les jeunes de seize à vingt-cinq ans ne cesse de diminuer, il n'est pas possible de dire que l'on a fait assez pour réduire les inégalités sociales.

Y a-t-il, mes chers collègues, plus grande inégalité économique que celle qui sépare ceux qui ont un emploi de ceux qui n'en ont pas ?

C'est pourquoi il n'est pas possible d'espérer que sera garantie ainsi la cohésion sociale, que nous voulons tous, vous et nous.

Toujours à l'Assemblée nationale, vous vous êtes demandé : « Faisons-nous assez pour renforcer notre compétitivité à la veille des échéances européennes ? » Ma réponse est encore négative.

Quand on a un solde commercial qui ne cesse de se détériorer - entre 45 et 50 milliards de francs pour 1989 - un déficit industriel qui ne cesse d'augmenter - plus de 60 milliards de francs en 1989 - on ne peut pas parler de compétitivité satisfaisante. La République fédérale d'Allemagne, notre principal partenaire, connaît dans le même temps un excédent de 140 milliards de deutsche Mark, soit 465 mil-

liards de francs environ, c'est-à-dire la moitié du budget de la France. A l'évidence, ces chiffres nous interpellent les uns et les autres.

**Un sénateur sur les travées du R.P.R.** Très bien !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Depuis 1982, d'après les comptes de la nation, notre taux de performance à l'exportation a diminué de 12 p. 100 et le taux de pénétration de notre marché a augmenté de 25 p. 100. Les industriels du secteur textile pourraient vous dire comment cela se traduit pour leur activité.

Notre appareil de production n'est pas aujourd'hui en mesure de répondre à une reprise de la demande, qu'elle soit étrangère ou même intérieure.

Je vous approuve, monsieur le ministre d'Etat, quand vous considérez qu'il faut conserver une monnaie forte. Mais il n'est pas de monnaie forte sans une économie puissante et solide. Par ailleurs, il n'est pas d'économie solide sans entreprises compétitives. Je ne pense pas qu'une monnaie forte rende les entreprises compétitives. Je crois plutôt que les entreprises compétitives créent une monnaie forte.

Confrontés à ce double problème, essentiel à mes yeux, de la persistance d'un taux de chômage trop élevé, malgré la reprise économique, et surtout d'un déficit extérieur lancinant, notamment en matière de biens industriels, il nous faut et il vous faut réagir.

La prochaine étape de l'échéance européenne, qui, peut-être en raison de ce qui se passe à l'Est, devra être rapprochée, nous l'impose avec force. Nous devons réaliser des efforts certes considérables, mais salutaires. Pour notre pays, il n'est qu'une priorité possible : un investissement accru et une épargne renforcée.

Après les années de stagnation que nous avons connues, un taux de croissance en volume de 6,5 p. 100 de l'investissement productif peut paraître, il est vrai, satisfaisant. Mais on constate déjà que cette reprise s'essouffle. Votre projet de budget pour 1990 en porte la marque. La croissance du produit intérieur brut était de 3,5 p. 100 en 1989 ; vous n'avez prévu que 3 p. 100 pour 1990.

La croissance de l'investissement ralentit. En considérant les seules entreprises industrielles, hors secteur public, ce ralentissement se traduit par une diminution de moitié du rythme d'évolution. La progression était de 13,8 p. 100 en 1988 et de 7,9 p. 100 seulement en 1989.

Oui, toute politique économique qui entend résoudre le problème du chômage et du déficit extérieur doit avant tout favoriser l'investissement productif.

Or, l'expression privilégiée, le premier instrument de la politique économique d'un pays est le budget, dont le vote consacre la mission essentielle du Parlement.

Monsieur le ministre d'Etat, le projet de budget pour 1990 que vous soumettez à notre appréciation répond mal, selon moi, à la situation économique de la France et aux déséquilibres persistants que je viens d'évoquer.

En effet, il ne me semble pas suffisamment respecter les trois priorités que M. le rapporteur général vient d'analyser avec précision à cette tribune, à savoir la réduction sensible du déficit budgétaire, la maîtrise des dépenses publiques et l'effort budgétaire au profit de la réduction des inégalités et du renforcement de la compétitivité.

J'évoquerai trois raisons que je développerai, trop brièvement sans doute.

En premier lieu, la réduction du déficit budgétaire est encore trop faible pour permettre d'alléger la charge de la dette. Celle-ci pèse de plus en plus lourd dans le budget de l'Etat. En dix ans, du budget de 1980 à celui de 1990, elle a été multipliée par 2,4. C'est peut-être d'ailleurs le résultat des années « noires » du déficit budgétaire. Je pense aux exercices de 1982 à 1986. Cette dette est, à l'évidence, un véritable carcan qui contrarie toute construction budgétaire, quel que soit « le responsable aux affaires », pour reprendre l'expression consacrée.

En deuxième lieu, l'emballlement des dépenses publiques est manifeste. Il risque de remettre en cause les efforts de rigueur précédemment réalisés.

Entre 1986 et 1988, la progression des dépenses publiques a toujours été inférieure d'au moins deux points à la croissance du produit intérieur brut.

Cet effort de rigueur avait permis de réduire de plus de 1 p. 100 la part des dépenses de l'Etat dans le produit intérieur brut. Un tel effort devrait impérativement être poursuivi, même s'il va à l'encontre de votre volonté d'introduire plus d'Etat.

Observons rapidement la politique budgétaire de nos partenaires. Dans le même laps de temps, la République fédérale d'Allemagne réduisait la part de ses dépenses dans le produit intérieur brut de 1,9 p. 100, les Pays-Bas de 3,8 p. 100, la Belgique de 4,9 p. 100 et la Grande-Bretagne de 6,2 p. 100.

Le budget que vous proposez pour 1990, monsieur le ministre d'Etat, accentue la tendance déjà constatée malheureusement l'année dernière. Il consacre une progression des dépenses publiques désormais sensiblement parallèle à celle du produit intérieur brut.

En 1990, la progression de l'ensemble des charges nettes publiques sera supérieure de deux points à celle qui est prévue en République fédérale d'Allemagne, à croissance de production intérieure brute sensiblement égale.

Je constate, en outre, pour le regretter, que ce sont les dépenses les moins favorables à l'investissement qui progresseront le plus rapidement. Les dépenses civiles ordinaires croissent en effet trois fois plus vite que les dépenses en capital, qui n'augmentent, quant à elles, que de 2,1 p. 100.

Enfin, en troisième lieu, le supplément de recettes fiscales, dégagé par le surcroît de croissance, n'est pas consacré, comme précédemment, à l'allègement du déficit budgétaire et ne sert que pour une trop faible part, à nos yeux, à des allègements fiscaux.

Je note d'ailleurs que vous renouvez la même erreur dans le collectif de 1989 en affectant essentiellement tout le supplément de rentrées fiscales, soit 23,6 milliards de francs, à la couverture de dépenses nouvelles. Rien n'est prévu dans ce collectif en faveur de la réduction du déficit ni en faveur de l'allègement fiscal, pourtant indispensable.

Dans l'ensemble, monsieur le ministre d'Etat, les dispositions fiscales contenues dans le budget de 1990 préparent insuffisamment la France à la dure échéance européenne, compte tenu de l'ampleur des harmonisations nécessaires.

Je reconnais certes les efforts entrepris, tel l'allègement de la fiscalité sur l'épargne - c'est vrai ! - que vous aviez refusé au Sénat l'an dernier. Pour reprendre une formule souvent utilisée, peut-être avions-nous, à l'époque, tort d'avoir raison trop tôt. « Pourquoi, avait répondu M. le ministre délégué à cette proposition, tirerions-nous les premiers ? » Vous connaissez aujourd'hui la réponse : la République fédérale d'Allemagne reste, en matière de fiscalité de l'épargne, au taux zéro.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Ce n'est pas ce que disent les Allemands !

A ce sujet, me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le président de la commission ?

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de M. le président de la commission.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Je vous remercie, monsieur Poncelet, de votre courtoisie. Je ne suis pas certain de vous avoir très bien compris. Venez-vous de dire que les revenus de l'épargne sont soumis, en République fédérale d'Allemagne, au taux zéro ? M. Théo Waigel me prétend régulièrement le contraire. Les Allemands ont, bien évidemment, refusé la proposition de retenue à la source et, j'en suis bien d'accord avec vous, l'obligation déclarative.

Mais, selon lui, les Allemands, qui sont disciplinés par nature, déclarent leurs revenus et ceux-ci sont imposés. Dès lors, entre votre affirmation et celle de M. Théo Waigel, qui dois-je croire ? En tireriez-vous la conséquence que nous devons taxer au taux zéro les revenus du capital en France ?

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le président de la commission.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** M. Delors, président de la Commission des Communautés européennes, vous répond lui-même, monsieur le ministre d'Etat. Il a, en effet, recommandé cette retenue de 10 p. 100 à la source. Vous connaissez la suite. Le ministre allemand des finances qui a voulu appliquer cette mesure a

été contraint de démissionner et son successeur a immédiatement déclaré qu'il n'y aura pas d'imposition à la source de 10 p. 100 ni de déclaration des revenus de l'épargne. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Ce n'est pas la question !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Un autre effort est également entrepris en matière de réduction du taux majoré de la T.V.A. et d'abaissement de la fiscalité sur les bénéfices des sociétés. Vous ne pouvez pas nous reprocher notre manque d'objectivité !

Monsieur le ministre d'Etat, le chemin qui nous reste à parcourir est encore considérable. Le temps nous est compté d'ici à 1993 et, plus encore, d'ici à juillet 1990. Je vous avais déjà alerté, l'an dernier, sur la nécessité d'adapter notre fiscalité compte tenu de la proximité des échéances. Monsieur le ministre d'Etat, c'est encore plus vrai aujourd'hui.

Nos suggestions d'hier et les mesures que vous prenez aujourd'hui et qui ne correspondent pas à nos vœux incitent tout naturellement la commission des finances à continuer à formuler des propositions raisonnables en souhaitant que vous lui prêtiez, dès maintenant, une oreille attentive.

Le budget de l'Etat est l'expression d'une politique, nous sommes ici aujourd'hui pour examiner ensemble l'un et l'autre. Les orientations de politique budgétaire proposées par la commission des finances sont différentes, c'est exact, de celles du Gouvernement. Mais n'est-ce pas là la règle du débat démocratique ?

Dans ce débat, la commission des finances a souhaité, comme l'a précisé M. le rapporteur général, adopter une attitude constructive et responsable, en ne proposant pas de rejeter un budget qu'elle considère comme peu satisfaisant, compte tenu des moyens actuellement disponibles.

Au contraire, la commission des finances a voulu tracer les axes d'une politique budgétaire et fiscale différente, s'inscrivant dans le prolongement des options de politique économique générale de la majorité de la Haute Assemblée.

Ces options s'inspirent des principes qui ont guidé l'action du Gouvernement en fonction de 1986 à 1988, à savoir la volonté de libérer les forces vives de notre économie, par l'allègement de la charge fiscale, la limitation des dépenses de l'Etat et la réduction du déficit budgétaire.

Cette politique a permis - nous l'avons constaté - d'obtenir rapidement des résultats significatifs dans le redémarrage de la croissance dont nous bénéficions aujourd'hui.

Dans ce cadre, la majorité de la commission des finances est attachée à la poursuite d'un assainissement financier et à la mise en place d'une économie de plus grande liberté qui passe notamment - on vous l'indiquait à l'instant - par la poursuite des privatisations.

Tels sont les objectifs des propositions de la commission des finances. Elles traduisent des choix clairs et fondamentaux que M. le rapporteur général vient de vous détailler. Permettez-moi d'en rappeler très brièvement l'inspiration et la motivation.

Il faut tout d'abord réduire le déficit budgétaire afin de le ramener immédiatement à 70 milliards de francs. C'est le montant qui permet, dans un premier temps, selon les experts, de stabiliser enfin la charge des emprunts annuels au niveau de la croissance du produit intérieur brut. Tout déficit, vous le savez, doit tendre vers zéro. Il s'agit donc d'un objectif prioritaire. N'avait-il pas d'ailleurs été question, à une certaine époque, de l'inscrire dans la Constitution ?

Il faut ensuite poursuivre et accentuer les allègements fiscaux avec un double objectif : d'une part, renforcer notre potentiel productif, grâce à la baisse de l'impôt sur les bénéfices distribués, et, d'autre part, nous préparer à l'échéance européenne de 1992 en abaissant d'un point le taux moyen de la T.V.A. Cette mesure permettra de réduire à moins de quatre points l'écart qui nous sépare de notre partenaire allemand, dont le taux moyen de T.V.A. est, je le rappelle, de 14 p. 100. Elle profitera aussi, ne l'oublions pas, à l'ensemble des consommateurs français.

En cohérence avec nos choix antérieurs, l'équilibre global de notre dispositif est obtenu, d'une part, grâce à des économies budgétaires de quelque 12 milliards de francs sur les dépenses ordinaires civiles. C'est possible. En effet, monsieur le ministre d'Etat, je dois vous le confesser, vous nous avez montré la voie dès février dernier, comme nous vous le recommandions, pour notre part, en décembre 1988.

L'équilibre global de notre dispositif est obtenu, d'autre part, grâce à des ressources tirées d'une reprise des privatisations à concurrence de 25 milliards de francs. Ce chiffre n'est pas innocent. M. le rapporteur général s'en est expliqué voilà un instant.

S'agissant des privatisations, je vous invite à relire, monsieur le ministre d'Etat, la déclaration du président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, M. Bockel, député socialiste. Celui-ci condamne sévèrement la règle « ni nationalisation ni privatisation ». Il écrit que « l'Etat se conduit comme un actionnaire familial impécunieux ».

Monsieur le ministre d'Etat, s'agissant des économies à réaliser, je connais vos objections. Nous avons déjà esquissé ce débat sur cette démarche l'an dernier.

Sans renoncer à son pouvoir d'autorisations budgétaires, le Sénat n'entend pas pour autant se substituer au Gouvernement dans la mise en œuvre des économies budgétaires.

Telle était votre attitude hier dans l'opposition. Je pense qu'elle n'a pas changé aujourd'hui.

Mais, pour montrer combien nous sommes responsables dans la définition de notre politique, nous avons dégagé quelques indications en procédant sur un certain nombre de budgets à des réductions de crédits significatives. Pour cela, nous disposons, je l'avoue, de bonnes références. Votre arrêté d'annulation de crédits du 8 septembre dernier occupe onze pages du *Journal officiel* et vise près de trois cents chapitres budgétaires pour 7 milliards de francs de suppressions de crédits. La voie était indiquée !

Par ailleurs, je sais pertinemment, monsieur le ministre d'Etat, que certains obstacles de procédure limitent les possibilités de mise en place du dispositif cohérent que propose en la circonstance au Sénat la commission des finances.

Je n'ignore pas les prescriptions sévères de l'ordonnance de 1959, qui limitent les initiatives du Parlement. Mais, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, par-delà ces difficultés de procédure, je souhaite que vous reteniez que les propositions de la commission sont la traduction d'une volonté politique claire et cohérente. Elles méritent, je pense, que nous engagions sereinement, comme nous le faisons toujours au Sénat, un débat sur le fond non sur un « contre-budget », comme cela a été écrit - le terme serait excessif - mais sur une politique budgétaire alternative.

Après des discussions approfondies en commission des finances - je remercie chacun de ses membres pour la part active qu'il y a prise - nous avons volontairement arrêté des positions mesurées. Le Sénat est, par tradition, un lieu de dialogue. Je souhaite qu'en la circonstance celui-ci se révèle constructif, même si, *a priori*, nos points de vue paraissent éloignés.

Sur un point plus particulier qui intéresse au premier chef les membres de notre assemblée, à savoir la réforme du mode d'indexation de la dotation globale de fonctionnement, je vous demande également, monsieur le ministre d'Etat, d'engager une concertation véritable.

Les propositions du Gouvernement en la matière ne peuvent être acceptées.

**M. Maurice Schumann.** Très bien !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Elles conduisent, pour les collectivités locales, à une perte de ressources considérable, de près de 6 milliards de francs, et ce au moment même - j'en appelle au témoignage de ceux qui ont des responsabilités au sein des collectivités locales - où l'on s'aperçoit que les transferts de compétences figurant dans la loi de décentralisation et les charges nouvelles - revenu minimum d'insertion, logement social, action en faveur des handicapés - ne trouvent pas toujours leur contrepartie dans des recettes correspondantes évoluant à un rythme identique, comme en fait obligation la loi de décentralisation. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Le moment est donc particulièrement inopportun et la méthode contestable. Je vous demande d'accepter, sur ce point, une réflexion en commun ; j'ajouterai : sur un pied d'égalité et, surtout, sans précipitation !

Je reconnais volontiers que le système ingénieux, retenu en 1978, d'une indexation sur la T.V.A. à législation constante ne peut demeurer en l'état. Cela n'exclut cependant

pas une concertation sur une indexation de remplacement qui corresponde aux besoins des deux parties en présence : l'Etat et les collectivités locales.

Laissez-moi vous dire aimablement que l'indexation retenue dans la loi de finances pour 1990, à savoir le taux prévisionnel de hausse des prix - 2,5 p. 100 - est, à l'égard des collectivités locales, quelque peu provocatrice à l'heure où l'Etat accroît lui-même ses dépenses de près de 6 p. 100 !

De plus, la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale aggrave les déficiences du mécanisme d'indexation en instituant la péréquation de la régularisation, ce qui conduit, à terme, à l'asphyxie de nombreuses communes rurales. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. Roland du Luart.** C'est de l'irresponsabilité !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Entre nous, jusqu'à présent, aucune concertation précédant votre décision n'a eu lieu sur ce sujet. Les associations représentatives - celles des maires, des présidents de conseils généraux, des présidents de conseils régionaux - et le comité des finances locales n'ont pas été associés à une réflexion préalable. Le Sénat, grand conseil des communes de France, se trouve aujourd'hui mis en face d'un mécanisme nouveau, composite et peu acceptable.

D'autres critères existent. Discutons-en. Je vous demande, messieurs les ministres, d'être attentifs aux réactions et suggestions du Sénat sur ce sujet particulièrement brûlant. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

**M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. Marc Lauriol.** C'est très raisonnable !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** A l'occasion de ce débat budgétaire, le Sénat a le souci d'exercer la plénitude de ses pouvoirs.

Dans sa fonction de législateur tout d'abord, en faisant au Gouvernement des propositions équilibrées pour une alternative budgétaire - c'est ce qui vient d'être fait - mais aussi dans sa fonction de contrôleur de l'action gouvernementale.

La commission des finances de notre assemblée a décidé pour la première fois d'ouvrir un débat spécifique, mais à mes yeux ô combien nécessaire, sur le prélèvement de 63,5 milliards de francs opéré sur les recettes de l'Etat français au profit des Communautés européennes. Monsieur le ministre d'Etat, je vous remercie d'avoir accepté ce débat, qui m'apparaît indispensable pour une bonne information du Parlement.

Nous voulons tous l'Europe, mais nous voulons aussi que les parlements nationaux - comme l'a rappelé récemment le président de notre assemblée - conservent le « droit de regard »...

**M. Maurice Schumann.** Très bien !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** ... pour lequel ils ont été mandatés, en particulier sur la consommation du produit des impôts qu'ils votent. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. Maurice Schumann.** C'est tout à fait normal !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** En conclusion, j'ai le sentiment que la commission des finances du Sénat aura contribué, pour sa part, à enrichir une discussion budgétaire, un dialogue avec vous, monsieur le ministre d'Etat, avec vous monsieur le ministre, et nos débats seront, je l'espère, grâce à la compréhension des uns et des autres, comme je l'ai dit tout à l'heure, à la fois constructifs et surtout bénéfiques pour notre pays. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la discussion budgétaire est un temps fort du débat parlementaire.

Le Gouvernement présente ses orientations économiques, monétaires et sociales, et cela se traduit en chiffres dans le projet de budget soumis aux deux assemblées.

Le Parlement exerce ses pouvoirs de contrôle, de critique et de suggestion, et le Gouvernement a le devoir de tenir le plus grand compte des propositions qui lui sont faites dans le cadre d'une politique globale qui recueille l'adhésion de sa majorité.

Dans cette enceinte, le débat prend généralement un tour différent puisque l'opposition au Gouvernement y est majoritaire. C'est donc dans la perspective d'une autre politique économique que l'on désapprouve le budget que nous présentons.

M. le rapporteur général du budget, M. Roger Chinaud, et M. le président de la commission des finances, M. Christian Poncelet, n'ont pas failli à la tradition. Avec talent - un talent que je reconnais - ils ont présenté une politique budgétaire différente, reposant sur des choix différents. A un rejet global, dont je conçois qu'il soit difficile pour eux dans les circonstances actuelles, ils ont préféré s'en tenir à quelques propositions cadrant ce qu'ils ont appelé un « contre-budget ».

J'en ai relevé cinq : la baisse de la T.V.A. de 18,6 p. 100 à 17,6 p. 100, une baisse de l'impôt sur les sociétés en ce qui concerne les bénéfices distribués, un réaménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune, le retour des privatisations et la réduction des dépenses civiles.

Avant que mon ami M. Michel Charasse ne détaille le projet de budget qui vous est soumis, je répondrai point par point à ces cinq amendements.

Auparavant, dans un style différent de celui de M. Chinaud, qui s'est révélé encore une fois plus polémique qu'objectif, je désire aborder deux questions qui constituent, en quelque sorte, un préalable à mes réponses : les résultats obtenus par notre économie sont-ils bons ou mauvais ? Existe-t-il une politique de rechange susceptible de faire mieux ?

Nos résultats sont-ils bons ou mauvais ?

Comme cela a été dit, ils sont indiscutablement bons en matière de croissance, d'emploi et d'investissement. Dans ces trois domaines, nos performances actuelles sont les meilleures depuis plus de dix ans.

**Mme Hélène Luc.** Ils sont encore mauvais !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Ainsi, la croissance devrait encore atteindre 3,7 p. 100 cette année, soit un résultat pratiquement identique à celui de 1988.

Plus de 500 000 emplois ont été créés en deux ans : 250 000 en 1988 et vraisemblablement plus cette année, avec, pour la première fois depuis 1976, une reprise de l'emploi industriel de 30 000 à 40 000 postes.

On note une progression rapide de l'investissement, monsieur Poncelet. L'investissement industriel aura augmenté d'environ 30 p. 100 en trois ans sur la période 1988-1990, soit 10 p. 100 par an, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps.

Nos résultats sont honorables en matière d'inflation.

Certes, l'objectif initialement retenu pour 1990 est dépassé en raison de la hausse du prix du pétrole du début de l'année et de celle - qui a été plus forte - des prix alimentaires. Cependant, l'économie française a mieux résisté à ces causes d'inflation que la plupart des autres économies et elle améliore régulièrement sa position à l'égard de ses partenaires.

L'écart annuel d'inflation avec la moyenne des huit grands pays industriels est de 1 p. 100 au bénéfice de l'économie française. Avec l'Allemagne fédérale, il est aujourd'hui inférieur à un demi point, ce qui ne s'était jamais vu depuis 1973.

Nos résultats restent insuffisants dans deux domaines : le chômage et le commerce extérieur.

La reprise de la croissance n'a encore permis qu'une faible réduction du chômage. Celui-ci touche encore aujourd'hui 9,5 p. 100 de la population active, un pourcentage supérieur à ceux des autres grands pays industrialisés. Le mouvement de baisse a été engagé - environ un point en deux ans - mais il reste lent.

La raison principale de cette lenteur est l'augmentation rapide de notre population active - de 160 000 à 180 000 personnes par an - ce qui constitue un atout pour le futur. Plus que d'autres pays, la France a besoin d'un nombre élevé de créations d'emplois et donc d'une croissance forte et durable.

La réduction du chômage doit rester la priorité numéro un de la politique économique de la France, je suis d'accord avec ceux qui l'ont dit ; c'est en tout cas la volonté du Gouvernement.

La situation de notre commerce extérieur reste un élément de fragilité.

Nos échanges commerciaux seront déficitaires de quarante à cinquante milliards de francs cette année. Certes - cela aurait pu être constaté - l'amélioration des échanges de services, en particulier celle de la balance touristique, devrait permettre de limiter le déficit des transactions courantes à 25 milliards, soit 0,4 p. 100 du produit intérieur brut. Vous le savez, c'est un niveau supportable pour l'économie française dans une phase de progression rapide de l'investissement.

Je n'invoquerai pas, à ce sujet, la position de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis dirigés pourtant, monsieur le président de la commission des finances, par des gouvernements qui ont recueilli, pour leur politique, votre assentiment parfois enthousiaste ces dernières années.

Je n'en considère pas moins que les derniers résultats mensuels de notre balance commerciale sont préoccupants. Ils confirment une tendance à la détérioration depuis le printemps. Le fort courant d'investissements l'explique, notamment dans les capacités de production, mais il est clair aussi que la demande intérieure est très soutenue ; c'est une conséquence de l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, induite par la réduction du chômage et la hausse des revenus.

Dans l'immédiat, le principal risque est sans doute celui d'un décalage de conjoncture.

A ce propos, je voudrais dire à M. Poncelet que je n'ai pas compris sa critique. Si nous avons retenu un chiffre de croissance de 3 p. 100 pour 1990, c'est parce que notre économie est ouverte. Bien entendu, elle est soumise aux aléas de la conjoncture mondiale. Le ralentissement de l'activité aux Etats-Unis est un facteur que nous devons prendre en compte. On peut également redouter celui du Royaume-Uni qui risque de s'aggraver. Nous avons donc été prudents. Je me souviens parfois des critiques qui nous étaient adressées à propos de notre optimisme. Nous avons été prudents, je le répète, et nous avons eu raison. C'est un élément pour lequel vous auriez peut-être pu nous exprimer un compliment, monsieur Poncelet, mais il ne faut pas trop en attendre !

Voilà pourquoi, en tout cas, il nous faut éviter tout dérapage sur les prix. La politique monétaire et la maîtrise de la dépense publique doivent nous y aider. Je n'hésiterai pas, en cas de besoin, à agir sur ces deux leviers afin de maintenir une croissance non inflationniste sans laquelle il n'y aurait pas de progrès dans la lutte contre le chômage.

Mesdames et messieurs les sénateurs, nos résultats sont-ils donc si médiocres ? La réponse est dans le constat que je viens de faire. Notre économie a marqué des points. Elle est mieux armée que par le passé pour affronter la compétition internationale. A qui le doit-on ?

Si j'ai bien compris M. Poncelet, on le doit à la politique suivie entre 1986 et 1988. Je ne le suivrai pas sur ce terrain-là.

A qui le doit-on ? D'abord au pays,...

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Ce n'est pas contradictoire.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** ... à la grande masse des salariés qui ont su faire preuve de lucidité en refusant d'entendre les sirènes de la démagogie, aux entreprises, aussi, qui recherchent, plus qu'autrefois, monsieur le président de la commission, dans l'amélioration de leur productivité, une solution à leurs problèmes de compétitivité devant la concurrence extérieure.

On le doit aussi au Gouvernement, qui a fait de la stabilité monétaire et de la désinflation, au prix des difficultés que vous savez, l'axe de sa politique économique. L'opposition gagnerait à le reconnaître. Elle y gagnerait en objectivité, elle y gagnerait, aussi, en crédibilité devant l'opinion. C'est - pour reprendre votre expression - une « occasion manquée ».

Deuxième question : existe-t-il une politique de rechange permettant de faire mieux ?

**Mme Hélène Luc.** Oui !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Les critiques que j'ai entendues à l'Assemblée nationale, hier encore, et celles qui s'expriment ici sont, pour le moins, contradictoires.

Madame Luc, je vous ai entendue. Pour le parti communiste, notre politique serait celle de la droite et accorderait trop aux privilégiés.

Pour la droite, il suffirait de réduire davantage les impôts, notamment ceux des privilégiés, qui seraient les victimes d'un égalitarisme dépassé, pour obtenir de meilleurs résultats économiques.

**Mme Hélène Luc.** Et pour l'abbé Pierre, monsieur le ministre ?

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai le sentiment que les deux critiques s'annulent, surtout lorsqu'elles s'entendent au même diapason, et j'en tire la conviction que nous sommes sur la bonne voie.

**Mme Paulette Fost.** C'est un peu facile !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Comment faire une autre politique ?

Première question : faut-il fermer les frontières ?

Personne n'ose le dire franchement. A ce propos, je trouve curieux que l'ouverture des marchés financiers soit durement dénoncée par le parti communiste lorsque les adeptes de la *perestroïka* expriment l'intention d'en découvrir les mérites à l'Est de l'Europe.

**Mme Paulette Fost.** Vous auriez dû nous entendre hier.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Mesdames, messieurs les sénateurs, la France ne se repliera pas sur une politique autarcique. Elle est un pays ouvert aux échanges internationaux et à la réalité économique mondiale ; elle le restera.

Deuxième question : faut-il sortir de l'Europe ? Assurément non, pour des raisons tant économiques que politiques.

La compétition économique internationale nous impose d'aller plus vite dans la voie de la construction européenne. Le poids des réalités politiques telles qu'on pouvait les sentir, avant même que ne souffle à l'Est, avec la force que l'on sait, le vent de la liberté, nous commande tout autant de consolider la construction européenne.

Bref, plus les événements se bousculent à l'Est, plus nous devons accélérer la construction de l'Europe communautaire.

Une très grande majorité de Français pense ainsi et je m'en réjouis, mesdames et messieurs les sénateurs, pour l'Europe et pour la France.

Nous avons vu le reflet de cette évidence au cours du grand débat politique qui a eu lieu au Sénat hier soir. Je m'en réjouis aussi.

Ceux qui étaient convaincus, dès la première heure, de la nécessité de construire l'Europe, de l'ouvrir à l'Espagne et au Portugal, ont eu raison contre ceux qui traînaient les pieds.

De même, ont eu raison ceux qui voulaient encourager une coopération économique plus poussée avec les pays de l'Est. La force d'attraction exercée par la Communauté s'en est trouvée stimulée, ainsi que l'espoir d'un changement possible à l'Est de l'Europe.

Ce qui se passe en Pologne, en Hongrie, en R.D.A., en Tchécoslovaquie est d'abord la sanction d'un échec économique et social sans précédent ; c'est aussi l'expression d'une volonté d'émancipation pacifique de peuples qui aspirent à la démocratie.

Nous assistons à une mutation politique profonde qui appelle de notre part un puissant effort de solidarité économique. A l'initiative du Président de la République, François Mitterrand, la Communauté des Douze a affirmé, samedi soir, qu'elle était disposée à apporter aux pays de l'Est, en marche vers la démocratie, l'aide nécessaire à la reconstruction de leur économie. Cette politique a un coût, mesdames et messieurs les sénateurs, mais la solidarité exige que nous sachions éviter les calculs budgétaires étriqués pour être à la hauteur des événements qui secouent notre vieux continent.

Qui ne voit d'ailleurs que le redressement de l'économie des pays de l'Est sera une bonne chose pour l'économie européenne et mondiale ? Il y a là un formidable gisement de croissance dont nous bénéficierons tous.

Mais les engagements financiers que nous sommes appelés à prendre ne doivent pas nous faire oublier ceux que nous avons contractés à l'égard des pays en développement et, s'agissant de la France, elle ne doit pas oublier les devoirs qui sont les siens vis-à-vis des pays du Maghreb et de l'Afrique noire.

**M. Claude Estier.** Très bien !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Ces pays peuvent compter sur notre solidarité active. La construction européenne et l'ouverture à l'Est sont à considérer comme une chance supplémentaire pour leur développement et non comme un handicap.

La construction européenne est une nécessité politique. Pour qu'elle devienne réalité, il ne faut pas barguigner. Ce qui a déjà été décidé pour la réalisation du marché unique est positif, mais il faut le compléter par une véritable union économique et monétaire, condition et moyen de fonder durablement la prospérité de l'Europe sur la stabilité monétaire jusqu'à l'aboutissement d'une monnaie unique.

La France est décidée à aller de l'avant ; elle le montrera au sommet de Strasbourg, comme l'a déclaré le Président François Mitterrand.

L'union économique et monétaire, correspondant aux deuxième et troisième étapes prévues au rapport Delors, comporte des éléments de supranationalité, ce qui exigera l'élaboration d'un nouveau traité. On peut donc dire qu'elle pose en filigrane les questions décisives de l'union politique et - vous l'avez dit excellemment, monsieur Poncelet - du contrôle démocratique des organismes mis en place.

Sur le plan économique, le marché unique est déjà un fort stimulant à la croissance et à l'emploi.

Les entreprises l'ont parfaitement compris qui multiplient les alliances afin de renforcer leurs positions européennes.

La circulation des capitaux sera libre au 1<sup>er</sup> juillet 1990 et j'espère que nous parviendrons d'ici là à un accord pour que cette liberté ne se transforme pas en son contraire : un passe-droit pour la fraude et le recyclage de l'argent sale.

Je vous ai entendu dire qu'il fallait faire une politique européenne et j'ai cru comprendre, mais vous n'en êtes pas à une contradiction près, que la décision de la République fédérale d'Allemagne n'avait pas votre assentiment. Eh bien ! à votre différence, nous n'avons pas renoncé pour autant à la libération des mouvements de capitaux. Nous savons prendre les choses telles qu'elles sont, mais nous demandons un accord de coopération fiscale et, je le répète car j'ai eu le sentiment de ne pas être compris : oui ! la Commission avait fait une proposition de retenue à la source non pas de 10 p. 100 mais de 15 p. 100.

Auparavant, la République fédérale d'Allemagne l'avait fixée à 10 p. 100. Finalement, ainsi que d'autres pays, elle a repoussé toute retenue.

Le gouvernement allemand a invoqué comme argument que les Allemands déclaraient les revenus de l'épargne. Vous avez réfuté cette affirmation. Je vous renvoie à une explication avec le gouvernement allemand.

En tout cas - et je tiens à rappeler notre position, sur ce point - nous ne freinons pas, par volonté de construction européenne, la libération des mouvements de capitaux, mais nous entendons faire un effort - et il sera persévérant - pour que cette libération des mouvements de capitaux n'entraîne pas la liberté de frauder.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat, de me permettre de vous interrompre pour que nous nous mettions d'accord sur ce point de litige entre nous.

J'ai sous les yeux un document qui émane de vos services - du service de la législation fiscale - concernant l'imposition de l'épargne - des obligations - en République fédérale d'Allemagne.

Si j'en crois les constatations du service, et si l'on se place au plan du droit, vous avez raison, monsieur le ministre d'Etat, d'affirmer qu'en Allemagne les intérêts des obligations ne sont pas imposés au taux zéro. En théorie - je donne l'exemple qui est cité - pour 200 francs d'intérêts, le contribuable allemand devait payer 112 francs lorsque la retenue à la source de 10 p. 100 existait.

Mais, dans les faits - je me réfère toujours au document de votre ministère - le contribuable allemand paie non pas 112 francs, mais simplement 20 francs et bien moins encore depuis que la retenue de 10 p. 100 a disparu. En effet, il n'est pas fait obligation au contribuable allemand d'effectuer une déclaration de ses revenus de l'épargne, comme il n'est pas fait obligation à l'établissement financier de déposer au service fiscal le coupon mentionnant ces revenus. Monsieur le ministre d'Etat, si vous avez raison en droit, moi, j'ai raison dans les faits.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre d'Etat.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Monsieur le président de la commission des finances, vous avez des collaborateurs qui vous fournissent de bons documents, surtout lorsqu'ils proviennent des services du ministère de l'économie et des finances, mais je ne comprends pas où est le débat.

Il n'y a pas obligation de déclaration en Allemagne mais en France, il y a bien obligation de déclaration. Permettez-moi de vous dire que, lorsque le contrôle des changes sera supprimé, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 1990, nous maintiendrons l'obligation de déclaration, comme le font par exemple les Etats-Unis d'Amérique.

Je vous répondrai en invoquant les arguments du ministre des finances de la République fédérale d'Allemagne et du chancelier : certes, il n'y a pas obligation de déclaration par les établissements, mais il y a obligation de déclaration par les Allemands eux-mêmes. Je veux bien que vous suspectiez les citoyens allemands qui encaissent des revenus du capital...

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Alors, ne suspectez pas les Français !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Nous pourrions continuer ce débat très longtemps !

... mais ne rendez pas, en tout cas, le Gouvernement français responsable d'une décision dans laquelle il n'a aucune part. J'ai simplement voulu vous présenter objectivement - comme c'est le cas pour l'ensemble de mes propos - les thèses des Allemands, qui, vous le voyez bien, ne nous rendent pas les choses faciles.

J'en viens maintenant à la circulation des marchandises.

Elle sera libre au 1<sup>er</sup> janvier 1993. L'accord intervenu sur la T.V.A. est, à cet égard, positif. Il permet l'abolition des frontières douanières à la date prévue et ménage les transitions nécessaires pour rapprocher les taux des différents pays.

Il faut donc continuer à faire l'Europe, cela s'impose à nous comme à tout autre gouvernement.

La cause de l'Europe étant entendue, je pose une troisième question aux détracteurs de notre politique : faut-il revenir aux démons de la dévaluation ?

Les partisans de la dévaluation sont devenus minoritaires dans notre pays et ils le seraient encore plus si le gouvernement précédent n'y avait pas succombé en 1986 alors que rien ne l'y contraignait.

La réponse à cette question est d'ailleurs liée à la question précédente, celle de l'Europe.

Il n'y aura pas de construction européenne, mesdames, messieurs les sénateurs, sans monnaies stables, je le crois profondément.

L'inflation est une facilité illusoire, qui détruit la croissance et ronge le pouvoir d'achat des plus modestes. Je souhaiterais, à cet égard, que l'on reconnaisse le rôle que nous avons joué. Ce qui s'est passé de 1974 à 1981 était vraisemblablement lié à l'environnement international et les deux chocs pétroliers ont eu un certain impact. Mais nous avons ensuite hérité d'une situation difficile et il faut admettre que nous l'avons corrigée.

On se trompe quand on considère - car on entend parfois, hélas ! ce discours - qu'un peu d'inflation permet d'acheter la paix sociale. L'expérience prouve le contraire : on ne

construit pas une économie forte sur une monnaie faible ; on ne fait pas une politique sociale durable en misant sur l'inflation.

Dernière question : faut-il moins d'Etat ? C'est un vrai débat. Que serait un Etat qui n'aurait plus les moyens d'assurer ses missions régaliennes - je crois avoir entendu exprimer cette préoccupation dans des rangs qui n'étaient pas ceux de la minorité sénatoriale - un Etat qui ne traiterait pas ses fonctionnaires avec dignité, qui laisserait se dégrader les services publics ?

Il y a, certes, le débat budgétaire, mesdames, messieurs les sénateurs, mais il y a aussi, de temps à autre, la séance des questions au Gouvernement. Je n'aurai pas l'audace de rappeler ici les questions qui nous sont posées au Sénat sur le fonctionnement des services de l'Etat !

Sans doute y-a-t-il sur ce terrain un clivage politique ici même. Le Gouvernement croit en la nécessité d'un Etat qui oriente et régule l'économie, d'un Etat qui concourt à réduire les inégalités et qui organise la solidarité, d'un Etat qui veille à la concurrence et serve d'aiguillon, parfois de fer de lance à la modernisation. De ce débat, nous pourrions reparler.

J'en viens maintenant aux cinq amendements principaux que propose votre commission des finances.

Je dois dire que, lorsque j'ai entendu parler de « contre-budget » et que je n'ai vu que ces cinq amendements, je me suis dit : « Voilà un esprit de coopération qu'il convient de saluer. » Mais il est vrai que l'exposé des motifs de ces amendements est une descente en règle de notre politique et de notre projet de budget. Vous remarquerez au passage que je ne vous réponds pas sur le même ton, car je ne crois pas que cela convienne bien au débat démocratique qui nous est proposé par le président de la commission des finances.

Par un premier amendement, la commission des finances propose de baisser le taux de la T.V.A. de 18,60 p. 100 à 17,6 p. 100.

Cette demande apparaît surprenante. L'an dernier, il nous était reproché de ne pas nous être attaqués au taux majoré. Dans le cadre fixé par l'Acte unique, celui-ci doit en effet disparaître pour laisser subsister deux taux. C'est pourquoi nous avons entrepris de le ramener d'abord à 28 p. 100, puis à 25 p. 100. Ce mouvement sera poursuivi.

En revanche, mesdames, messieurs les sénateurs, le taux normal de 18,6 p. 100 est compris dans la fourchette retenue par la commission. Or le seul argument que j'ai entendu à ce sujet est le suivant : il faut rapprocher notre taux de celui de la R.F.A. Peut-être, mais il faudra aussi que la R.F.A. se rapproche de nous sur d'autres terrains ! Il ne faut pas raisonner à sens unique. En tout cas, la R.F.A. ayant actuellement un taux de 14 p. 100, il n'est pas question de baisser le nôtre jusqu'à 14 p. 100. Au demeurant, personne ne le souhaite.

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** Non, en effet.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Il faut peut-être que la R.F.A. prenne une autre orientation, mais prenons le temps qu'il faut pour cela. Ne précipitons pas les événements !

De plus, l'accord intervenu entre les Douze a retenu un système de perception dans le pays de consommation au 1<sup>er</sup> janvier 1993. Celui-ci fera l'objet d'un réexamen avant le 31 décembre 1996. On pourra alors juger de son efficacité et du rapprochement des taux qui aura pu être opéré.

Dès lors, la baisse du taux moyen ne s'impose pas aujourd'hui. Elle n'apporte que peu d'avantages aux entreprises, car la T.V.A. est un impôt neutre : il vaut mieux baisser l'impôt sur les sociétés sur les bénéficiaires non distribués.

Selon certains, ce serait une mesure sociale. Oui, à condition qu'elle soit répercutée sur les prix, ce qui est tout de même moins certain que la baisse de T.V.A. sur le prix des médicaments, baisse à laquelle vous nous demandez de reconcer par un amendement. Comprenne qui pourra !

En outre, comme vous l'avez indiqué, le coût de cette mesure - 22 milliards de francs - ...

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** Non ! c'est la moitié. C'est sur six mois, pas sur un an !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** ... provoquerait un dérèglement de la demande, et donc une dégradation de nos équilibres économiques, sur lesquels vous nous avez demandé de veiller. Je souhaite donc que la majorité sénatoriale réfléchisse à deux fois avant de voter cette mesure.

Par un deuxième amendement, la commission propose de baisser l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices distribués.

Je le rappelle, le gouvernement socialiste de 1985 a été le premier à ramener l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices non distribués à 45 p. 100. Nous avons fait ce choix car notre intention est bien de privilégier les bénéfices réinvestis dans la mesure où ils permettent de développer des fonds propres, d'investir, de procéder à des acquisitions.

Il y a, dans le monde, des systèmes différents, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler. La République fédérale d'Allemagne agit dans un sens, d'autres pays dans un autre. Mais nous, Français, avons l'avoiron fiscal et l'on peut dire qu'en l'état actuel des choses les bénéfices distribués sont plus encouragés que les bénéfices non distribués. Voilà pourquoi nous avons procédé à cette correction.

Depuis 1986, l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices distribués a diminué de huit points, pour se situer à 42 p. 100, ce qui le situe parfaitement dans la moyenne européenne et ce qui a correspondu à une augmentation de l'avoiron fiscal. L'impôt sur les sociétés sur les bénéfices réinvestis aura, quant à lui, baissé de treize points. Cette nouvelle baisse va contribuer à recapitaliser les entreprises et les encourager à investir.

Par un troisième amendement, la commission des finances propose de modifier l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune.

Il est réconfortant de constater que ceux qui se sont élevés contre l'instauration de l'impôt sur les grandes fortunes en 1982, puis pour sa suppression totale en 1986, en parlent maintenant comme d'un impôt qu'il faudra simplement aménager.

**M. Philippe Labeyrie.** Très bien !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** M. Chirac lui-même, que j'écoute toujours avec beaucoup d'attention...

**M. Emmanuel Hamel.** Vous avez bien raison !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** ... nous dit aujourd'hui qu'il l'a supprimé pour des raisons européennes. Or nous l'avons rétabli et aucune conséquence négative, sur le plan européen, n'est apparue.

Je crois, en réalité, que le prédécesseur de Michel Rocard prend conscience - surtout depuis dimanche, me semble-t-il - de l'erreur psychologique et politique qu'il a faite et qu'il cherche désormais à l'effacer.

L'impôt de solidarité sur la fortune, que nous avons conçu, entre autres mesures, pour rétablir la justice fiscale en France, touche 130 000 foyers fiscaux et a rapporté 4,4 milliards de francs en 1989.

On nous dit tantôt que c'est un impôt symbolique dont le rendement est faible - moins de 5 milliards de francs - tantôt qu'il est excessif et que sa majoration, décidée pour 1990, frappe durement les patrimoines.

Le Sénat, lui, veut en revoir l'assiette. Mais s'agit-il d'accroître le nombre d'assujettis ou, en intégrant les œuvres d'art, de le rendre « inquisitorial » pour le déconsidérer et demander l'an prochain sa suppression ? J'avoue, monsieur le rapporteur général, ne pas très bien comprendre le but recherché.

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** Nous vous l'expliquerons !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** La quatrième proposition de la commission des finances concerne la reprise des privatisations.

Ce débat a été tranché jusqu'à la prochaine échéance législative. Est-il sage de l'ouvrir à nouveau, de « jouer au ping-pong » avec nos entreprises publiques et privées, alors qu'elles ont mieux à faire pour affronter la compétition internationale ?

Je conçois l'embarras de M. le rapporteur général ! Les baisses d'impôts proposées par l'opposition sont coûteuses et la reprise du processus de privatisation permettrait de les financer.

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** Non !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Pourtant - faut-il le rappeler ? - cette option politique comporte une série d'inconvénients majeurs.

Je n'en citerai que deux : d'abord, ce ne sont pas des recettes permanentes, elles ne jouent qu'une fois et il faut trouver d'autres recettes, celles-ci définitives, les années suivantes ; ensuite, cela signifie que l'opposition privilégie toujours la même méthode pour réduire les impôts, la vente du patrimoine public, le plus rentable, et de préférence de gré à gré.

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** Monsieur le ministre d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** Monsieur le ministre d'Etat, je vous remercie à mon tour de votre courtoisie, qui ne me surprend pas plus que celle de M. le ministre délégué.

Ne travestissez pas, monsieur le ministre d'Etat, la proposition que je vous ai faite ! Je l'ai dit au moins trois fois et cela figure dans mon rapport écrit - il m'étonnerait d'ailleurs fort que vos collaborateurs, qui sont très bien informés, ne vous l'aient pas transmis - il ne s'agit pas du tout de diminuer, avec le produit des privatisations, les impôts. Ce n'est pas cela du tout ! La diminution des impôts passe par la baisse de la dépense publique.

Je vous ai dit clairement que le produit des privatisations que nous vous proposons de réaliser permettrait de réduire de 20,3 milliards de francs le déficit budgétaire - puisque, l'année dernière, vous avez supprimé le compte spécial du Trésor qui nous aurait permis de réduire directement la dette, nous ne pouvons plus le faire par ce biais - et de financer, avec les 4,7 milliards de francs restants, les dotations en capital des entreprises publiques.

Je vous en supplie donc, ne détournez pas notre intention et notre proposition pour faciliter votre raisonnement ! Très franchement - permettez-moi de vous le dire avec une courtoisie qui m'est aussi naturelle et sur le même ton que celui que vous employez, monsieur le ministre d'Etat - pour convaincre ayez, comme base de raisonnement, la vérité ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur plusieurs travées du R.D.E. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre d'Etat.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Monsieur le rapporteur général, vous aurez remarqué que je n'ai pas voulu vous suivre sur le terrain que vous avez emprunté : tout au long de votre exposé, vous nous avez accusés de travestir, d'user d'astuces ; je ne l'ai pas dit.

Mais tant que vous n'aurez pas dit comment vous réduisez les dépenses de fonctionnement de l'Etat, je considérerai que votre proposition est à classer au niveau des astuces dont vous parliez. Je pense que c'est la vérité, et c'est pourquoi je vous le dis. J'y reviendrai, d'ailleurs, dans un instant.

**M. Claude Estier.** Très bien !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Revient aussi dans le débat la question des dotations en fonds propres des entreprises publiques. Je commence à y être habitué, monsieur le rapporteur général ; les partisans des privatisations totales ou partielles du secteur public l'invoquent périodiquement.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous demande toute votre attention : que se passerait-il si l'on vous suivait ? La privatisation d'entreprises qui se portent bien, qui seraient donc proposées à un bon prix, provoquerait un effet d'éviction sur le marché financier au détriment des entreprises privées ou privatisées qui ont le plus urgent besoin d'améliorer leur bilan en capital.

Ce qui est important, en ce moment - j'oublie le débat théorique - c'est d'accroître les fonds propres des entreprises privées puisque le ratio fonds propres-endettement des entreprises privées est moins bon que celui des entreprises publiques.

Les entreprises publiques que vous voulez privatiser trouvent, quant à elles, les fonds propres dont elles ont besoin.

**M. Christian Poncet, président de la commission des finances.** Ce n'est pas l'avis de M. Fauroux !

**M. Pierre Bérégoovoy, ministre d'Etat.** Depuis un an et demi - d'ailleurs, je l'ai déjà dit ici même - elles ont bénéficié de 110 milliards de francs sous des formes diverses : dotations en capital, certificats d'investissement, futur accord B.N.P.-U.A.P.

Comme vous le savez, il est également possible de combiner l'action d'entreprises publiques pour affronter la compétition internationale. Cela s'appelle une conception dynamique de la gestion du secteur public, monsieur le rapporteur général.

Enfin - c'est le cinquième point - la commission des finances propose de réduire les dépenses publiques.

Le débat à l'Assemblée nationale a fait converger les positions de l'opposition, ce que je comprends très bien, sur l'idée qu'il faudrait réduire les dépenses publiques. Il a permis aussi de révéler qu'aucune proposition concrète n'a été faite. Nous avons plutôt entendu, M. Charasse et moi, des propositions de dépenses nouvelles.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** A l'Assemblée !

**M. Pierre Bérégoovoy, ministre d'Etat.** Je reconnais que, l'an passé, vous aviez été plus précis. L'opposition soulignait, ici même, l'insuffisante réduction du nombre des fonctionnaires et s'inquiétait de l'importance des rémunérations publiques dans les budgets.

Cette année, elle demande - pas ici, mais par la voix de représentants éminents de l'opposition - de réhabiliter « les fonctions de souveraineté ». Elle déplore l'insuffisance des moyens de la police, de la justice, de la diplomatie, de l'armée, de l'éducation. « Les agents de l'Etat dans ces fonctions sont insuffisants en nombre et insuffisamment considérés et mal payés » dit M. Chirac.

M. Toubon, ce matin, était encore plus précis puisqu'il évoquait des augmentations de 10 p. 100 à 20 p. 100 des traitements de la fonction publique. (*Rires sur les travées communistes.*)

Je comprends que le R.P.R. soit à la recherche d'une nouvelle virginité sociale, mais les fonctionnaires n'ont pas la mémoire courte.

En 1987, le gouvernement d'alors a fait baisser le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

**Mme Hélène Luc.** Il ne faut pas suivre son exemple !

**M. Pierre Bérégoovoy, ministre d'Etat.** Le salaire moyen par tête dans la fonction publique a progressé, cette année-là, moins vite que les prix, et nous avons hérité des mécontentements que cette situation a suscités. (*Rires et exclamations sur les travées du R.P.R.*)

**M. Yves Guéna.** C'est trop facile !

**M. Pierre Bérégoovoy, ministre d'Etat.** En 1989, le salaire moyen par tête des fonctionnaires aura augmenté de 6,3 p. 100, y compris la prime de croissance, soit un gain de pouvoir d'achat supérieur à 2,5 p. 100.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** C'est pour cela qu'ils sont en grève !

**M. Pierre Bérégoovoy, ministre d'Etat.** Certes, monsieur Guéna, certes, madame Luc, il reste des revendications à prendre en compte.

**Mme Hélène Luc.** Oh oui !

**M. Pierre Bérégoovoy, ministre d'Etat.** J'en suis bien conscient.

Le mouvement social qui s'est déroulé dans l'administration des finances...

**M. Josselin de Rohan.** Longuement !

**M. Pierre Bérégoovoy, ministre d'Etat.** ... a mis en évidence un malaise social profond. Les structures hiérarchiques sont à moderniser, l'administration doit être déconcentrée et il y a, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, des limites aux suppressions d'emploi que l'opposition continue à réclamer pourtant avec insistance au Sénat.

S'agissant des rémunérations, ce qui était possible a été fait. Les fonctionnaires comme les autres salariés doivent savoir que le partage de la croissance sera équitable. L'essentiel est donc bien de ne pas compromettre la croissance par une politique de facilité dont les salariés et les retraités finissent toujours par payer le prix.

En fait, je veux bien vous suivre, monsieur le rapporteur général - et M. Charasse vous l'indiquera après moi - mais dites-nous quel budget, quelle subvention réduire. Devons-nous réduire les aides à l'agriculture ? L'Etat doit-il renoncer à prendre en charge une partie de la taxe professionnelle ? Faut-il diminuer les crédits de solidarité, et lesquels : les concours au B.A.P.S.A., les crédits au logement social ?...

Il ne faut pas préconiser une mesure générale ; il faut que, point par point, chapitre par chapitre, vous nous disiez clairement les économies qu'il faut réaliser, les réductions d'emplois qu'il faut décider, les rémunérations qu'il faut baisser. Ainsi le pays sera exactement éclairé.

**Mme Hélène Luc.** C'est ce que nous vous disons, mais vous ne voulez pas nous écouter !

**M. Pierre Bérégoovoy, ministre d'Etat.** Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les questions que je souhaitais aborder franchement devant vous au début de ce débat.

Les résultats de notre économie - ce qui va bien, ce qui pourrait aller mieux - montrent que le cap doit être tenu.

Ce budget est un « bon budget » a dit, devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre - j'ai des références. Il assure l'équilibre entre trois exigences auxquelles le Gouvernement apporte des réponses concrètes : aller vers plus de solidarité, aller vers plus d'Europe, aller - c'est lié - vers plus de croissance.

Nous ne pouvons pas oublier que la France compte encore près de 2,5 millions de chômeurs. Pour réduire le chômage - je le répète - la plus criante des inégalités sociales, il n'y a pas de recette miracle : il faut investir et, pour investir, il faut épargner ; il faut poursuivre l'effort en le répartissant de façon plus juste. C'est ce à quoi tend notre politique économique, dont le projet de budget est l'une des composantes essentielles.

J'aurais souhaité que la majorité du Sénat pût y souscrire ; je le souhaite encore.

Sans doute, ne serait-il pas sain pour l'exercice de la démocratie que la majorité et l'opposition se confondent. Conservateurs et socialistes n'ont pas, en effet, la même vision de l'avenir. Entre l'économie administrée et le capitalisme sauvage...

**M. Jean Lecanuet.** « Sauvage » !

**M. Pierre Bérégoovoy, ministre d'Etat.** ... il existe une troisième voie, celle que nous expérimentons en France, celle d'une économie mixte où l'Etat joue son rôle, rien que son rôle, mais tout son rôle, celle d'une économie de liberté et de solidarité où l'esprit d'initiative et de responsabilité doit être réducteur d'inégalités sociales.

Mesdames, messieurs les sénateurs, en ces moments, dont vous avez débattu hier, le socialisme démocratique se trouve vérifié par les événements ; il montre une capacité d'adaptation au mouvement de la société qui renvoie dos à dos tous les dogmes établis.

Le monde bouge, et il bouge vite. La France a besoin de rassembler ses forces pour relever les défis de la compétition internationale et de la construction européenne.

L'opposition et la majorité ne sauraient se confondre, ai-je dit. Encore peuvent-elles se parler et - pourquoi pas ? - se rencontrer dans les domaines où se joue l'avenir du pays. C'est dans cet état d'esprit que je me suis exprimé devant vous.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi, tout d'abord, de remercier la commission des finances pour le travail qu'elle a accompli afin de préparer vos débats.

Sa contribution à ce débat, n'en doutons pas, sera précieuse, sous l'autorité ferme et souriante de son président et avec tout l'apport du talent de son nouveau rapporteur général, que je me permettrai de saluer tout spécialement, non sans avoir une pensée pour celui qui l'a précédé et qui a longtemps dominé vos débats budgétaires.

Mais, à vrai dire, en entendant, cette année, l'un, après avoir entendu, l'année dernière, l'autre, je me disais que le style avait changé, mais pas nécessairement le fond.

Mon ami M. Pierre Bérégovoy vient de vous présenter les grandes lignes de la conjoncture économique nationale et internationale et les conséquences que le Gouvernement en tire dans la définition de sa politique budgétaire. Il me revient, maintenant de vous exposer les principaux choix du projet de loi de finances pour 1990.

Adopté, en première lecture, par l'Assemblée nationale, il est désormais bien connu. Je ne rappellerai donc que d'un mot les données de l'équilibre général : après le vote de l'Assemblée nationale, les dépenses s'élèvent à 1 218,8 milliards de francs, soit une augmentation de 5,4 p. 100 et les recettes à 1 127,9 milliards de francs, soit une progression de 6,88 p. 100 par rapport à la loi des finances initiale pour 1989, mais une augmentation de 4,24 p. 100 seulement par rapport à la prévision rectifiée d'exécution de 1989.

Le déficit se situe donc, toujours après le vote de l'Assemblée nationale, à 90,7 milliards de francs contre 100,5 milliards de francs en 1989. Mais il n'intègre pas, à ce jour, une réévaluation de 600 millions de francs des dividendes versés à l'Etat par les entreprises publiques financières et industrielles du fait de leurs excellentes prévisions de résultats, et ce pour des raisons de procédure puisqu'on ne peut - M. le rapporteur général le sait - modifier l'article d'équilibre que pour coordination. Je serai donc amené à le faire au cours de ce débat.

Plutôt que de détailler point par point le projet de budget, je m'efforcerai de répondre à cinq questions qui devraient intéresser plus particulièrement votre assemblée si j'en crois ce que j'ai entendu, tout à l'heure, dans la bouche de M. le rapporteur général puis dans celle de M. le président de la commission des finances.

Première question : le déficit budgétaire est-il suffisamment réduit ? Deuxième question : la dépense publique augmente-t-elle trop vite ? Troisième question : les choix budgétaires sont-ils bons ? Quatrième question : quels sont nos objectifs en matière d'allègements fiscaux ? Enfin, cinquième question : qu'en est-il des concours de l'Etat aux collectivités locales ?

Tout d'abord, s'agissant de la réduction du déficit, j'apporterai deux éléments de réponse.

En premier lieu, cette réduction est bien nécessaire. Je crois avoir compris, monsieur le rapporteur général, que nous étions d'accord au moins sur ce principe.

Il faut, à ce propos, être parfaitement clair et se garder d'analyses dogmatiques ou trop simplistes. L'équilibre budgétaire - nous l'avons dit souvent, Pierre Bérégovoy et moi-même - n'est pas une fin en soi. Certains pays, dont la pleine santé économique ne fait de doute pour personne, ont un déficit égal ou supérieur au nôtre. C'est, par exemple, le cas du Japon.

Dans certaines circonstances économiques, la relance budgétaire peut, par ailleurs, être souhaitable. On trouve tout cela dans les meilleurs manuels de politique économique.

Evitons donc tout dogmatisme en la matière, pour considérer plutôt avec pragmatisme la situation actuelle de notre économie : elle est marquée par une vive croissance de l'activité et par un développement de la consommation, qui doit rester maîtrisé pour préserver nos équilibres extérieurs.

Dans ces conditions, la bonne direction n'est, bien entendu, pas celle de la relance budgétaire.

Nous ne souffrons pas non plus d'un endettement excessif : la dette nette de nos administrations publiques se situe, selon l'O.C.D.E., à 25 p. 100 du P.I.B., c'est-à-dire à un niveau tout à fait comparable à celui qui est constaté dans les principaux pays industriels.

Tout à l'heure, monsieur le rapporteur général, j'ai sursauté en vous entendant parler des « fonctionnaires qui gèrent la dette ». Je vous le dis en toute amitié : c'est le ministre d'Etat qui gère la dette et qui essaie de se faire obéir par les fonctionnaires.

**M. Jacques Oudin.** Qui essaie !...

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Il essaie comme ses prédécesseurs et réussit aussi bien qu'eux !

Notre détermination à réduire le déficit résulte donc d'autres considérations.

Elle repose, en premier lieu, sur la nécessité d'assurer dans de bonnes conditions le financement de l'investissement productif, créateur d'emplois. Il est nécessaire, pour cela, que les

déficits publics n'absorbent pas une part excessive de l'épargne disponible. Dans le cas contraire, la concurrence sur les marchés entre les besoins privés et publics d'appel à l'épargne se traduirait par une hausse du taux d'intérêt, néfaste à l'effort d'investissement.

La seconde justification à la réduction du déficit est d'ordre budgétaire. Elle repose sur le constat de la perte de nos marges de manœuvre budgétaire qu'entraîne le prélèvement croissant au titre de la charge de la dette.

Le budget pour 1990, il est vrai, marqué par une charge exceptionnelle liée aux obligations renouvelables du Trésor - vous en avez longuement parlé, monsieur le rapporteur général - illustre bien ce phénomène : la dette et les garanties représenteront 138 milliards de francs, soit une progression de 17,6 p. 100.

Les intérêts de la dette, qui ne représentaient que 2,5 p. 100 des dépenses budgétaires en 1973, y entrent pour 11,3 p. 100 en 1990.

C'est donc la substance même de l'action de l'Etat qui lui échappe peu à peu. Pour rompre cet enchaînement inacceptable, il n'existe qu'un seul moyen : la réduction du déficit.

Cela m'amène au deuxième élément de réponse que je souhaite vous apporter. La réduction de 10 milliards de francs qui vous est proposée est-elle suffisante ?

Il n'y a, bien entendu, pas de réponse absolue à cette question, chacun le comprend, mais je voudrais mettre en lumière quelques éléments qui démontrent l'importance de l'effort entrepris.

Premier élément, le déficit budgétaire représentait 2,1 p. 100 du P.I.B. en 1988. La loi de finances pour 1989 l'a réduit à 1,7 p. 100 et nous vous proposons de le ramener à 1,4 p. 100.

Le second élément à prendre en considération pour bien apprécier la réduction du déficit qui vous est proposée est l'équilibre à préserver entre cet objectif et les deux autres orientations de notre politique budgétaire : les allègements fiscaux et le financement des priorités du Gouvernement.

Les mesures d'allègements d'impôt prévues au budget de 1990 coûteront à l'Etat près de 17 milliards de francs et ramèneront la progression des recettes fiscales à 4,24 p. 100 par rapport aux recettes révisées de 1989. Cette réduction des prélèvements fiscaux, qui seront ainsi ramenés à 17,1 p. 100 du P.I.B., autorisera une légère diminution des prélèvements obligatoires qui passeront de 44,3 p. 100 en 1989 à 44,2 p. 100 en 1990.

Le financement des priorités du Gouvernement se traduira, quant à lui, par une progression maîtrisée des dépenses, qui restera légèrement inférieure à celle du P.I.B. J'y reviendrai dans quelques instants.

La réduction du déficit qui vous est proposée résulte donc d'un projet équilibré et cohérent, qui opère un bon compromis entre des exigences par nature opposées.

Sur ce point, je voudrais enfin vous dire que je ne peux entrer dans la logique défendue tout à l'heure par le rapporteur général de la commission des finances.

Afficher une réduction du déficit grâce à des recettes de privatisation - M. le ministre d'Etat en a parlé, il y a un instant - ne me paraît en effet pas recevable, et ce, pour deux raisons qui s'ajoutent à celles qui ont déjà été exposées par M. le ministre d'Etat.

La première raison est que vendre une partie du patrimoine de l'Etat pour obtenir, sur un an, une réduction apparente du déficit de l'Etat, m'apparaît malsain et trompeur à la fois : malsain parce que prendre pour principe de politique budgétaire la cession du patrimoine serait de bien courte vue ; trompeur parce que modifier de quelques dizaines de milliards de francs le solde du budget à raison de recettes exceptionnelles et non reconductibles ne refléterait pas à l'évidence ce qui fait la réalité du déficit budgétaire.

La seconde raison qui me conduit à écarter cette orientation n'est pas d'ordre budgétaire, et vous la connaissez bien : la politique du Gouvernement n'est pas de poursuivre les privatisations engagées par le gouvernement précédent ; elle est de conserver dans le secteur public des entreprises qui apportent chaque jour la preuve, par leur vitalité et leurs résultats, des vertus d'un actionariat public bien compris.

A ce point de mon propos, j'évoquerai rapidement quelques observations faites par M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général a longuement insisté sur les opérations du fonds de soutien des rentes. Nous serions bien contents, quand même, dans cette assemblée, disait-il, de savoir un peu comment cela fonctionne, et satisfaits d'avoir un compte rendu.

Mais, monsieur le rapporteur général, l'Assemblée nationale l'an dernier - pas le Sénat puisqu'il n'a pas adopté la loi de finances ; mais je suis persuadé, d'ailleurs je me rappelle les propos de M. Blin, que sur le fond le Sénat est d'accord sur ce point - ...

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** Sur ce point-là seulement.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** ... l'Assemblée nationale a donc adopté un amendement disposant que le contrôle budgétaire s'exercera à travers la loi de règlement, c'est-à-dire avec un compte rendu des opérations du fonds de soutien des rentes.

Par conséquent, le Sénat disposera de toutes les informations qui lui sont nécessaires lorsque les opérations auront été effectuées.

Bien entendu, compte tenu du secret qui s'attache à ces opérations au jour le jour, nous ne pouvons publier de compte rendu quotidien ou hebdomadaire. Mais je n'ai jamais refusé aucun renseignement à un rapporteur général du budget, pourvu que, connaissant son sens de l'Etat, j'aie la certitude - mais je l'ai toujours - qu'il garde ces informations pour lui afin de s'en servir, le moment venu, pour établir les comptes et demander des explications.

Toujours sur le fonds de soutien des rentes, monsieur le rapporteur général, je n'ai pas bien compris pourquoi vous nous reprochiez l'opération à laquelle nous avons procédé en 1988, alors qu'elle a eu pour objet d'inscrire dans le collectif budgétaire un crédit qui a été versé précisément au fonds de soutien des rentes.

C'était la seconde fois que l'on procédait ainsi. En effet, mon prédécesseur, M. Juppé, avait fait de même en 1987 mais de manière différente puisque, lorsqu'il avait choisi cette solution, M. Juppé avait inscrit le crédit dans la loi de règlement, sans solliciter l'accord de quiconque. Moi, je l'ai fait dans le collectif budgétaire de fin d'année.

Monsieur le rapporteur général, je vous connais suffisamment pour imaginer que vous préférez en cela, comme en d'autres matières, avant qu'après. (*Sourires.*)

Enfin, monsieur le rapporteur général, vous avez insisté sur le problème du « prélèvement tabac » au profit de la C.N.A.F.

Il n'est pas illogique d'effectuer un prélèvement sur recettes au profit de la C.N.A.F. dans la mesure où la recette en question n'est pas perçue au profit de l'Etat. Pourquoi donc la faire transiter et la faire ressortir alors qu'il est évident que l'Etat la perçoit pour le compte de la C.N.A.F. ? Un tel prélèvement sur recettes est tout à fait dans la ligne des prélèvements sur recettes existants - un certain nombre d'entre vous les connaissent bien - dont le principe a été validé par le Conseil constitutionnel. Nous avons collé strictement - vous me connaissez - à la décision du Conseil constitutionnel dans cette affaire.

Je ne vous comprends pas, en outre, quand vous affirmez qu'un prélèvement sur recettes interdit à l'avenir toute intervention du Parlement en ce domaine. Ce n'est pas exact, monsieur le rapporteur général. Nous aurons d'ailleurs l'occasion, lors de la discussion de l'article 31, de parler de prélèvement sur recettes et non des moindres. Je pense à la dotation globale de fonctionnement. J'ai entendu dire, dans les couloirs, que vous ne vous priveriez pas d'essayer d'intervenir sur ce sujet les uns et les autres...

En conséquence, on ne peut pas dire que les prélèvements sur recettes interdisent les initiatives. J'ai le sentiment, au contraire, que de nombreuses initiatives porteront cette année précisément sur les prélèvements sur recettes.

Mais je cesse de vous taquiner, monsieur le rapporteur général.

La réduction de 10 milliards de francs du déficit que vous propose le Gouvernement, bien que volontariste, est donc plus réaliste.

Comment apprécier maintenant l'évolution de la dépense ? C'est la deuxième question à laquelle je me propose de répondre.

La dépense augmente-t-elle trop rapidement ?

Selon certains commentaires, jusqu'à il y a une demi-heure ou trois quarts d'heure, nous aurions été excessivement généreux dans la fixation des crédits alloués aux différents ministères.

Cette critique ne me paraît pas fondée, et j'y répondrai par trois observations.

Tout d'abord, l'augmentation de la richesse nationale autorise, selon nous, un renforcement des moyens du service public. M. le ministre d'Etat l'a rappelé.

Mon étonnement est grand devant certaines affirmations tendant à condamner toute progression des crédits budgétaires au-delà des prix.

La logique de tels raisonnements, c'est bien celle du dépérissement progressif du service public : il faudrait, alors que la richesse nationale augmente de 2 à 4 points chaque année en volume, n'accorder aucun moyen supplémentaire à l'Etat.

La conviction du Gouvernement est contraire : c'est dans le plein exercice, par le service public, de ses missions fondamentales que résident, pour une large part, les conditions de la cohésion sociale et du dynamisme économique d'un pays. C'est pour cela qu'il est nécessaire qu'une part raisonnable de l'augmentation de la richesse nationale soit consacrée au service public.

Je rappellerai, en second lieu, que la progression des dépenses reste inférieure à celle du produit intérieur brut.

Les charges budgétaires augmentent, après les votes de l'Assemblée nationale, de 5,4 p. 100 - nous étions à 5,3 p. 100 en loi de finances initiale - alors que la progression prévue pour le produit intérieur brut s'établit à 5,5 p. 100. Vous l'avez dit longuement, monsieur le rapporteur général, et tout le monde en est bien convaincu dans cette assemblée : encore faut-il ne pas oublier le poids d'une contrainte inéluctable, la charge de la dette !

Si l'on raisonne hors dette et garanties - je pense en particulier à la Coface, pour laquelle nous préférons, nous, inscrire en loi de finances initiale le maximum de crédits, pour éviter d'avoir à les inscrire, comme le faisait M. Balladur, en loi de finances rectificative - les charges du budget général ne progressent que de 4 p. 100 de 1989 à 1990.

Ma dernière observation sur ce point sera la suivante : la progression des dépenses est sélective et s'opère au profit de priorités peu nombreuses et bien identifiées.

Sur une progression des dépenses de 41 milliards de francs, hors dette, près de 30 milliards de francs sont consacrés aux six grandes priorités retenues, dont 18 milliards de francs pour la seule éducation nationale.

La même sélectivité s'observe quant à l'évolution des effectifs. La quasi-totalité des créations d'emplois concernent deux ministères, à savoir l'éducation nationale - 13 540 emplois - et la justice - 2 054 emplois, principalement d'ailleurs dans l'administration pénitentiaire pour le programme dit des 13 000 places. Qui contestera la réalité des besoins dans ces deux services publics, en particulier celui de la justice, puisque nous pourvoyons à un programme qui a été lancé par le précédent gouvernement ?

Pour le reste, ce sont 7 600 emplois qui sont au contraire dégagés, grâce aux efforts de productivité des administrations.

Ce budget n'est donc pas un budget de progression générale et incontrôlée de la dépense : bien au contraire, il est centré sur quelques priorités.

C'est pourquoi les appréciations de la commission des finances du Sénat sur la croissance des crédits me paraissent sévères et en tout cas pas toujours convaincantes. J'ai même le sentiment - vous me pardonnerez ma franchise, nous nous connaissons depuis longtemps - que la proposition que j'ai entendue de réduire de 13 milliards de francs les dépenses est un peu trop simple pour être tout à fait réaliste.

J'attends, mais sans beaucoup d'illusions quant au résultat, que les promoteurs de cette suggestion précisent davantage - M. le ministre d'Etat l'a dit tout à l'heure - quels crédits, de quels ministères, ou destinés à quelles collectivités, ils souhaitent amputer.

Il est facile de plaider pour des économies, dès lors qu'on s'abstient soigneusement de préciser qui en seront les victimes.

J'ai bien entendu, tout à l'heure, quand M. le ministre d'Etat s'exprimait, Mme Luc dire : « Vous n'avez qu'à suivre nos propositions ! » J'ai pris des notes.

Mme Luc nous propose des économies brutes entraînant toujours des dépenses nettes qui brutalisent l'économie.

Quand à la droite - ou l'opposition, je ne veux être désagréable envers quiconque - ce sont des économies verbales qui cachent des économies brutales. Je pense en particulier aux propositions visant la taxe d'habitation pour financer des dépenses nettes et plutôt brutales pour les pauvres.

Par conséquent, je pense que nous ne sommes pas sortis de la discussion. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**Mme Paulette Fost.** Que signifie tout cela, monsieur le ministre ?

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Je vous expliquerai tout à l'heure !

**Mme Paulette Fost et M. Robert Vizet.** Ah !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Mais je souhaite, pour éclairer encore mieux cette importante question, vous donner un aperçu plus précis des dotations budgétaires que le Gouvernement a choisi de privilégier. Rassurez-vous, nous aurons l'occasion d'y revenir tout au long du débat.

Pour ma part, je souhaiterais que l'on me précisât là où les crédits qui doivent être diminués.

**Mme Paulette Fost.** Ce sont des pirouettes de langage !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** En même temps, j'écoutais avec beaucoup d'intérêt M. Chénou, votre rapporteur général, s'élever contre ce qu'il considère comme un excès de dépenses et citer en particulier les revendications des chefs d'état-major. Mais je l'ai entendu, quelques minutes plus tard, citer un rapport de la Cour des comptes sur des dépenses mal dépensées. J'ai eu peur, un instant, qu'il ne cite les rapports de la Cour des comptes sur les dépenses militaires ! Il n'y avait pas de lien entre les deux ; cela m'a rassuré. Nous avons évité de graves incidents. (*Sourires.*)

Troisième question, le Gouvernement vous propose-t-il les bons choix budgétaires ?

Ces choix s'ordonnent autour de deux priorités indissociables : renforcer les solidarités et préparer l'avenir.

En ce qui concerne tout d'abord le renforcement des solidarités, nous avons inscrit au tout premier rang le logement social.

La croissance des crédits destinés au logement traduit bien un effort sans précédent en faveur du logement des plus démunis : les moyens d'engagement augmentent de 17 p. 100, soit 4,9 milliards de francs.

La politique qui vous est proposée implique une relance d'ensemble du logement social, à la fois par l'amélioration des barèmes d'allocation logement et par l'accroissement du nombre de logements sociaux construits ou réhabilités.

Le second objectif essentiel est l'emploi. Préoccupation permanente du Gouvernement, la situation de l'emploi est au cœur de la politique menée depuis dix-huit mois.

A travers les deux « plans pour l'emploi » successifs, c'est à un traitement du mal en profondeur que nous nous sommes attachés et dont témoignent les dernières mesures qui ont été arrêtées, à savoir l'exonération de charges patronales, sans limite de durée, pour les chômeurs de longue durée âgés de plus de cinquante ans, le remplacement des T.U.C. par des contrats emploi-solidarité rémunérés au niveau du SMIC...

**Mme Paulette Fost.** Et la création d'emplois stables ?

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** ... ou encore la poursuite du mouvement de déplafonnement et d'allègement des cotisations sociales, avec la deuxième tranche concernant, en particulier, la C.N.A.F.

Les crédits ouverts au budget de 1990 apporteront leur concours à cette grande ambition.

Le revenu minimum d'insertion est le troisième exemple. Sa création, par la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1988, demeurera sans nul doute une étape essentielle dans l'évolution de notre législation sociale.

Le R.M.I. permet, en effet, la prise en considération de cette trop vaste population des « nouveaux pauvres », qui n'étaient pas couverts par les dispositifs de sécurité sociale, ou même d'aide sociale.

Le R.M.I. offre également l'espoir d'engager avec ses bénéficiaires, au plan local, un processus de réinsertion sociale et économique, certes difficile, mais qu'il faut bien entreprendre.

L'année 1990 verra s'achever la montée en charge de cette grande réforme, puisque les crédits qui y seront consacrés passeront de 6 milliards à 8 milliards de francs.

La quatrième politique de solidarité que nous vous demandons d'approuver est celle qui doit s'exercer envers les pays les plus pauvres et les plus endettés.

L'effort consenti par la France, au titre de l'aide publique au développement - A.P.D. - dépassera 0,54 p. 100 du produit intérieur brut en 1990. Nous consolidons ainsi notre place de leader au sein des grands pays développés.

Quant aux dotations supplémentaires ouvertes en 1990, elles financeront, notamment, les dispositifs d'annulation de la dette des pays les plus pauvres, dispositifs qui ont été décidés au sommet de Toronto, puis à celui de Dakar, à l'initiative du Président de la République.

J'en viens maintenant à la seconde ligne de force de ce budget : la préparation de l'avenir, qui passe par la formation des hommes et l'amélioration de la compétitivité de l'économie.

L'éducation nationale est bien la « première priorité nationale », comme le réaffirme la loi d'orientation du 10 juillet 1989.

Les moyens mis en place sont à la mesure des ambitions du Gouvernement en la matière - ambitions qui sont grandes - à savoir, notamment, amener au niveau du baccalauréat 80 p. 100 des jeunes, accueillir un nombre croissant d'étudiants dans des enseignements rénovés et disposer d'enseignants qualifiés et aux compétences reconnues.

Le budget de l'éducation nationale augmente ainsi de 18,2 milliards de francs, soit une progression de 8,7 p. 100 par rapport à 1989, et de près de 15 p. 100 par rapport à 1988 ; je rappellerai également la création de 13 540 emplois supplémentaires, qui s'ajoutent aux 12 000 postes déjà prévus au précédent budget.

La culture participe de la même entreprise et bénéficie d'un apport comparable : ses dotations seront à nouveau majorées de 7,6 p. 100, après les 12,9 p. 100 de 1989.

Après la formation des hommes, le renforcement des entreprises est la seconde condition pour que la France puisse aborder l'avenir avec confiance.

Le projet de budget y consacre d'importantes et nombreuses mesures fiscales, sur lesquelles je reviendrai dans un instant.

Il renouvelle également la priorité déjà marquée en 1989 en faveur de la recherche : 3 milliards de francs supplémentaires seront ainsi affectés au budget civil de la recherche et du développement, qui augmentera de plus de 7 p. 100.

Cet apport concernera à la fois la recherche publique - avec, notamment, 600 emplois nouveaux - et la recherche effectuée par les entreprises, qui reste aujourd'hui encore très inférieure à ce qui serait nécessaire ; c'est ainsi que 650 millions de francs en moyens d'engagements supplémentaires iront à la recherche industrielle.

Vous le voyez, mesdames, messieurs les sénateurs, nos priorités budgétaires sont claires, bien affirmées et sont, je crois, peu contestables.

La quatrième question que je voudrais aborder se pose dans les mêmes termes pour le volet fiscal de ce projet de loi de finances : quels objectifs poursuivrons-nous en matière d'allègements fiscaux ?

Le projet de loi de finances comporte près de 17 milliards de francs d'allègements fiscaux, ce qui traduit notre volonté d'adapter notre fiscalité aux échéances européennes. Ces allègements s'articulent autour de deux objectifs : rechercher plus d'équité dans notre système fiscal et renforcer la compétitivité de notre économie.

Le premier objectif est une fiscalité plus juste.

A cet égard, je rappellerai brièvement les mesures qui ont été retenues et que vous connaissez déjà.

Il s'agit, tout d'abord, de l'allègement de la T.V.A. de 7,3 milliards de francs par la baisse du taux majoré de 28 p. 100 à 25 p. 100 et la baisse de la T.V.A. sur les médicaments de 5,5 p. 100 à 2,1 p. 100.

Notre objectif est double : d'une part, alléger la fiscalité indirecte qui pèse proportionnellement plus sur les ménages à revenus moyens ou modestes et, d'autre part, nous conformer aux objectifs européens qui supposent une disparition progressive du taux majoré.

Ensuite, nous proposons d'alléger la taxe d'habitation pour 3,3 millions de personnes en renforçant les dégrèvements existants et en instituant une clause de sauvegarde - comparable à celle qui existe en matière de taxe professionnelle - permettant de plafonner les cotisations à 4 p. 100 du revenu imposable. A cet égard, je dois dire que je comprends mal la position de la commission des finances qui a supprimé ce plafonnement à 4 p. 100 en matière de taxe d'habitation. Je ne pense pas que cela soit une bonne opération pour l'image du Sénat auprès des élus et des contribuables locaux. Mais nous avons devant nous quelques nuits qui pourront porter conseil !

Enfin, il s'agit de mieux répartir l'impôt, ce qui suppose que l'on réexamine certains dispositifs se révélant à l'expérience trop « avantageux ».

Tel est le sens des mesures que nous vous proposons en matière de *stock options* ou de cotisations de retraite.

Cela suppose aussi que l'on redéploie, dans certains cas, la dépense fiscale, d'où les mesures proposées en matière de fiscalité du logement. A cet égard, je dois dire à M. le rapporteur général et au président de la commission des finances - qui ont tous deux beaucoup insisté sur ce point - que les mesures que nous prenons, en matière fiscale, pour le logement sont entièrement recyclées en direction du logement social. Il en va de même des dispositions que nous proposons, en matière d'épargne, à travers le remplacement du P.E.R. - plan d'épargne retraite - par le P.E.P., - plan d'épargne populaire.

Cela suppose, enfin, que l'on recherche un certain équilibre entre la fiscalité de l'épargne et la fiscalité du patrimoine.

Autant il est souhaitable d'encourager ceux qui le souhaitent à se constituer un patrimoine en imposant modérément les revenus de l'épargne, autant il est logique qu'une fois constitué, ce patrimoine soit, au-delà d'un certain seuil, considéré en tant que tel comme un élément de la capacité contributive des personnes. C'est d'ailleurs ce que, devant l'Assemblée nationale, j'ai appelé le « juste retour » et j'entends ainsi - mais vous l'avez sans doute deviné - vous expliquer les motifs qui nous ont conduits, ainsi que l'Assemblée nationale, à relever l'impôt de solidarité sur la fortune pour les patrimoines les plus importants.

Je sais que certaines de ces dispositions appelleront de votre part des réserves et, bien entendu, j'ai pris connaissance, moi aussi, de l'amendement concernant les œuvres d'art. En réalité, j'attends que cet amendement soit complété, car je voudrais que l'on m'explique s'il est possible de taxer les œuvres d'art sans être contraint d'envoyer un agent des impôts tous les ans chez les contribuables concernés pour vérifier qu'ils n'ont pas oublié de déclarer un tableau !

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** Les assurances publiques y pourvoient !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Les assurances publiques ne couvrent pas toujours tout, monsieur Chinaud ! Il est des misères qu'il vaut mieux cacher, vous le savez bien. (Sourires.)

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** Très intéressant !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Quelle confession !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Quoi qu'il en soit, il est un point auquel je souhaite d'ores et déjà répondre : fallait-il ou non engager une réduction du taux normal de la T.V.A. ? Cette question a déjà été posée à l'Assemblée nationale et M. le ministre d'Etat l'a suffisamment développée tout à l'heure pour éviter que je m'y appesantisse. Je dirai simplement que cette interrogation est prématurée pour deux raisons.

D'une part, notre taux normal de T.V.A. se situe, en tout état de cause, à l'intérieur de la fourchette envisagée par la commission - soit de 14 p. 100 à 20 p. 100. Vous savez que, si la France accepte le principe de cette fourchette, il n'y a pas, à ce stade, d'accord entre les Etats membres sur la fourchette acceptable et, notamment, sur le taux minimum. Il serait donc - abstraction faite de toute considération budgè-

taire - de mauvaise politique de modifier unilatéralement à la baisse notre taux normal de T.V.A. tant que l'objectif n'est pas arrêté d'un commun accord. En revanche, nous savons que, à terme, notre taux majoré doit, en tout état de cause, disparaître. C'est donc sur ce dernier qu'il nous faut prioritairement faire porter nos efforts.

D'autre part, vous savez que nous nous sommes mis d'accord sur le principe du maintien, pendant une période transitoire, de l'imposition à la T.V.A. des biens dans le pays de destination. Cette règle, à laquelle l'ensemble de nos partenaires adhère, a le mérite de limiter les risques de délocalisation aux seuls achats occasionnels faits par les particuliers. A la différence du dispositif initialement envisagé par la commission, elle permet de tolérer économiquement des écarts de taux de T.V.A. de l'ordre de 4 p. 100.

J'en viens à notre second objectif fiscal : renforcer la compétitivité de notre économie. Les mesures que nous prenons s'articulent autour de trois axes.

Nous voulons, d'abord, alléger les charges de nos entreprises. Plusieurs dispositions vont en ce sens. Pour m'en tenir à l'essentiel, je citerai la baisse de l'impôt sur les sociétés sur les bénéficiaires non distribués, l'amélioration du crédit d'impôt-recherche et, enfin, à l'initiative de l'Assemblée nationale, la baisse de 4,5 p. 100 à 4 p. 100 du plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée.

Parallèlement, le régime des plus-values à long terme des entreprises a été modifié, lors de l'examen en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de budget, puisque le taux d'imposition des plus-values à long terme a, en effet, été relevé de 15 à 19 p. 100. Certains contesteront cette mesure. Chacun sait pourtant qu'en période de faible inflation et de baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, cette distinction entre plus-values à court et à long terme tend à perdre de sa signification.

L'exemple de certains de nos partenaires montre clairement qu'il arrive un moment où la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés conduit à s'interroger sur certains régimes de faveur dont bénéficient les entreprises. Il convient donc sur ce point d'être clair : il ne s'agit pas, à proprement parler, de reprendre d'une main ce que l'on donne de l'autre, mais d'assurer, au cas particulier, une meilleure neutralité économique entre les conditions dans lesquelles sont respectivement imposés les résultats de son activité courante dans l'entreprise et certains profits exceptionnels. En effet, à défaut de cette neutralité, il n'est que trop tentant de privilégier ces derniers au détriment des premiers.

Nous devons ensuite encourager la mobilité économique. Autant il nous paraît juste d'imposer la détention d'un patrimoine, autant il nous semble nécessaire d'alléger les impôts qui ont pour effet de freiner la mobilité de notre économie. C'est pourquoi nous avons souhaité poursuivre cette année l'allègement des droits de mutation que nous avions amorcé l'année dernière. Cela se traduit, dans ce projet de loi de finances, par une nouvelle réduction des droits portant sur les mutations de fonds de commerce et un allègement des droits perçus sur les apports en société.

Le troisième point concerne le développement de l'épargne. A cet égard, le dispositif que nous avons retenu répond à trois préoccupations.

Il s'agit, en premier lieu, de limiter les risques de délocalisation liés à la libération des mouvements de capitaux, d'où la réduction de nos prélèvements libératoires et la suppression de la taxe sur les conventions d'assurance vie. Ces mesures complètent celles qui ont déjà été prises en faveur des O.P.C.V.M. - organismes de placement collectif en valeurs mobilières - de capitalisation.

Il s'agit, en deuxième lieu, de renforcer corrélativement nos moyens de lutte contre la fraude. La liberté des mouvements de capitaux ne peut être la liberté de frauder. C'est pourquoi nous adaptons notre dispositif de contrôle fiscal au contexte nouveau, lié à la suppression du contrôle des changes. Parallèlement, dans d'autres enceintes, nous recherchons les moyens de renforcer l'assistance administrative avec nos partenaires. Vous savez que les discussions progressent sur ce dernier point et devraient, en principe, aboutir sous la présidence française.

Il s'agit, enfin, de développer l'épargne populaire. Le dernier volet du dispositif qui vous est proposé, en matière d'épargne, porte sur le remplacement du P.E.R. Notre objectif est clair : substituer au P.E.R., produit complexe, dont bénéficient principalement les titulaires de hauts

revenus, un produit simple, ouvert à tous, y compris aux ménages à revenus modestes. Tel est le fil directeur qui nous a guidés dans l'élaboration du P.E.P.

Je conclurai cette analyse des dispositions fiscales du projet de loi de finances en vous rappelant que l'Assemblée nationale a complété le projet initial du Gouvernement dans deux domaines importants.

D'abord, en ce qui concerne la fiscalité locale, l'Assemblée nationale a souhaité disposer de simulations portant, notamment, sur l'institution d'un impôt départemental sur le revenu et la péréquation de la taxe professionnelle.

Ensuite, s'agissant du contrôle fiscal, plusieurs amendements importants ont été adoptés, avec l'accord du Gouvernement, à la suite des travaux de la mission d'information de la commission des finances de l'Assemblée nationale, présidée par M. Bêche.

Je ne doute pas que la discussion qui s'instaurera ici sur ces deux sujets, lors de l'examen de la seconde partie de la loi de finances, sera tout aussi constructive. Elle sera aussi vraisemblablement animée, pour respecter les traditions de cette assemblée. (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Certes !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Je voudrais enfin aborder un dernier point, dont je sais qu'il vous tient tout particulièrement à cœur : les concours de l'Etat aux collectivités locales.

Le projet de loi de finances pour 1990 comporte, entre autres mesures, une disposition importante qui fait l'objet d'un débat dont je me félicite qu'il soit serein, ouvert et fructueux. Il s'agit, bien sûr, de la modification des modalités d'évolution de la D.G.F. et des dotations qui y sont liées.

Avant de développer cette question, je crois utile de la replacer dans le cadre plus général de l'évolution, en 1990, des concours de l'Etat aux collectivités locales, qui augmenteront, l'an prochain, de 6 p. 100 par rapport à 1989. C'est là une très bonne progression, qui traduit le souci constant du Gouvernement d'assurer aux collectivités locales les ressources financières nécessaires à leur développement.

Les dotations et subventions d'équipement augmentent notamment de 9,8 p. 100, principalement sous l'effet du fonds de compensation pour la T.V.A. - F.C.T.V.A. Nous y voyons l'effet tant de la réintégration dans l'assiette du fonds de subventions spécifiques versées par l'Etat que de l'importance des dépenses d'investissement des collectivités locales.

Ce dernier élément constitue d'ailleurs la preuve incontestable de la vitalité et de la bonne santé financière des collectivités locales.

C'est dans ce cadre extrêmement favorable que le Gouvernement a décidé, comme il l'avait annoncé de longue date - je l'avais moi-même dit l'année dernière devant la commission des finances du Sénat - de réformer le régime d'évolution de la D.G.F.

Vous connaissez le constat que l'on peut faire, dix ans après la réforme de 1979, à propos de l'évolution de cette dotation et de celles qui lui sont liées, constat dont je sais qu'il est partagé par une grande majorité d'élus, à savoir que l'environnement économique et fiscal dans lequel le système actuel a été défini a si profondément changé que le mode d'indexation sur les recettes nettes de T.V.A. calculées selon les taux en vigueur en 1979 est devenu injuste et, pour tout dire, malsain.

Ce mode d'indexation n'est plus réaliste, puisque l'abaissement des taux de la T.V.A., dans le cadre de l'harmonisation de la fiscalité européenne, n'est pas pris en compte pour le calcul de la dotation, qui repose sur des recettes de plus en plus fictives et qui le seront davantage encore au fur et à mesure que nous irons vers l'harmonisation. Par ailleurs, il n'est pas tenu compte de l'augmentation des recettes de T.V.A. prélevées au profit du budget communautaire, ce qui conduit l'Etat à supporter, seul, l'effort financier de la construction européenne.

Finalement, tout se passe comme si l'Etat payait trois fois : à travers le prélèvement de la Communauté européenne sur ses recettes, la baisse des taux de la T.V.A. et le calcul fictif de la D.G.F. Cela n'est plus acceptable, vous en conviendrez.

J'ai bien entendu tout à l'heure M. le président de la commission des finances, qui est aussi un élu local attentif, à la fois maire et président de conseil général, dire que le

moment n'était pas opportun ! Nous nous connaissons assez, me semble-t-il, dans cette assemblée, en tant qu'élus locaux, pour savoir qu'en matière de collectivités locales, de toute façon, le moment n'est jamais opportun !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Je n'ai, en effet, jamais connu de moment opportun, dès lors qu'il s'agissait de toucher aux collectivités locales.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** J'aurais pu le faire l'année dernière, mais j'ai jugé que cela n'était pas opportun.

**M. Robert Vizet.** Quelle chance nous avons !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Exactement, monsieur Vizet, et je vous remercie de me remercier, même si vous ne le faites pas explicitement, puisque tout est consigné *in extenso* au *Journal officiel* !

D'ailleurs, si je l'avais fait l'année dernière, je n'aurais pas pu faire bénéficier le futur système de la très bonne base de 1989 et je n'aurais pas eu le temps de réfléchir, car c'était au moment où M. Bérégovoy et moi-même prenions nos fonctions.

Si j'étais venu vous présenter ce projet élaboré par la direction du budget, monsieur le président, je serais rentré par une porte et j'aurais juste eu le temps de sortir par l'autre, avant d'être agressé verbalement et même menacé physiquement. (*Sourires.*)

**Plusieurs sénateurs sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.** Mais non !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Mais si, messieurs ! Vous auriez d'ailleurs eu raison puisque j'ai retenu mes réactions quand mes services m'ont présenté ce projet.

En tout cas, le moment n'était pas opportun l'année dernière. Notre réflexion n'était pas prête. La base de calcul du système, qui aurait reposé sur l'année 1988, aurait été moins bonne que la base de 1989, avec quelque 9 p. 100 d'évolution par rapport à 1988.

Monsieur le président de la commission des finances, il est opportun de faire cette modification cette année.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Il est opportun de nous prendre six milliards de francs !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Non ! Il s'agit d'éviter que l'Etat ne paye six milliards de francs à votre place. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Je sais que vous pensez que j'ai raison.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Mais non !

**M. Roger Chinaud, rapporteur général.** Cela reste à démontrer.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Mais si ! C'est pour cette raison que le Gouvernement a proposé d'indexer la D.G.F. sur les prix à la consommation des ménages. Je ne voudrais pas que l'on considère cette proposition comme une provocation, puisque j'ai dit et répété que ni M. Bérégovoy ni moi-même ne voulions nous lancer dans la définition d'un indice composite, qui, de toute manière, aurait été critiqué.

J'ai dit que j'étais ouvert à la discussion. Elle a eu lieu à l'Assemblée nationale et vous savez ce qu'il en est résulté.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Vous avez décidé d'indexer sur les prix. Puis, vous avez dit que vous étiez prêt à discuter.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Que je sache, monsieur le président de la commission des finances, ce serait une grande innovation constitutionnelle s'il m'appartenait, à moi seul, de fixer quoi que ce soit dans un projet de loi de finances. C'est une proposition.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** C'est bien comme cela que nous le concevons.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** D'ailleurs, je sais bien que vous l'avez compris comme cela, en disant dans les couloirs : Michel Charasse nous donnera bien quelque chose de plus.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** C'est une base de départ.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Monsieur le président de la commission des finances, vous avez dit que c'était une injure de prévoir une augmentation de 2,5 p. 100 seulement, alors que les dépenses de l'Etat progressent de 6 p. 100. Ce chiffre n'est pas le bon, mais ce n'est pas grave.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** De 5,3 p. 100 !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Vous avez dit : 2,5 p. 100 pour l'évolution des dépenses des collectivités locales contre 6 p. 100 environ pour la progression des dépenses de l'Etat, ce n'est pas raisonnable ! Mais, quelques instants auparavant, il n'était pas raisonnable, à votre avis, d'augmenter de 6 p. 100 les dépenses de l'Etat. D'une part, vous voulez que les collectivités locales augmentent autant leurs dépenses que l'Etat et, d'autre part, vous critiquez l'évolution des dépenses de l'Etat.

Retrouvons la sérénité et la bonne humeur pour aborder un sujet difficile, sur lequel il ne faut pas affoler les élus locaux. Nous devons cependant parvenir à une bonne solution, qui préserve les intérêts respectifs de l'Etat et des collectivités locales.

**M. William Chervy.** Très bien !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** C'est dans cet esprit que j'ai discuté longuement, au comité des finances locales - M. Fourcade et un certain nombre de ses collègues qui y siègent peuvent en témoigner - avec les associations d'élus locaux.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Il l'a repoussé.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Oui, mais ce n'était pas si net que cela.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** A l'unanimité. (*Sourires.*)

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Moins mon abstention ! (*Sourires.*)

L'avis du comité des finances locales précisait, tout d'abord, qu'on pouvait faire quelque chose, ensuite, que le taux de 2,5 p. 100 ne suffisait pas et qu'il était souhaitable de tenir compte de l'évolution économique.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Fourcade, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Monsieur le ministre chargé du budget, je vous remercie de votre courtoisie et je salue votre bonne humeur absolument inlassable.

Sur cette question, vous avez présenté un projet. Nous avons indiqué, de manière très claire, qu'il s'agissait d'une modification grave pour les collectivités locales et tout à fait insuffisante puisque le projet ne prévoit qu'une indexation sur les prix.

L'avis du comité des finances locales a été pris à l'unanimité de ses membres. Puis, à l'Assemblée nationale, le texte initial a été profondément modifié après discussion avec votre majorité.

Nous n'étions pas d'accord sur le premier texte. Nous ne le sommes pas sur le second. Nous comptons sur votre bonne humeur inextinguible pour parvenir à une solution favorable lors de la discussion au Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** En tout cas, vous n'avez pas considéré que j'avais travesti l'avis du comité des finances locales. Il faut indexer sur les prix, a-t-il dit, mais cela ne suffit pas. Donc, j'ai fait le premier pas. Pour le reste, j'attends que l'on me fasse d'autres propositions.

A la suite d'un certain nombre d'échanges avec les grandes associations d'élus, le comité des finances locales, les commissions des finances du Parlement, l'Assemblée nationale a adopté un dispositif qui, dans son principe, me paraît cohérent et assez équitable.

Pour l'année 1990, la dotation sera indexée sur l'évolution des prix à la consommation des ménages, ce qui, compte tenu de la notification anticipée en janvier de 4 p. 100 de la D.G.F. inscrite dans la loi de finances pour 1989,...

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** En anticipant !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Si vous ne les voulez pas, je vais les garder !

... ce qui, dis-je, permettra d'assurer une progression moyenne de 6,5 p. 100 des inscriptions de D.G.F. aux budgets primitifs. Ce n'est pas mal !

Il n'y a pas à chercher d'où vient cet argent ! Quand, en Auvergne, on me donne de l'argent, je ne demande pas d'où il vient, je le prends. Je discute après.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Vous nous donnez ce que nous avons déjà !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Je vous donne ce que vous avez déjà, mais je ne peux donner que ce que j'ai. Par conséquent, on se mettra facilement d'accord.

Pour 1991, la D.G.F. évoluera en fonction d'un indice composite égal à la somme de l'indice des prix et de la moitié de la croissance du P.I.B. en volume. Aux effets très favorables de cet indice s'ajoutera la forte régularisation qui interviendra au titre de la dotation de 1990 et qui produira effet sur la dotation de 1991.

Il y aura un effet de régularisation. M. Fourcade voit bien de quoi je veux parler. Nous calculerons la D.G.F. de 1991 à l'automne 1990 en intégrant dans la D.G.F. de 1990 prévisionnelle la régularisation de 1989, c'est-à-dire que l'on calculera de nouveau la dotation de 1989, puis celle de 1990. C'est sur cette dotation de 1990 recalculée qu'on calculera la dotation de 1991.

Ainsi, 1990 sera une année transitoire. En 1991, nous aurons un ressaut qui assurera une bonne progression des recettes.

Enfin, à partir de 1992, il sera tenu compte des prix et, pour les deux tiers, du P.I.B. en volume.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Il y a péréquation de la régularisation.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** La régularisation est « péréquée » parce que l'Assemblée nationale a souhaité qu'elle le soit. Vous donnerez votre avis sur ce point.

Je précise que la péréquation de la régularisation ne concerne que les communes puisque les départements ont un système un peu différent qui n'est pas concerné par cette affaire.

Ce nouveau mode d'indexation offre ainsi une garantie de progression de pouvoir d'achat des collectivités locales et permettra donc à celles-ci de disposer des ressources nécessaires à leur développement.

Il constitue un point d'équilibre qu'il serait périlleux de remettre en cause, sauf à vider de sa substance le principe même de la réforme.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les grandes lignes du projet de loi de finances qui vous est transmis par l'Assemblée nationale.

J'insisterai, pour conclure, sur deux éléments qui font, à mon avis, son originalité et sa cohérence.

Il s'agit, d'abord, d'un budget équilibré, qui doit répondre aux trois préoccupations budgétaires essentielles du Gouvernement : réduire le déficit, alléger la pression fiscale, financer les priorités de l'avenir. Sur ces trois points - vous en conviendrez, je l'espère - des avancées très substantielles sont réalisées.

Il s'agit, ensuite, d'un budget volontariste, qui doit concentrer l'effort sur les secteurs qui engagent l'avenir et la cohésion sociale du pays, en y consacrant les crédits nécessaires.

Le Gouvernement est prêt, sur cette base, à engager, avec la Haute Assemblée, un débat ouvert, qui sera d'autant plus fructueux qu'il sera mené avec la volonté d'avancer de manière réaliste et constructive.

Vos propositions sont-elles réalistes ? Je souhaite, monsieur le rapporteur général, qu'avant que nous n'abordions l'examen des articles le financement des mesures que vous proposez soit modifié, afin que nous ne soyons pas contraints d'examiner une série d'amendements qui conduisent notamment à majorer les droits de consommation sur les tabacs de 20 milliards de francs. Ces propositions ne sont conformes ni à la lettre ni à l'esprit de l'article 40 de la Constitution. En effet, à trop user des droits de consommation sur les tabacs, le gage part en fumée. (*Sourires.*)

En tout cas, pour ma part, je suis pleinement disposé au dialogue. Nous nous connaissons depuis trop longtemps pour en douter. Mon souhait le plus sincère est qu'il en aille de même de votre part. Après tout, je n'en doute pas, en tout cas, pas encore. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur les bancs de la commission.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des président, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, quatre vingt-seize minutes ;

Groupe de l'union centriste, soixante-quinze minutes ;

Groupe socialiste, soixante-quatorze minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, soixante et une minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen, trente-cinq minutes ;

Groupe communiste, vingt-neuf minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, vingt minutes.

Je précise que les temps de parole des présidents de commission seront décomptés sur ceux des groupes auxquels ils appartiennent.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan. (*Applaudissements sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, M. le rapporteur général du budget et M. le président de la commission des finances viennent de formuler sur le projet de loi de finances d'excellentes observations, qui, pour la plupart, sont conformes au sentiment de la majorité de la commission des affaires économiques et du Plan.

Je ne reviendrai donc pas sur leurs développements et je centrerai mon intervention sur une seule question clef : dans quelle mesure votre politique économique - dont le budget est l'expression privilégiée - prépare-t-elle la France à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993 ? Cette question se posera à nous avec une acuité croissante à mesure que cette échéance se rapprochera.

Permettez-moi, monsieur le ministre d'Etat, de partir d'un chiffre, le dernier chiffre connu de notre commerce extérieur : 9 300 millions de francs de déficit au mois d'août. Ce record absolu depuis septembre 1982 s'inscrit dans une série de mauvais résultats qui aboutiront, à n'en pas douter, à l'accroissement de notre déficit extérieur.

Il est vrai que l'aggravation de ce déficit s'explique, en partie, par l'effort d'investissement de nos entreprises.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Monsieur François-Poncet, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Monsieur le président de la commission des affaires économiques et du Plan, je comprends que ce sujet vous préoccupe et je crois, en effet, qu'il s'agit d'un élément important pour l'appréciation de notre politique économique. Néanmoins, je voudrais apporter deux appréciations.

Le chiffre que vous avez cité est celui de notre déficit corrigé des variations saisonnières.

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Absolument !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Le chiffre du mois d'août de l'an dernier était de 9 milliards de francs en données corrigées des variations saisonnières. Cette année, il est de 9 300 millions de francs.

M. Charasse et moi-même avons demandé qu'il soit procédé à un examen attentif des éléments de correction des données brutes. En effet, pour le mois d'août, nous étions légèrement au-dessus de 3 milliards de francs en données brutes.

Ce chiffre me préoccupe, comme je l'ai dit à la tribune.

Je souhaite simplement que l'ensemble de ceux qui ont à juger la situation économique de la France ne soient pas enclins à dramatiser avant expertise.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le président de la commission des affaires économiques et du Plan.

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le ministre d'Etat, je vous remercie de ces précisions. Ne croyez pas le moins du monde qu'il entraine dans mon propos de dramatiser. Je crois cependant que nous devons conserver ce chiffre présent à l'esprit car c'est un des chiffres clés.

J'ai d'ailleurs indiqué que ce résultat reflète l'effort d'investissement des entreprises, puisque, l'an dernier, les biens d'équipement ont représenté à eux seuls la moitié de notre déficit industriel.

Cet effort prépare donc l'avenir, mais il traduit aussi une faiblesse, une faiblesse persistante de la compétitivité de notre économie, tout particulièrement vis-à-vis de nos partenaires européens, puisqu'il provient essentiellement de nos échanges avec les pays de la Communauté.

Il traduit non seulement une insuffisance quantitative de l'offre, mais aussi une inadaptation qualitative de celle-ci à la demande des pays industrialisés européens qui sont nos partenaires.

Cette aggravation du déficit extérieur ne finira-t-elle pas, tôt ou tard, monsieur le ministre d'Etat, par compromettre la solidité de notre monnaie à laquelle vous êtes, à juste titre, si attaché ?

Ne traduit-elle pas, par ailleurs, l'absence de toute marge de manœuvre de l'économie française, tant à l'égard de l'extérieur qu'à l'égard de l'intérieur ? N'exprime-t-elle pas une contrainte qui, d'une certaine façon, contraste avec l'aisance budgétaire que vous donnent 89 milliards de francs de plus-values fiscales ?

Contrainte et fragilité dont, je le dis très franchement, j'ai le sentiment que vous avez conscience, vous et le ministre délégué, mais dont il m'arrive de me demander si la majorité qui vous soutient à l'Assemblée nationale a une conscience aussi claire, si j'en juge par les modifications qu'elle a apportées il y a quelques jours encore, à votre projet de loi de finances.

A trois ans de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993, cette contrainte extérieure nous dicte, c'est évident, une ardente obligation, celle de préparer coûte que coûte notre économie encore fragile à la concurrence d'un marché sans frontières.

« Ardente obligation » veut dire que nous tirions toutes les conséquences de ce choix.

L'avez-vous fait ? Ma réponse est oui en ce qui concerne la politique monétaire, en partie seulement en ce qui concerne la politique fiscale et pas du tout, me semble-t-il, en ce qui concerne l'évolution du secteur public et l'aménagement du territoire.

Ma réponse est donc « oui » en ce qui concerne la politique monétaire.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez fait de la stabilité du franc par rapport au deutschemark la pierre angulaire de votre politique. Comment ne pas vous en donner acte ? C'est la condition nécessaire à la crédibilité européenne et internationale de la France.

Le Gouvernement, notre pays ont compris qu'on ne peut artificiellement améliorer la compétitivité d'une économie par des manipulations monétaires et qu'on ne peut souhaiter l'intégration européenne et l'union monétaire en refusant la discipline.

Mais, en vous privant du recours à ces artifices, vous acceptez la loi d'airain de la compétitivité non seulement pour nos entreprises, mais aussi pour l'Etat et l'économie.

Contenir la progression des dépenses publiques, faire progresser la productivité et le redéploiement et engager, sans égards excessifs pour les « droits acquis », une profonde réforme de l'Etat sont autant d'impératifs auxquels rien ne nous permettra d'échapper, monsieur le ministre d'Etat.

Votre bilan concernant la fiscalité me paraît, je l'avoue, plus nuancé.

L'année dernière, à la même époque, je déplorais, avec d'autres, un certain immobilisme et je souhaitais que, rattrapant le temps perdu, vous donniez la priorité à l'allègement de la fiscalité sur les revenus de l'épargne, sans oublier pour autant l'harmonisation nécessaire des taux de T.V.A.

En ce qui concerne la fiscalité de l'épargne, vous avez ramené de 27 p. 100 à 17 p. 100 le prélèvement obligatoire sur les revenus obligataires. C'est beaucoup ! C'est bien ! Mais est-ce suffisant ?

Je mesure la difficulté : comment dégrever davantage les revenus du capital en maintenant la taxation des revenus du travail ? Et je me permettrai de déplorer le refus de nos partenaires d'appliquer une retenue uniforme à la source en Europe.

Je sais aussi - vous l'avez rappelé tout à l'heure - que vous avez progressé sur la voie d'une coopération entre les administrations fiscales. Je m'en félicite. Mais ne craignez-vous pas, afin d'éliminer la fraude, car il faut bien l'éliminer, de rétablir indirectement, faute d'une harmonisation des taux, un contrôle des changes qui n'avouerait pas son nom ?

En ce qui concerne la fiscalité indirecte, vous avez opté pour la réduction du taux majoré de T.V.A. de 28 p. 100 à 25 p. 100. Auriez-vous pu et dû aller plus loin ? Auriez-vous pu et dû supprimer totalement le taux majoré ou réduire le taux normal, qui est actuellement de 18,6 p. 100, comme le propose la commission des finances du Sénat ? On peut en discuter.

On peut aussi débattre de la décision de rejeter le système d'harmonisation de la T.V.A. proposé par la commission, au profit d'une solution qui consiste, tout simplement, à déplacer dans les entreprises, mais sans les supprimer, les frontières fiscales qui coïncidaient jusqu'ici avec les frontières physiques.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur François-Poncet ?

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de M. le président de la commission des affaires économiques et du Plan.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Sur ce point je souhaite qu'il n'y ait pas de débat entre nous. Le système proposé par la commission visant à prélever la T.V.A. dans les pays d'origine était contesté par onze pays sur douze.

D'ailleurs, la France n'a exprimé qu'une contestation timide et aurait accepté le système si on avait pu avoir un taux minimum d'imposition, autrement dit si la République fédérale d'Allemagne avait accepté de majorer son taux normal.

Par conséquent, dix pays sur douze - la France, je le répète, formulant une position intermédiaire - étaient hostiles à ce dispositif. Seule la République fédérale d'Allemagne l'acceptait pour deux raisons : d'une part, son taux est le plus bas et, d'autre part, c'est le pays qui exporte le plus à l'intérieur de la Communauté.

Ou bien on prenait acte de cette situation et on attendait qu'un miracle se produisît, ou bien on essayait d'apporter une réponse aux entreprises - réponse que nous n'avons pas encore apportée aux particuliers - pour qu'elles sachent ce qui allait se passer au 1<sup>er</sup> janvier 1993.

Nous avons donc mis au point un système. Il n'est pas parfait, mais il est perfectible et il met fin à une difficulté majeure.

Ce n'est pas la France qu'il faut incriminer dans cette affaire, il me semble que ce sont dix autres pays ainsi que, peut-être, la Commission, laquelle s'était engagée dans une voie apparemment sans issue.

La France a eu le mérite, à mon sens, de débloquer une situation et nous sommes convenus, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, de faire le point avant le 1<sup>er</sup> janvier 1996.

Je me permets d'ajouter un certain nombre de réflexions parce que j'attache une grande importance à notre dialogue.

Pour beaucoup, l'harmonisation de la fiscalité a été l'enjeu prioritaire. Pendant des siècles, la France a connu l'octroi, et les Etats-Unis ont connu et connaissent encore de grandes diversités. Pourtant, plus que l'harmonisation de la fiscalité, c'est l'unicité de la monnaie - le franc s'est imposé, le dollar aussi - qui a permis finalement de contribuer à la réalisation du marché unique.

Je vous remercie d'avoir accepté cette longue interruption, monsieur François-Poncet d'autant plus que nous sommes au cœur d'une grande difficulté, qui est presque surmontée mais qui demeure cependant. En effet, comme vous le savez, l'union monétaire n'est pas encore faite et sa validation demandera une grande énergie.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur François-Poncet.

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Je vous remercie de votre intervention et de vos commentaires, monsieur le ministre d'Etat. Ils nous permettent de mieux comprendre votre politique.

Je serais volontiers d'accord pour considérer avec vous que la monnaie est, à bien des égards, l'impératif qui l'emporte probablement sur tous les autres.

Aussi n'ai-je pas besoin de vous dire que mes vœux et, j'imagine, ceux de la majorité du Sénat, vous accompagnent dans une négociation dont nous savons tous combien elle est difficile. Il faudra, en effet, exercer une pression politique, notamment sur nos partenaires allemands, pour que des décisions soient prises, même si c'est par étapes.

J'en reviens aux décisions relatives à la T.V.A. Elles sont certes moins importantes que les options à venir sur la monnaie, mais elles n'en constituent pas moins des décisions clefs.

Pour en revenir à ce qui s'est passé à Bruxelles, sachez que je n'avais pas l'intention de vous adresser des critiques. Je sais que la Grande-Bretagne avait sa part de responsabilité et d'autres pays aussi, notamment en matière de droits d'accises !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Absolument !

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Je ne suis pas surpris que vous ayez obtenu l'accord de dix pays ; il s'agissait, en effet, d'une solution de facilité. Or, il est relativement facile de réunir une large majorité sur une solution qui demande peu d'efforts !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Ils étaient douze !

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Oui, mais c'est l'effort, je le répète, qui rend les majorités difficiles à rassembler.

La solution adoptée présente un avantage psychologique et politique très important que je ne conteste pas : du fait, entre autres raisons, de la fiscalité, les contrôles physiques aux frontières ne sont plus nécessaires. C'est un acquis que je ne voudrais pas sous-estimer.

Cependant, à partir du moment où un contrôle physique n'est plus exercé aux frontières, je crains que la pression qui s'exerçait, pour des motifs politiques, en vue d'une harmonisation de la T.V.A. ne diminue très fortement.

J'imagine d'ailleurs que ma crainte est partagée par la Commission des Communautés européennes, notamment par son président, qui a exprimé très fortement son désaccord avec cette solution, dont il reste d'ailleurs à voir si, dans la suite de la procédure, elle ne rencontrera pas quelques difficultés, avec l'avis du Parlement européen.

Je ne lui souhaite pas malheur, mais je me permets d'exprimer une inquiétude pour l'avenir.

Cela dit, je reconnais bien volontiers que la France « fait mouvement » vers l'harmonisation européenne plus rapidement que ses partenaires. C'est vous dire que, sur ce point, je

ne vous fais pas de procès d'intention ; j'ajouterai néanmoins un commentaire : n'est-ce pas la conséquence inévitable de « l'atypisme » de notre système fiscal, ainsi que du poids excessif de nos prélèvements obligatoires, lesquels sont supérieurs de sept points aux taux allemand et britannique et de 14 points aux taux américain et japonais, connaissant la façon dont nous comptabilisons notamment les prélèvements pour la sécurité sociale ? Nous pourrions ouvrir aussi, à cet égard, un long débat ; mais nous ne réglerons pas, à mon avis, le débat des techniciens sur ce point.

Vous me permettez de conclure ce rapide survol fiscal par l'observation suivante : ne devriez-vous pas, ne devrions-nous pas mettre à profit un horizon dégagé d'échéances électorales pour entreprendre enfin une réforme d'ensemble de notre système fiscal ? Je pense, à cet égard, à une réforme de l'impôt sur le revenu, dont les deux tiers du produit sont prélevés sur seulement 10 p. 100 des foyers imposés, ce qui isole le système français de celui de tous les autres pays développés, et à une réforme de notre fiscalité locale, dont le caractère économique est désormais, je crois, unanimement dénoncé ?

J'en viens, monsieur le ministre d'Etat, aux domaines où la préparation de l'économie aux échéances européennes laisse, à mon avis, à désirer.

S'agissant tout d'abord du secteur public, les entreprises ont des besoins financiers que l'Etat actionnaire a de plus en plus de mal à couvrir. Cependant, leur procurer ces ressources est indispensable - personne ne le conteste, je crois - si nous voulons que ces entreprises puissent participer pleinement aux restructurations en cours en Europe et si nous voulons, à travers elles, assurer à la France la place qui lui revient dans l'économie européenne.

La règle du « ni nouvelle privatisation ni nouvelle nationalisation », à mon avis, n'est pas tenable à long terme si elle n'est pas au moins assouplie par une loi de « respiration » du secteur public, que vous aviez vous-même envisagé de proposer naguère.

Tout le monde le sait, me semble-t-il. Le ministre de l'industrie le dit à mi-voix.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Non, pas à mi-voix !

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Quand et comment tirerez-vous de cette évidence les conclusions qu'elle comporte ?

Monsieur le ministre d'Etat, j'aborderai maintenant un sujet dont je crains qu'il ne vous apparaisse secondaire et qui, cependant, est considéré comme tout à fait primordial par un grand nombre des membres de la Haute Assemblée : je veux parler de l'aménagement de l'espace rural.

Monsieur le ministre d'Etat, le budget du Gouvernement nous confirme dans une affligeante conviction : il n'y a pas, il n'y a plus de politique d'aménagement du territoire. Il y a bien encore, certes, des actions de reconversion dans les zones industrielles en difficulté. S'il existe une pléthore de fonds - le fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, le fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne - ces derniers nous font néanmoins l'effet d'être quelque peu les témoins d'un relief qui a disparu.

C'est ce que confirme, à l'évidence, l'examen des crédits affectés à cet objectif dans le projet de budget. On constate, en effet, la stagnation générale des dotations.

L'augmentation de 34 p. 100 de la prime d'aménagement du territoire est un trompe-l'œil. Les reports qui abondaient la dotation de 1989 ont, en effet, disparu et les crédits des fonds d'intervention sont en baisse. Ainsi, le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural diminue de 30 p. 100 en crédits de paiement ; le fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne et le fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi stagnent ; le fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire augmente en crédits de paiement, mais chute en autorisations de programmes.

Or, cette situation n'est pas à la mesure de la dévitalisation qui menace des régions entières et qui, dans certains cas, tourne à la désertification. Cette évolution, les statistiques l'enregistrent, les hommes la ressentent.

Ils la ressentent d'autant plus douloureusement que le phénomène est assez spécifiquement français. Il est inconnu, ou presque, dans toute l'Europe du Nord, en raison de la densité de la population. Il ne fera son apparition dans l'Europe du Sud que dans quelques années seulement.

Deux circonstances accélèrent et accentuent cette implosion de l'espace rural : d'une part - ayons le courage de le dire - la décentralisation : si bénéfique à tant d'égards, elle renvoie les riches à leur richesse et les pauvres à leur pauvreté ; d'autre part, la réforme des fonds structurels européens : avant la réforme, les régions françaises obtenaient de 11 à 12 p. 100 des aides distribuées ; ce pourcentage tombera à 5 p. 100 dans les années à venir.

Or, que constatons-nous quand nous regardons au-delà de nos frontières ? Que des pays réputés pour conduire des politiques ultralibérales distancent la France pour le montant des aides régionales : de trois fois en Grande-Bretagne, de six fois en République fédérale d'Allemagne, de onze fois en Italie.

Autant dire qu'une grande politique d'aménagement de l'espace rural est indispensable ; elle est urgente ; elle est attendue par le pays ; elle vous est demandée, monsieur le ministre d'Etat, par la quasi-unanimité de cette assemblée. Le Sénat vient d'ailleurs de créer une mission d'information sur l'avenir de l'espace rural français, qui travaillera en liaison avec le Gouvernement et l'administration et proposera au Gouvernement les éléments d'une politique.

Mais il n'y a pas de politique sans crédits. Il n'y a pas de crédits sans choix. C'est pourquoi nous demandons que l'espace rural devienne l'une des grandes affaires de la prochaine décennie, une « ardente obligation », au même titre que l'éducation nationale, la sécurité ou la recherche scientifique. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.P.R. et sur certaines travées socialistes.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante, est reprise à vingt-deux heures cinq, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)**

**PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY,**  
vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

7

**FERMETURE DE L'USINE RENAULT  
DE BILLANCOURT**

**Mme Hélène Luc.** Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à Mme Luc.

**Mme Hélène Luc.** Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 18, alinéa 1, de notre règlement.

Nous venons d'apprendre en fin de journée - j'en suis encore toute bouleversée - la décision de la Régie nationale des usines Renault de fermer purement et simplement d'ici à 1992 le centre industriel de Boulogne-Billancourt et de procéder ainsi à la suppression de 4 000 emplois.

Les membres du groupe communiste et apparenté sont indignés par cette décision injuste et antiéconomique, qui n'a pu être prise sans le feu vert du Gouvernement. M. le Premier ministre Michel Rocard et M. le ministre de l'industrie vont ainsi au-devant des *desiderata* de la Commission de Bruxelles, qui enjoint notre pays de modifier le statut de la

Régie Renault et de réduire ses capacités industrielles. Le Gouvernement cède ainsi au diktat d'une Commission composée de technocrates qui n'ont aucune légitimité électorale. Il sacrifie, sur l'autel de l'intégration européenne, l'un des plus beaux fleurons de notre industrie.

La fermeture du site de Billancourt est un non-sens économique à plus d'un titre.

En effet, il existe tout à la fois un important marché pour les productions techniquement possibles à Billancourt et des hommes - ingénieurs, cadres, techniciens et ouvriers - compétents et qualifiés. De l'avis de bon nombre d'experts, la production pourrait être rapidement triplée, tant les équipements modernes et performants de ce site sont actuellement sous-utilisés, notamment du fait des suppressions successives d'emplois intervenues ces dernières années.

Les chaînes de production, modernisées il y a seulement cinq ans, pourraient permettre à la Régie Renault de lancer la production de l'automobile « grand public » et de petite cylindrée susceptible de lui faire regagner les parts du marché qu'elle a perdues sur ses concurrents. Au lieu de cela, mes chers collègues, le Gouvernement choisit la liquidation des activités industrielles et engage l'entreprise nationale dans une opération immobilière et financière sur front de Seine. C'est là tout un symbole !

**M. le président.** Pardonnez-moi, madame, mais je ne distingue pas, jusqu'ici, en quoi votre rappel au règlement peut se rapporter à l'article 18, alinéa 1, de notre règlement, à savoir : « Les ministres ont accès dans les commissions. Ils doivent être entendus quand ils le demandent. Ils se retirent au moment du vote. »

Cela étant dit, puisque vous avez la parole, gardez-la ! Vous ne disposez plus que d'une minute sur les cinq minutes auxquelles vous donne droit un rappel au règlement.

**Mme Hélène Luc.** Elle va me suffire.

**M. le président.** Il vaut mieux vous laisser parler une minute plutôt que de risquer un incident !

**Mme Hélène Luc.** Vous avez raison !

**M. le président.** Poursuivez, madame.

**Mme Hélène Luc.** Je vous remercie, monsieur le président. Je crois que l'événement en vaut la peine !

Nous avons raison de considérer les atteintes aux libertés syndicales et contre la C.G.T. comme une volonté de liquider l'outil de production. Les événements actuels en sont tristement la preuve !

Cet après-midi est venue devant la chambre sociale de la Cour de cassation l'affaire des dix militants syndicaux licenciés injustement par la Régie. Elle se prononcera le 19 décembre prochain au sujet des demandes de réintégration des dix, qui avaient été rejetées par la cour d'appel de Versailles. L'avocat général a demandé que soient cassées les décisions. J'espère que son avis sera suivi.

Au moment où le bon droit et l'équité semblent triompher, je voudrais rendre hommage à mon ami M. Charles Lederman, qui a tant œuvré pour que justice soit rendue. Je demande donc, monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, que M. Fauroux soit entendu par la commission des affaires économiques.

**Mme Paulette Fost.** Très bien !

**M. le président.** C'est une demande qu'il vous faut, bien entendu, présenter à M. le président de ladite commission et qui n'a rien à voir avec l'ordre du jour de la présente séance.

**Mme Paulette Fost.** Mais il fallait le dire !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je demande la parole.

**M. le président.** Monsieur le ministre d'Etat, vous pouvez, bien sûr, prendre la parole, mais permettez-moi de vous signaler que je ne pourrai pas alors refuser de la donner à quiconque voudrait vous répondre !

Vous avez la parole, monsieur le ministre d'Etat.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je ne voudrais pas me mêler des affaires intérieures de la Haute Assemblée.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Très bien !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** J'ai relevé, comme vous, que la demande de Mme Luc s'adressait au président de la commission concernée. Si celui-ci juge nécessaire l'audition du ministre de l'industrie, M. Fauroux répondra volontiers à cette demande.

Permettez-moi toutefois d'ajouter, puisque l'occasion m'en est donnée, que ce qui est excessif perd vite de sa portée.

J'ai relevé qu'il s'agissait de « sacrifier Renault » et de « supprimer des milliers d'emplois ».

**Mme Hélène Luc.** Oui, 4 000 !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** La proposition de la direction de la Régie Renault est soumise au comité d'entreprise. Il est donc question non pas de sacrifier Renault mais de lui donner la possibilité de se développer sur des sites qui lui permettent d'avoir la meilleure productivité dans l'intérêt de notre secteur automobile.

Pour le reste, il me paraît sage d'attendre le résultat des délibérations du comité d'entreprise avant de politiser un dossier qui mérite la plus grande attention !

**Mme Paulette Fost.** On entend cela depuis dix ans !

8

## LOI DE FINANCES POUR 1990

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [nos 58 et 59 (1989-1990)].

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le président de la commission des affaires sociales.

**M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne voudrais pas reprendre les excellentes observations que M. le rapporteur général du budget et M. le président de la commission des finances nous ont présentées cet après-midi. D'ailleurs, la commission des affaires sociales, dans sa majorité, approuve les thèmes généraux qu'ils ont évoqués dans leurs interventions.

Pour ma part, je m'en tiendrai aux quelque 250 milliards de crédits budgétaires qui sont directement de la compétence de la commission des affaires sociales et, compte tenu des éclairages qui nous ont été apportés par les ministres que nous avons longuement auditionnés et interrogés, je présenterai trois séries d'observations.

La première concerne l'évolution générale des crédits budgétaires affectés à la politique sociale ; la deuxième marque l'inquiétude de la commission par rapport au maintien d'un niveau élevé de chômage ; enfin, la troisième est relative à la préoccupation majeure de la commission sur l'avenir du financement de notre protection sociale.

L'évolution générale des crédits budgétaires peut être considérée comme convenable. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, notre critère de jugement - là, nous sommes d'accord - est non pas de mesurer chaque budget à l'aune de sa progression, mais de voir quelle est l'utilisation des sommes proposées et la politique qu'elles recouvrent.

Comme le projet de loi de finances pour 1990 ne marque pas de rupture avec les budgets qui l'ont précédé et que le développement des actions d'ordre social se poursuit dans des conditions raisonnables, notre jugement sera donc « globalement positif ».

Je voudrais signaler quelques points positifs, dont je tiens à vous donner acte, quelques aspects négatifs et deux ou trois incohérences relevées dans l'examen général des crédits.

Parmi les points positifs, je relève, en premier lieu, les actions proposées pour le logement social : la réévaluation de l'aide personnalisée au logement, les nouvelles conditions d'attribution des prêts aidés pour l'accès à la propriété, enfin et surtout le programme pour le logement des personnes les plus démunies, actions qui vont dans le bon sens.

Quant aux crédits affectés à l'action sanitaire et sociale, la commission des affaires sociales se félicite du programme pluriannuel conclu avec les organisations représentatives de handicapés, qui devrait permettre, à terme, d'offrir aux intéressés des possibilités d'accueil plus importantes que par le passé. C'est un très grand progrès.

La commission des affaires sociales approuve également l'effort engagé pour préserver le capital santé de nos concitoyens ; je fais ici référence aux augmentations de crédits prévues pour développer la prévention des principales maladies.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, bien que ce ne soit pas habituel, je crois pouvoir dire que la commission des affaires sociales a pris acte avec satisfaction de l'effort que vous faites, aux termes de l'article L. 8 bis du code des pensions, afin d'essayer de trouver une solution au fameux problème du rapport constant. Bien entendu, il ne sera jamais possible de trouver une solution parfaitement satisfaisante à ce problème, mais je vous donne acte de la bonne volonté que vous avez manifestée pour essayer que soient évités les détournements de la loi et les contentieux insupportables.

J'en viens maintenant aux points négatifs.

Le premier concerne les crédits du ministère du travail et de l'emploi. L'année dernière, on nous avait demandé d'approuver « en blanc » une provision de 4 milliards de francs non affectée. Cette année, tous les chapitres du budget sont en augmentation, mais la masse globale diminue puisqu'on utilise, pour financer ces dépenses, 10 milliards de francs de reports de crédits des années antérieures.

Il est clair que cette compression de l'ensemble du volume et l'utilisation, en une seule année, de la masse des reports risquent de conduire le ministre du travail à manquer de crédits en cours d'année. Aucune marge de manœuvre n'est donc laissée en matière de travail et d'emploi. C'est une des raisons pour lesquelles la commission des affaires sociales a rejeté les crédits de ce ministère.

Elle les a rejetés pour une autre raison également. En effet, l'année dernière, nous avions sollicité un audit des deux monstres sacrés qui président à l'action en matière d'emploi et de formation : l'A.N.P.E. et l'A.F.P.A.

Le Gouvernement n'a pas voulu communiquer à la commission des affaires sociales les fameux rapports secrets concernant ces deux organismes et pourtant, grâce à des fuites, chaque jour de bonnes feuilles sont publiées sur les réformes à apporter à l'A.F.P.A. ou à l'A.N.P.E. Nous notons cependant avec tristesse que les réformes annoncées sont toujours remises à demain.

**M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fourcade ?

**M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de M. le président de la commission des affaires sociales.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Je vous remercie, monsieur Fourcade. Je voudrais simplement vous indiquer que les rapporteurs peuvent d'ores et déjà venir consulter les deux rapports dont il est question. Comme leur exploitation n'est pas terminée à l'échelon gouvernemental, nous avons jugé préférable, pour l'instant, de ne pas les rendre publics.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le président de la commission des affaires sociales.

**M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales.** Je vous en remercie, monsieur le ministre, car il est ennuyeux de lire un rapport dans un journal du soir alors qu'il nous a été refusé de le consulter.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** C'est bien mon avis.

**M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales.** Comment taire nos préoccupations à propos du devenir des hôpitaux publics ? Le taux directeur qui sera appliqué en 1990 marque une évolution importante mais il ne suffit pas à apaiser nos inquiétudes. Le malaise des médecins et des infirmières persiste. Les difficultés de recrutement de certaines catégories de personnel, notamment des médecins de haut niveau et des infirmières spécialisées sont un bon indicateur des difficultés présentes. La réforme de l'organisation hospitalière est un problème qui devient de plus en plus préoccupant. Le malaise qui s'est traduit de manière violente, au printemps et cet été, risque de rebondir. Là aussi, l'attentisme pourrait coûter très cher à la nation.

Autre point négatif : l'insuffisante coopération entre l'Etat et les régions en matière de financement de la formation professionnelle.

Depuis 1983, les conseils régionaux ont été dotés de larges pouvoirs en matière de formation professionnelle. Ils ont même la compétence de droit commun pour ce qui concerne l'apprentissage. Or, en juillet dernier, le Gouvernement a décidé unilatéralement de relever les barèmes d'apprentissage et d'y consacrer une certaine somme. Les régions n'avaient pas été prévenues et la coopération Etat-régions en matière de formation professionnelle en a pâti quelque peu.

Je veux rappeler avec force à cette tribune, au nom de la commission des affaires sociales, et, je pense, au nom de l'ensemble de mes collègues, que l'esprit de la décentralisation suppose le respect des partenaires et la concertation préalable aux décisions.

Plus graves m'apparaissent quelques incohérences que l'on relève de-ci de-là, et que M. le rapporteur général a notées tout à l'heure.

Je parlerai tout d'abord de l'incohérence de votre politique à l'égard du corps médical. L'an dernier, avec le dé plafonnement des cotisations d'allocations familiales, vous avez infligé aux praticiens, sans la moindre concertation, une brutale aggravation des charges. Ils ont été les premiers touchés par l'augmentation importante des cotisations dues au titre des d'allocations familiales.

Dans le même temps, vous avez maintenu une position intransigeante sur la revalorisation de leurs honoraires, bloqués depuis deux ans. Comment s'étonner aujourd'hui de la fuite du secteur I vers le secteur II ? On ne peut pas à la fois bloquer les recettes et majorer les charges tout en étant surpris qu'il y ait des modifications dans les conditions d'application de la convention. J'ose avancer qu'en prenant ces mesures de dé plafonnement des cotisations familiales que vous avez jugées nécessaires nous avons « détraqué » le mécanisme conventionnel qui assure à nos concitoyens une protection sociale convenable.

Le Gouvernement consent des efforts - et je l'en félicite - pour améliorer les conditions de logements des plus démunis de nos concitoyens. Or, en même temps, dans le même projet de loi de finances, il réduit de 15 à 10 p. 100 le taux de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers, mesure extrêmement dissuasive à l'égard de tous les petits propriétaires, notamment de ceux qui possédaient des appartements ou des immeubles de faible standing. Ces derniers seront plus enclins à céder leur patrimoine immobilier à des promoteurs, réduisant d'autant l'offre de logements peu chers pour la catégorie de citoyens que nous voulons favoriser.

Nous aurions aimé, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, que les liens entre la fiscalité et l'action sociale soient davantage préservés et que l'action du Gouvernement soit plus cohérente.

J'en viens à l'inquiétude qu'a manifestée la commission sur le maintien d'un niveau élevé de chômage. En effet, comme l'ont dit M. le rapporteur général et M. François-Poncet, ce maintien d'un niveau élevé de chômage tranche par rapport à la situation de nos principaux partenaires.

Les indices économiques que vous avez rappelés, tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat - la croissance, un taux d'inflation plus faible, le développement de l'investissement productif, le nombre de créations d'emplois - constituent, certes, autant d'éléments positifs. J'irai jusqu'à dire que ces indices favorables sont les fruits de la politique économique modifiée en 1983 et fortement amplifiée en 1986 et 1987. Ainsi, chacun retrouvera ses actions !

Cependant, l'analyse des statistiques ne porte pas à l'optimisme.

Les créations d'emplois qui se situent aux environs de 250 000 en 1988 et à peu près au même niveau en 1989 ne parviennent pas à éponger notre flux de chômeurs. Il faut prendre en compte, vous l'avez dit, monsieur le ministre d'Etat, l'arrivée sur le marché du travail de 180 000 jeunes. Mais, tout de même, sur 250 000 créations d'emplois, nous aurions dû avoir 70 000 chômeurs en moins. Or seulement 40 000 demandeurs d'emplois ont bénéficié des emplois créés. Il y a donc un réservoir important de chômeurs qui n'a pas été entamé par l'ensemble de la croissance.

Cette constatation peut être faite également à partir d'indices plus fins. La durée moyenne du chômage s'est accrue de quatorze jours en 1989 par rapport à 1988. La durée moyenne d'inscription à l'A.N.P.E. est aujourd'hui évaluée à 374 jours, soit plus d'un an. Le nombre des chômeurs de très longue durée, inscrits depuis plus de trois ans, a augmenté de 7 p. 100 par rapport à l'année dernière. Les chômeurs de longue durée, inscrits depuis plus d'un an, sont au nombre de 800 000.

L'explication, monsieur le ministre d'Etat, ne réside pas seulement dans l'arrivée des jeunes sur le marché. Elle tient également à l'insuffisante qualification d'un grand nombre de ces chômeurs et au mauvais fonctionnement de l'A.N.P.E. et de l'A.F.P.A. et là, à nouveau, je pense aux audits que vous avez programmés mais dont l'exploitation, toujours remise au lendemain, ne permet pas à la reprise économique d'attaquer de manière certaine les groupes résistants de chômeurs.

**Mme Hélène Luc.** On ne peut pas dire que ce soit l'A.N.P.E. qui soit responsable de la précarisation des emplois !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur Fourcade, me permettez-vous de vous interrompre.

**M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales.** Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de M. le président de la commission des affaires sociales.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Monsieur Fourcade, je vous remercie.

Je peux souscrire à l'essentiel de vos propos. Je ferai simplement une remarque : le nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail est supérieur à 160 000 ou 180 000. Ces chiffres représentent la différence entre les départs à la retraite et les jeunes qui arrivent.

Par ailleurs, la question des chômeurs âgés de plus de cinquante ans se posant avec une extrême acuité, car ce sont eux qui constituent le lot essentiel des chômeurs de longue durée, il serait sage, me semble-t-il, d'approuver les dispositions que le Gouvernement vient de prendre en ce domaine.

S'agissant, enfin, des problèmes posés par la formation professionnelle, je voudrais formuler la remarque suivante. Cette politique de formation n'a pas été modifiée entre 1986 et 1988 et, heureusement, nous l'avons amplifiée à partir de 1988.

**M. le président.** Monsieur le président de la commission des affaires sociales, veuillez poursuivre.

**M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales.** Monsieur le ministre d'Etat, je vous remercie de ces précisions. Je rappelle tout de même que la grande loi de modification de l'apprentissage, qui est l'un des éléments fondamentaux de la lutte contre le chômage, a été approuvée en 1987. Or, vous ne l'avez pas mentionnée. Je le précise car, si nous avions un système d'apprentissage qui marche aussi bien qu'en République fédérale d'Allemagne, nous aurions beaucoup moins de jeunes au chômage et beaucoup moins de difficultés sur le marché de l'emploi.

**M. Emmanuel Hamel.** Certainement !

**M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales.** Monsieur le ministre d'Etat, le coût du chômage pour notre société est très lourd : il atteint près de

300 milliards de francs, dont 200 milliards de francs d'indemnisation et d'incitation au retrait d'activité et 100 milliards de francs de coût indirect du fait des emplois non créés.

Quand je compare l'évolution des pays voisins du nôtre, je vois que la République fédérale d'Allemagne, avec une croissance de même nature que la nôtre, a un taux de chômage qui n'est que de 7,2 p. 100, la Grande-Bretagne, de 6,8 p. 100 et les Etats-Unis de 5,2 p. 100. Par conséquent, comme l'ont signalé tous les orateurs qui m'ont précédé, nous avons encore un taux de chômage très élevé. Malgré une reprise durable en 1987, 1988 et 1989, nous ne sommes pas parvenus à faire régresser le nombre des chômeurs au-dessous de 2,5 millions.

Je crois, monsieur le ministre d'Etat - et c'est là où nous divergeons - que la France n'a pas tiré de la reprise économique tout le profit qu'elle aurait pu en attendre, parce que la politique du Gouvernement n'a pas suffisamment mobilisé les entreprises, n'a pas suffisamment favorisé les investissements, parce que le secteur public, bloqué par la fameuse théorie « ni dénationalisations ni nationalisations » n'a pas pu participer à la lutte contre le chômage comme il aurait pu le faire et parce qu'il existe une certaine ambiguïté dans l'ensemble de vos mesures.

Je n'en prendrai pour preuve, monsieur le ministre d'Etat - puisque vous nous recommandez d'adopter le texte que le Gouvernement nous a proposé sur la lutte contre l'exclusion, texte que le Sénat a voté, rassurez-vous - qu'une seule phrase où le Gouvernement affirme - et c'est cette ambiguïté, mes chers collègues, sur laquelle je voudrais attirer votre attention - qu'il faut s'appuyer sur la croissance pour créer plus d'emplois, mais qu'il faut contrer la sélectivité du marché du travail.

C'est là la traduction d'une politique qui n'arrive pas à prendre sa véritable tonalité. Notre pays pâtit de la fausse sagesse qui le maintient à mi-chemin entre le libéralisme dont on feint d'avoir peur et l'interventionnisme étatique pour lequel, en fait, on nourrit une secrète attirance.

Cette tentation de l'économie mixte et de la démocratie sociale, monsieur le ministre d'Etat, vous l'avez illustrée tout à l'heure dans vos propos. Je n'y reviens pas.

Sur la théorie « ni nationalisations ni dénationalisations », vous nous avez apporté un certain nombre d'éléments. Permettez-moi de vous poser une question. Mme Luc a parlé tout à l'heure de la Régie Renault. Voilà une firme automobile qui est soumise à une compétition internationale très dure.

Quelle est la raison qui empêche aujourd'hui le rapprochement entre Renault et Volvo, d'où pourrait sortir, à l'échelon européen, un groupe capable de rivaliser avec les principaux groupes allemands, si ce n'est l'application absolue du principe du « ni dénationalisations ni nationalisations » qui bloque à l'heure actuelle au plan du marché mondial les rapprochements d'entreprises et l'amélioration de la compétitivité par des accords internationaux ?

Si nous avons encore 2 500 000 chômeurs, monsieur le ministre d'Etat, c'est parce que la politique que vous menez est ambiguë et que vous tirez un peu d'un côté et de l'autre pour essayer de vous en tenir à l'économie mixte. Vous êtes bloqué par la lettre programme du Président de la République. En tout cas, comme l'ont dit tout à l'heure MM. Jean François-Poncet et Roger Chénard, je ne crois pas que cette position du « ni ni » puisse être tenue longtemps avec 2 500 000 chômeurs. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Ma troisième série d'observations concerne la préoccupation essentielle de la commission des affaires sociales, à savoir l'avenir du financement de notre protection sociale.

Sur ce point, nous sommes inquiets. Comment garantir à terme, mes chers collègues, l'avenir de notre protection sociale ? La commission des comptes de la sécurité sociale, dans laquelle siègent certains d'entre vous, vient de se réunir. Le régime général terminera l'année 1989 en léger excédent grâce à l'apport des prélèvements fiscaux et sociaux supplémentaires. Pour l'an prochain, il n'échappera pas au déficit - certains parlent de 10 milliards de francs, d'autres de 19 milliards de francs ; c'est le chiffre annoncé - car les deux tendances permanentes de notre protection sociale, à savoir la tendance au dérapage des dépenses de soins et la dégradation continue, inexorable, des comptes de l'assurance vieil-

lesse, sont des tendances lourdes, auxquelles on peut, de temps à autre, apporter des remèdes, mais pour lesquelles il faut surtout envisager des réformes plus profondes.

Ces tendances sont maintenant bien connues : de multiples commissions de sages ou rapports d'experts les ont commentées. Nous n'en sommes plus désormais au stade des analyses, mais à l'heure des choix. C'est donc maintenant que nous devons définir les orientations et apporter les infléchissements nécessaires si nous voulons éviter que les dérapages ne soient trop graves en 1990.

Je dois dire que, sur ce plan, mon attente est déçue, monsieur le ministre d'Etat. Je constate, en effet, que le Gouvernement ne cesse de différer les choix, tout en pratiquant une politique de fiscalisation camouflée.

Vous avez tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, cité en m'interrompant un des moyens qu'emploie le Gouvernement et qui consiste à développer le régime des exonérations de cotisations patronales afin de favoriser l'embauche. C'est très bien, mais cela veut dire que l'on transfère une partie des charges des régimes d'assurance sociale vers le budget de l'Etat. Les quelques milliards de francs d'exonérations de charges sociales qui figurent dans votre budget, au titre des charges communes, justifient d'ailleurs que le Parlement s'occupe davantage du contrôle de l'ensemble des dépenses sociales.

Ces exonérations se traduisent par une sorte de fiscalisation inavouée puisqu'on transfère la responsabilité des régimes vers l'Etat.

La commission des affaires sociales s'est aussi émue de la précarité de certains engagements gouvernementaux. Comme l'a dit tout à l'heure M. le rapporteur général, le produit du relèvement du prix du tabac devait être versé à l'assurance maladie ; mais, cette année, il restera dans les caisses de l'Etat.

De même, vous aviez promis de compenser intégralement la perte de ressources provoquée pour la caisse nationale des allocations familiales par le déplaçonnement. Nous constatons que la somme versée par l'Etat en 1990 représentera à peine la moitié du manque à gagner et, de surcroît, qu'elle ne sera guère supérieure à l'économie que l'Etat-employeur réalise pour lui-même grâce au déplaçonnement.

Ces pratiques, quelles que soient leurs justifications, ne contribuent pas à clarifier les financements et à bien sérier les responsabilités.

Depuis plusieurs mois, un important débat occupe les responsables politiques et sociaux - vous-même, monsieur le ministre d'Etat, en parlez - sur le point de savoir si l'on va instaurer ou non une cotisation sociale généralisée sur l'ensemble des revenus.

Vous avez choisi de le faire, M. le Premier ministre l'a annoncé. Mais nous souhaiterions vivement que le Gouvernement nous dise si cette cotisation généralisée, dont le principe est accepté, accompagnera ou non la nécessaire réforme de l'assurance vieillesse ou si, au contraire, elle nous en dispensera. C'est fondamental ! Nous avons interrogé M. Evin en commission et ses réponses nous ont laissé penser qu'il fallait plutôt se placer dans la seconde hypothèse.

Par conséquent, la cotisation sociale généralisée risque de devenir le moyen commode d'éviter toute action résolue sur les dépenses de protection sociale.

Cette solution n'est pas bonne car, pour nous, si la cotisation généralisée est nécessaire - et je crois qu'elle l'est - pour financer le déficit de notre système d'assurance vieillesse, elle n'est acceptable que si elle est l'accompagnement d'une réforme en profondeur de ce système. Nous savons tous, en effet, que nous ne pourrions pas remettre d'aplomb nos comptes d'assurance vieillesse en quelques années et, par conséquent, nous concevons le prélèvement fiscal généralisé comme l'accompagnement d'une réforme qui ne produira ses effets que plus tard, quand ni moi se seront plus aux affaires.

Dans ces conditions, monsieur le ministre d'Etat, je me vois dans l'obligation de revenir sur les quatre points sur lesquels la commission des affaires sociales insiste depuis longtemps. Comme je vous ai rappelé ces quatre points voilà quelques années et que j'ai fait de même ensuite vis-à-vis du gouvernement qui vous a succédé sans que le moindre progrès n'ait été accompli en ce domaine, permettez-moi d'insister.

Le premier point, c'est la clarification des responsabilités par une plus stricte séparation de chaque risque. Le rapport Bougon - c'est le dernier en date, mais il avait été précédé par une cinquantaine d'autres rapports - vient de dénoncer le fonctionnement de la branche accidents du travail, dont l'excédent est réel.

A l'heure actuelle, tout le monde sait, en France, que le déficit de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse est compensé par les excédents de la branche accidents du travail et, surtout, de la branche famille.

**M. Emmanuel Hamel.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales.** Si nous voulons, mes chers collègues, préserver notre système de protection de la famille, nous devons éviter que les déficits des autres régimes ne viennent chaque année pomper les excédents de la branche famille. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales.** C'est un point fondamental pour le Sénat, monsieur le ministre d'Etat !

De même - c'est le deuxième point sur lequel je dois attirer votre attention - nous sommes partisans de la fiscalisation progressive du financement des allocations familiales, domaine par excellence où doit s'exercer la solidarité nationale. Vous ne voulez pas vous engager dans cette voie et, l'année dernière, vous nous avez dit qu'il fallait commencer par le déplaçonnement avant de s'engager dans la fiscalisation.

Mais vous faites de la fiscalisation camouflée ! Ainsi, lorsque, avec le projet de loi sur la lutte contre l'exclusion, que nous avons adopté la semaine dernière, le Gouvernement nous a proposé de prendre en charge lui-même non seulement les cotisations d'allocations familiales mais aussi les cotisations maladie et vieillesse des travailleurs âgés de plus de cinquante ans jusqu'à ce qu'ils aient atteint les 150 trimestres leur permettant de prendre leur retraite - c'est-à-dire pendant une période qui peut aller de dix à quinze ans - il a bien fait de la fiscalisation ! Nous voudrions, nous, que cette fiscalisation fasse partie d'un ensemble, et qu'une réflexion approfondie sur le financement de chacun des quatre risques soit menée pour parvenir à l'équilibre.

Troisième point, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes régulateurs de notre système de soins plus efficaces que le recours permanent à la contrainte et aux mesures autoritaires. Les décisions annoncées récemment pour les médecins, les pharmaciens et les biologistes ne pourraient pas être multipliées à l'infini.

Il est évident que nous devons trouver un mécanisme de régulation de nos dépenses de maladie, comme l'ont fait nos voisins de République fédérale d'Allemagne et comme les Américains sont en train de le faire. Nous ne pourrions pas conserver un système dans lequel la dérive est permanente !

Enfin, quatrième point, le problème majeur, le plus coûteux, est celui de l'adaptation de notre régime de retraite. De très nombreux rapports y ont été consacrés et le dernier en date, le rapport Teulade, que nous avons tous reçu ces derniers jours, contient un certain nombre de propositions courageuses. Mais s'agira-t-il d'un rapport de plus ou bien débouchera-t-il sur une prise en compte sérieuse de ce problème fondamental ?

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous pouvez constater qu'en dépit d'une évolution des crédits qu'elle juge convenable - j'ai été mandaté à cette tribune pour le dire - la commission des affaires sociales ne trouve pas, ni dans ce projet de budget ni dans la politique qu'il incarne, les réponses à ses attentes, concernant le chômage et le financement de la politique sociale.

Nous sommes inquiets devant le manque de détermination dont fait preuve le Gouvernement. Ce qui est plus grave, c'est que le maintien d'un fort taux de chômage dans notre économie et l'absence de garanties à terme pour le financement de nos prestations sociales sont, en fait, intimement liées.

Comment voulez-vous donner les chances d'une réelle compétitivité à nos entreprises alors qu'au fil des années le financement de la protection sociale s'écarte des méthodes que suivent la quasi-totalité de nos partenaires ? Comment

aborder le Marché unique à égalité de chances alors que - on vient de le voir dans des conflits sociaux récents - la part du salaire direct est chez nous beaucoup moins élevée que chez nos voisins ? Qu'on le veuille ou non, avec la suppression des frontières et la libre circulation des travailleurs, la comparaison se fera d'abord sur les salaires directs, et non sur les salaires indirects.

Tel est le problème de fond auquel est confrontée notre économie. M. le rapporteur général et M. le président de la commission des finances l'ont évoqué et je souhaitais que la commission des affaires sociales fasse à son tour entendre sa voix dans ce débat.

Je n'espérais pas, monsieur le ministre d'Etat, que le projet de loi de finances pour 1990 résolve toutes ces questions : je ne suis plus naïf ! J'aurais cependant souhaité que ses orientations fondamentales témoignent d'une meilleure prise de conscience des défis que nous devons relever : 1992, c'est demain !

C'est parce que ces priorités ne nous paraissent pas avoir été clairement définies que nous ne pouvons pas adhérer au projet que vous nous présentez. En conséquence, nous soutiendrons la position qu'ont défendue tout à l'heure avec talent M. le rapporteur général du budget et M. le président de la commission des finances. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Merci !

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des lois.

**M. Jacques Larché, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, pour présenter les quelques observations de la commission des lois, j'ai recherché une certaine unité, bien que les compétences de cette commission puissent paraître multiples sans doute, importantes peut-être et, en tout cas, relativement diversifiées.

J'ai écouté les excellentes interventions de notre rapporteur général et de mon collègue et ami le président de la commission des finances, et j'ai cherché dans ce projet de budget un certain nombre de réponses à nos inquiétudes. Session après session, nous sommes d'ailleurs amenés à examiner un certain nombre de projets de loi qui posent des problèmes divers. Ceux-ci peuvent cependant être résumés dans trois questions essentielles.

Un budget, on le dit toujours, traduit une politique, il en est la projection financière. La première question que je me pose est donc la suivante : votre politique prend-elle suffisamment en compte les impératifs de ce que l'on pourrait appeler la stabilité de notre société ?

La seconde question que je me pose a trait à cette tendance que nous constatons dans un certain nombre de pays - peut-être pas suffisamment chez nous - à une certaine réduction du poids de l'administration sur la société. Comprendons-nous bien : nous n'entendons pas faire dépérir l'Etat, nous n'entendons pas non plus le paupériser - pour reprendre une formule qui est chère à M. le Premier ministre - mais nous souhaitons un certain reclassement de l'action publique. Nous estimons que celle-ci doit s'orienter vers certains domaines qui sont, par nature, de son essence. Parmi ceux-ci, il en est un qui, au sein de la commission des lois, nous tient particulièrement à cœur. Je veux parler de la justice. Mais j'y reviendrai.

Votre politique tient-elle compte, enfin, de ce qui doit être, selon nous, une saine conception du rôle de l'Etat, à savoir d'un Etat qui se concentre sur les fonctions de souveraineté ?

Pour assurer la stabilité de la société, les moyens sont multiples et divers. La commission des lois a considéré que l'un d'entre eux devrait trouver une traduction budgétaire dans un certain nombre de fascicules car, tel qu'il est traité actuellement, il ne nous paraît pas comporter la réponse nécessaire. Il s'agit d'une question fondamentale à laquelle, légitimement, nous prêtons toute attention, je veux parler de l'immigration.

Pour illustrer la difficulté que nous rencontrons, je choisirai un thème particulier, à savoir l'inquiétante dérive de la procédure d'admission au statut de réfugié. Il faudrait que,

sur ce point, des mesures budgétaires ponctuelles soient prises pour améliorer un système qui présente des lacunes considérables.

Vous le savez, les demandes d'asile augmentent de façon extrêmement préoccupante. En 1974, 1 891 demandes étaient présentées par de véritables réfugiés politiques. En 1989, nous aurons très vraisemblablement à répondre à 60 000 demandes.

Pour faire face à cet afflux de pseudoréfugiés économiques et de faux réfugiés politiques, il existe une procédure particulièrement protectrice de l'individu, mais qui est bloquée et dont le déroulement - je n'ose pas dire normal - exige, à l'heure actuelle, au minimum trois ans.

Sans doute convient-il de réfléchir sur le concept même de l'asile politique, mais pour autant des crédits budgétaires sont nécessaires pour accélérer l'examen des dossiers et ne pas se trouver devant la situation où nous sommes arrivés aujourd'hui : un prétendu réfugié entre sur notre territoire, s'y maintient pendant trois ans et obtient, par là même, le droit d'y demeurer de manière permanente.

Je tiens ce propos alors que, malgré l'avis du Sénat, le Gouvernement s'est privé, par la loi, des moyens de reconduite à la frontière et des mesures d'expulsion, désormais possibles uniquement, je le rappelle, en cas de menaces graves à l'ordre public.

Vous connaissez l'importance que nous attachons aux problèmes de l'outre-mer, où l'immigration, notamment en Guyane et à Mayotte, revêt une acuité particulière. Je relève d'ailleurs que le statut du territoire de Mayotte n'est toujours pas précisé. Là encore, des crédits sont nécessaires.

Nous accueillons toujours avec la considération qui lui est due M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer et nous apprécions la façon dont il gère son département ministériel, qui voit ses crédits budgétaires en légère hausse. Malgré tout, dans le même temps, des esquisses de perspectives inquiétantes semblent se dessiner. On parle de modifications institutionnelles des départements d'outre-mer ; on s'orienterait vers un statut à la carte en quelque sorte.

Je vous rappelle que, sur ce point, le Gouvernement s'est déjà heurté à l'opposition du Sénat, laquelle s'appuyait d'ailleurs fermement sur la Constitution.

Il ne faudrait pas non plus que des mesures hâtives viennent compromettre le soutien que l'opinion publique métropolitaine apporte à l'outre-mer, dont les équilibres sont encore fragiles.

En métropole, précisément, je m'attarderai peu sur le problème de la décentralisation, déjà longuement évoqué : rupture de contrat entre les collectivités locales et l'Etat ; consultations nécessaires non effectuées, etc.

Vous avez répondu, monsieur le ministre chargé du budget, faisant preuve de bonne humeur, qu'une solution pourrait, après tout, être trouvée au problème de la D.G.F. dans un cadre de bonnes volontés mutuelles esquissées et trouvées. J'y souscris, mais le problème est trop grave et trop important pour nous contenter d'un sourire de tribune que nous accueillons d'ailleurs toujours avec sympathie.

**M. Jacques Oudin.** Très bien !

**M. Jacques Larché, président de la commission des lois.** Vous connaissant comme nous vous connaissons, nous espérons qu'au-delà du sourire nous découvrirons des réalités qui nous paraîtront satisfaisantes.

Quant à la justice, elle mérite à elle seule un développement particulier dans la mesure où, naturellement, elle est un des grands domaines de compétence de la commission des lois.

Nous sommes, de ce point de vue, dans la situation d'un chef-d'œuvre - mais la justice n'a jamais pu être considérée ainsi - en péril ! Comment s'en étonner - nous allons encore parler de Renault - alors que, dans ce pays, des gouvernements ont pu tolérer que, pendant presque trois années consécutives, le déficit d'une telle entreprise nationale soit constamment supérieur au seul budget de la justice ?

Nous venons de très loin - je dis bien « nous », car la justice a toujours été un parent pauvre, compte tenu des moyens qui lui sont donnés dans ce pays - nous venons de très loin, dis-je, et il faut consentir un effort considérable. Celui-ci dictera en partie l'attitude que nous adopterons à l'égard, non seulement du budget de la justice, mais peut-être face à l'ensemble de ceux qui nous sont proposés parce que

nous partons du principe que le niveau de développement d'une société, comme j'ai déjà eu souvent l'occasion de le dire, dépend de la place faite à ses juges.

Chaque fois que des textes nous sont soumis, nous tentons de proposer des mesures de simplification, de renforcement des juridictions de l'ordre judiciaire. Mais nous entendons dire parfois - tout récemment encore lors de l'examen du projet de loi relatif au surendettement des ménages - que la justice est incapable de faire face à de nouvelles responsabilités.

Je crains que le Gouvernement ne sous-estime l'état de délabrement de l'institution judiciaire comme l'attente que cette institution suscite. Prenons-y garde ! Ce ne sont pas simplement les justiciables qui se plaignent, mais les magistrats eux-mêmes qui, désormais, appellent de leurs vœux un véritable plan de sauvegarde. Nous le souhaitons aussi, sachant, bien évidemment, qu'il ne peut être intégralement réalisé à l'occasion d'un seul budget.

Vous avez sans doute lu, dans un article récent, ce véritable cri d'alarme lancé par un très haut magistrat pour attirer l'attention sur le niveau extraordinairement médiocre, a-t-il dit, du recrutement des magistrats. Le niveau des candidats est si faible qu'au dernier concours, si je ne me trompe, plus de 50 places n'ont pas pu être attribuées par le jury.

Face à une autre situation tout aussi critique - la surpopulation carcérale - le précédent gouvernement - notons-le - a su prendre les initiatives qui s'imposaient. Je remarque d'ailleurs que le Gouvernement qui est en place depuis 1988 a très normalement pris la suite de ce qui avait été initié.

Il ne nous semble pas, pour l'essentiel, que ce projet de budget accorde, de façon suffisamment claire, une priorité, qui me paraît indispensable, à un certain nombre de missions de souveraineté de l'Etat, principalement à cette mission de justice que, bien évidemment, il est le seul à pouvoir accomplir.

Monsieur le ministre d'Etat, nous apprécions votre attitude parce que nous comprenons qu'elle est dictée, même si vous n'êtes pas toujours entendu, par le souci de ne pas compromettre les résultats obtenus grâce à des années d'efforts, auxquels vous avez pris votre part.

Peut-être vous paraît-il particulièrement difficile, voire méritoire, de corriger les erreurs de vos propres amis et de tenter de les empêcher, en revenant à leurs vieux démons, d'en commettre de nouvelles.

La question que nous nous posons est de savoir si ce projet de budget correspond véritablement, pour les domaines que je viens d'évoquer, aux besoins de l'Etat. J'avoue que je n'en suis pas tout à fait persuadé.

J'ai eu l'occasion, hier soir, de dire au Premier ministre, qui l'a noté d'un sourire mais qui n'a pas insisté sur les propos qu'il a tenus et que je lui prêtai, qu'il était conscient, puisqu'il l'a déclaré devant ses amis rocardiens, je crois, que la politique économique et financière que son Gouvernement menait faisait « courir des risques à la France ». (*M. le ministre d'Etat manifeste son étonnement.*)

Oui, monsieur le ministre d'Etat, il l'a dit et je ne l'ai pas entendu me contredire quand je lui ai rappelé ce propos hier. Votre service de presse est peut-être insuffisant, mais cela m'étonnerait beaucoup.

D'ailleurs, le Premier ministre a explicité ce propos en précisant que ces risques, il les percevait dans cette sorte de surcharge que les dépenses d'ordre social font peser sur l'ensemble économique français d'une manière beaucoup plus lourde qu'il ne serait souhaitable au regard de la situation observée à cet égard dans certains pays étrangers.

Monsieur le ministre d'Etat, nous souhaitons que, dans les domaines auxquels nous prêtons une particulière attention : sécurité, politique de l'immigration, politique de l'outre-mer - dont nous apprécions, je l'ai déjà dit, certains aspects - politique de la justice, nous puissions vous soutenir. Ce sont en effet des tâches d'intérêt commun, dont l'accomplissement est nécessaire à l'équilibre de notre société. Or, je dois vous l'avouer, dans l'état actuel des choses, nous n'avons pas tout à fait trouvé dans les documents budgétaires ce que nous étions, je pense, légitimement en droit d'espérer y trouver. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bonnet.

**M. Christian Bonnet.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, désireux de ne pas allonger par trop une discussion générale dans laquelle sont déjà intervenus deux de mes collègues de groupe, présidents de commission, qui n'ont l'habitude, ni l'un ni l'autre, de parler pour ne rien dire, je bornerai mon propos à trois observations concrètes, portant l'une sur l'Etat, la deuxième sur les collectivités territoriales, dont la Haute Assemblée est l'émanation, la troisième sur un problème de société mais vu à travers son incidence fiscale, faute de quoi ce propos risquerait d'être déplacé dans un débat budgétaire.

Et d'abord, l'Etat. Il est bon d'en parler parfois, n'est-il pas vrai ? Souffrez donc, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, qu'après M. Larché j'y revienne quelque peu, tant il est vrai que *bis repetita placent*, tant il est vrai que la déliquescence d'une nation peut être plus dangereuse que son omnipotence.

A cet égard, ma remarque tient en une phrase. Amené, d'année en année, à assumer des tâches qui pourraient être plus efficacement et plus économiquement remplies par d'autres que lui, l'Etat en est venu à négliger ses attributs de souveraineté au point de leur réserver la portion congrue dans son budget.

A l'appui de cette assertion, je prendrai deux exemples : la justice, sur l'état de laquelle M. le président de la commission des lois a parlé longuement avec la compétence que chacun se plaît à lui reconnaître, et les affaires étrangères, deux départements ministériels en voie de paupérisation, n'en déplaît à M. le Premier ministre.

La magistrature est en proie à un malaise le plus souvent discret, toujours profond. Les magistrats sont en nombre insuffisant. Ils sont tout juste le double du nombre qu'ils étaient sous le premier Empire. Dès lors, ils sont accablés sous les dossiers, même si l'on est libre de penser que la notion de vacance judiciaire mériterait quelques corrections. Ce sont des magistrats désintéressés, mais dont la modestie des rémunérations engendre chez eux le sentiment diffus d'un manque de considération de la part de leur employeur.

Qu'il me suffise de citer quelques cas concrets portés à ma connaissance.

Un poste de premier substitut existe depuis plus d'un an, sur le papier seulement, à la cour d'appel de Rennes.

Au tribunal de grande instance de Guingamp, le procureur est seul depuis juillet 1988 du fait de congé de maladie, de congé de maternité et de congé parental. Il n'a pas pour autant été offert aux auditeurs de justice de la promotion de 1988 de postes de substitut.

Au tribunal de grande instance de Vannes, en dépit des demandes insistantes de mon ami Raymond Marcellin, un troisième poste de substitut n'a pas été créé et le nombre de procédures est passé, depuis le début de l'année, de 130 à 2 000.

Comment ne pas s'étonner que l'informatisation du parquet au chef-lieu du département, promise depuis deux ans, soit reportée de jour en jour et que là où quatre greffiers en chef - Ah ! l'étatisation des greffes, vous n'en n'êtes pas responsables, messieurs les ministres, mais quelle erreur ! - seraient indispensables : deux à Vannes, un à Ploërmel et un à Auray, le départ en stage - que de stages à notre époque !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Oui, c'est sûr !

**M. Christian Bonnet.** ... le départ en stage, dis-je, de l'un d'entre eux pour six mois, le 1<sup>er</sup> janvier prochain, conduira à la vacance de trois de ces quatre postes de greffiers.

J'imagine, messieurs les ministres, que la situation ne doit pas être tellement différente en Bourgogne ou en Auvergne...

**M. Emmanuel Hamel.** Ou dans la région Rhône-Alpes !

**M. Christian Bonnet.** ... de ce qu'elle est en Bretagne.

Quant aux affaires étrangères, la mission sénatoriale dont j'évoquais, hier, à cette tribune, le déplacement à Prague, à Budapest et à Varsovie a achevé de convaincre mes collègues, dont M. Masseret, et moi-même, que les postes concernés n'étaient pas traités par l'administration comme l'exigerait l'évolution des événements à l'est de l'Europe, à la différence du traitement que réserve à ses postes le ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, pour ne citer que lui.

Messieurs les ministres, mon groupe estime qu'il n'est pas de tâche plus urgente que de redéfinir les missions de l'Etat en réservant à ses attributs de souveraineté la place qui doit

leur revenir au moment où ses pouvoirs sont comme aspirés vers le haut par la Communauté économique européenne et en sens inverse par les collectivités territoriales.

Si j'en viens maintenant brièvement aux collectivités territoriales, car ce problème sera évoqué en détail lors de l'examen des articles, nul ne s'étonnera qu'ayant eu le privilège de tenir sur les fonts baptismaux, voilà une décennie, la dotation globale de fonctionnement, j'exprime mon inquiétude devant les dispositions du projet de loi de finances pour 1990, dans ce domaine précis, comme vient de le faire M. Jacques Larché.

Ayant toujours manifesté - vous ne sauriez en disconvenir, monsieur le ministre chargé du budget - une grande aversion pour la démagogie, je reconnais volontiers que le mécanisme actuel, compte tenu des impératifs de la lutte contre l'inflation et des modifications profondes intervenues dans les taux de T.V.A., appelait une correction.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Eh oui !

**M. Christian Bonnet.** De là à choisir l'indexation la plus défavorable aux départements et aux communes, il y a un fossé, dont nous déplorons, mes amis et moi, que les maires de Nevers et de Puy-Guillaume n'aient pas hésité à le franchir.

Compenser, fût-ce partiellement, le coût d'une certaine harmonisation fiscale européenne en faisant perdre, l'année prochaine, 5 milliards de francs aux collectivités territoriales n'est ni raisonnable, ni même convenable, dirait M. Couve de Murville.

Que l'Etat aligne l'évolution des recettes des collectivités locales sur celles qu'il encaisse réellement sur ses comptes ou qu'il indexe la D.G.F. sur le P.I.B. en valeur est concevable. Ce serait une solution de juste mesure. Mais qu'il opte pour l'hypothèse la plus défavorable - celle de l'indexation sur l'indice des prix - qui plus est de l'an dernier, alors que, malheureusement, celui de 1989 - vous le savez, messieurs les ministres, mieux que quiconque - sera en hausse sensible par rapport à celui de 1988, voilà qui n'est pas admissible comme le montrera la suite des débats, ...

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Christian Bonnet.** ... même si une astuce de présentation, dont votre cerveau n'est pas avare, monsieur le ministre chargé du budget, évoque une progression supérieure à 6 p. 100, en n'insistant pas autrement sur le fait que ce chiffre est fonction d'une régularisation, et que, globalement, il laissera loin derrière lui l'accroissement de la D.G.F. prévu dans les textes au titre de la garantie de progression minimale.

Cette décision, si j'ai bien compris, est moins la vôtre que celle de la majorité de l'Assemblée nationale : 1,37 p. 100, ...

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Après péréquation !

**M. Christian Bonnet.** ... c'est une progression inférieure de plus de deux points à l'érosion monétaire de cette année. Voilà qui est inadmissible et scandaleux, même pour qui a le souci de garder la mesure !

Quant au dernier point de mon intervention, qui ne se situe en rien sur un plan moral - même si cet aspect des choses est loin d'être indifférent à mon groupe - il a trait à l'absence dans le projet de loi de finances, monsieur le ministre d'Etat, de toute disposition significative destinée à encourager, par des mesures fiscales appropriées, la cellule mère de toute société organisée.

J'ai dit « significative », car vous ne manqueriez pas, si j'avais omis ce qualificatif, de faire valoir l'élévation du plafond de la déduction fiscale pour droit de garde des enfants et la mesure étendant le bénéfice d'une aide aux personnes âgées à celles d'entre elles qui sont accueillies par leurs enfants.

Cela étant, il reste que l'état de mariage demeure fiscalement défavorisé par rapport à celui de couples qui ont librement choisi - qui leur dénierait ce droit ? - de partager leur vie sans avoir officialisé leurs liens dans la maison commune de Nevers, de Puy-Guillaume ou de Carnac.

A tire d'exemple, un ménage de concubins - pour me conformer à la terminologie consacrée par les textes - parents de deux enfants à charge, figurant sur deux déclara-

tions de revenus différentes, bénéficiera de quatre parts alors qu'à trois parts, au titre de la surtaxe progressive.

J'observerai encore que, si un effort indéniable a été accompli par le précédent gouvernement pour atténuer les disparités existant entre ces deux catégories en matière d'abattements et de déductions, il reste qu'aujourd'hui le seuil au-dessus duquel les plus-values réalisées lors de la cession de valeurs mobilières sont imposables est deux fois plus élevé pour ceux qui, vivant maritalement, représentent deux foyers fiscaux.

Tel est aussi le cas s'agissant du plafond des intérêts ouvrant droit à réduction de l'impôt pour les prêts contractés avant juin 1986 - chacun aura observé la date - pour l'achat d'une résidence principale.

Tel est également le cas - *last but not least* - au regard des bénéficiaires industriels et commerciaux, des bénéficiaires non commerciaux et des bénéficiaires agricoles. En effet, alors que, dans le cas d'un exploitant individuel employant son conjoint marié sous un régime de communauté ou de participation aux acquêts, la rémunération de ce dernier ne peut être admise dans les charges que dans une certaine limite annuelle, dans un couple non marié, ce même exploitant peut déduire la totalité du salaire alloué à sa compagne ou à son compagnon.

Messieurs les ministres, mes chers collègues, mes amis et moi avons accueilli avec beaucoup d'intérêt le vote émis par la commission des finances de l'Assemblée nationale sur un amendement visant à attribuer une demi-part supplémentaire aux parents ayant élevé cinq enfants jusqu'à seize ans.

Nous avons profondément déploré, en dépit de l'argument du coût que vous ne manquez pas de nous opposer, que ce qui nous apparaissait comme une mesure de justice ait été, à l'instigation du Gouvernement, écarté lors du débat au Palais Bourbon.

J'en termine brièvement et sans rechercher le moindre effet oratoire. Vous aurez compris, messieurs les ministres, cette triple préoccupation de notre groupe à laquelle nous sommes persuadés qu'au fond de vous-mêmes vous n'êtes pas indifférents, s'agissant de l'Etat que vous avez la charge de conduire, des collectivités territoriales dont vous êtes les élus, et des familles dont les légitimes aspirations méritent d'être prises en considération.

Puisse votre réponse nous apporter sur ces points une partie au moins des apaisements que nous souhaitons. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Oudin.

**M. Jacques Oudin.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, je tiens, tout d'abord, à adresser toutes mes félicitations à M. le président de la commission des finances et à M. le rapporteur général du budget pour le travail considérable qu'ils ont effectué dans la préparation de ces débats. Leurs analyses sont pertinentes ; leurs propositions de réforme de certains aspects de votre politique budgétaire sont sérieuses et fondées. Elles méritent de votre part, messieurs les ministres, une grande attention et, certainement, un débat approfondi.

La commission des finances a en effet montré qu'elle avait parfois raison avant l'heure. Pour ma part, je ne reviendrai guère sur les chiffres qui ont été analysés et disséqués. Je formulerai quelques observations d'ordre général.

Nous vivons à une époque où surgissent des bouleversements dont peu de personnes pouvaient percevoir l'ampleur ou la profondeur.

M. le ministre d'Etat a dit dans son propos : « Le monde bouge, et il bouge vite. » Il est vrai que les mutations politiques s'ajoutent aux bouleversements économiques pour donner à l'avenir un caractère encore plus incertain.

Mais nous sommes au moins sûrs d'une chose : la mondialisation de nos économies s'accroît. Face à cet enjeu, une double réaction est indispensable : la mobilisation des énergies et la motivation de tous les partenaires.

Nous devons nous poser la question suivante : dans ce contexte, ce projet de budget est-il adapté à ces impératifs ? Je réponds d'emblée par la négative. On aura beau nous dire, comme M. le ministre d'Etat tout à l'heure, qu'il s'agit d'un bon budget, je ne pense pas que cela suffise pour l'améliorer.

Nous n'échapperons pas à la mondialisation. Nous devons nous fixer un objectif prioritaire, à savoir la compétitivité de notre économie.

Dans la conjoncture présente, nous constatons certes des éléments positifs en termes de croissance, d'investissement ou d'inflation. Vous l'avez souligné et personne ne peut le nier.

Mais, face à ces atouts, nous battons des records d'improductivité. Je citerai à cet égard un certain nombre d'éléments.

Ainsi, dans notre pays, les prélèvements obligatoires sont parmi les plus élevés des nations industrialisées, qui sont nos concurrentes directes. A ce propos, vous avez dit que, l'année prochaine, le taux passerait de 44,3 p. 100 à 44,2 p. 100. Voire ! Nous attendrons les résultats !

Par ailleurs, les taux d'imposition marginaux français figurent dans les pelotons de tête tant pour les sociétés et la consommation que pour les revenus.

De plus, le secteur public est pléthorique, dans les administrations comme dans les entreprises...

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Monsieur Oudin, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Jacques Oudin.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Monsieur Oudin, je vous remercie pour votre introduction, dans laquelle vous avez relevé un certain nombre de résultats.

La question des prélèvements obligatoires a déjà été abordée et je souhaiterais que, à un moment ou à un autre, nous organisions un débat sur ce sujet. J'ai participé à un colloque de l'Ecole nationale d'administration sur ce thème. J'y ai confronté les prélèvements en France avec ceux d'autres pays. Je crois vraiment que certaines idées reçues doivent être modifiées.

Cela est d'autant plus important qu'au cours des cinq dernières années les prélèvements n'ont augmenté qu'au moment où le gouvernement de M. Jacques Chirac était au pouvoir. Mais, trêve de polémique !

Quand on compare les prélèvements en France avec ceux de la République fédérale d'Allemagne, on oublie de prendre en compte le fait que le financement de la protection sociale est différent. Dans un cas, en France, la protection sociale obligatoire implique que les cotisations sont incluses dans les prélèvements ; dans un autre cas, celui de la République fédérale d'Allemagne, où les assurances privées jouent un rôle considérable, cette ponction sur les revenus n'est pas prise en compte dans le prélèvement. Mais le résultat est le même : dans un cas comme dans l'autre, c'est un prélèvement !

J'ajoute que ces prélèvements servent à alimenter l'économie puisque celui qui reçoit une retraite ou un remboursement de médicament, notamment, replace cet argent dans la consommation.

Par conséquent, je crois vraiment que, pour débattre très objectivement de ce sujet, nous devons nous fonder sur une analyse fine et, si possible, lucide de ce dossier. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Oudin.

**M. Jacques Oudin.** Monsieur le ministre d'Etat, la commission des finances du Sénat est prête à vous accueillir pour débattre avec vous de ce sujet. M. le rapporteur général aimerait sûrement avoir davantage de détails sur la manière d'étudier les taux que j'ai cités.

Je note d'ailleurs que, lorsque j'ai dit que les prélèvements obligatoires allaient passer de 44,3 p. 100 à 44,2 p. 100, j'ai repris vos chiffres.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** C'est nous qui les fixons !

**M. Jacques Oudin.** A ce moment-là, vous auriez pu préciser qu'ils méritaient d'être modifiés, précisés. Je n'ai fait que reprendre vos propos.

Monsieur le ministre d'Etat, vous prétendez que c'est sous le gouvernement de M. Jacques Chirac que les prélèvements obligatoires ont augmenté. Mais non !

En effet, je crois me souvenir que, en 1973, les prélèvements obligatoires étaient de 37 p. 100. Ensuite, ils ont augmenté régulièrement et enregistré un saut brusque dans les

années 1981-1982. Enfin, à partir de 1984, ils ont diminué suite au discours de M. Mitterrand à Limoges, au cours duquel il a déclaré qu'il fallait les diminuer d'un point. Vous voyez que j'ai de bonnes lectures et une bonne mémoire... Depuis, ils stagnent à 44 p. 100 !

Les prélèvements obligatoires n'ont donc pas plus augmenté sous le gouvernement de M. Jacques Chirac qu'avant.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Si !

**M. Jacques Oudin.** Un problème se pose, mais je suis persuadé qu'il faut du temps pour le résoudre. Cela dit, il faut s'y attaquer et l'étudier.

J'ajoute, puisque vous avez évoqué un colloque organisé par l'association des anciens élèves de l'E.N.A., que celui de l'année prochaine portera sur la productivité des nations et des Etats. Votre présence à ce débat sera intéressante !

Je reprends le fil de mon discours. Nous battons des records d'improductivité en raison des prélèvements obligatoires, des taux marginaux d'imposition, d'un secteur public pléthorique, d'un taux de chômage élevé et durable.

Dans ce dernier domaine, les conjoncturistes ne prévoient pas de baisse d'ici à 1993. Je cite là des chiffres officiels. Comme vous, nous l'avons regretté.

Enfin, le déficit de notre balance des produits industriels résume bien - ce que je vais vous dire ne va pas vous faire plaisir, monsieur le ministre d'Etat - les dégâts résultant de la politique que vous menez depuis 1981, en dépit des efforts de redressement effectués de 1986 à 1988 par le gouvernement de M. Jacques Chirac.

M. Poncelet a rappelé des chiffres éloquentes : 50 milliards de francs de déficit pour la France au lieu de quelque 500 milliards de francs d'excédent pour la République fédérale d'Allemagne. Ces chiffres montrent que le redressement n'est pas possible sans la mise en œuvre d'une autre politique.

Je sais que cela prendra du temps. Nous pensons qu'il faut s'attaquer à ce problème.

Il n'y aura pas non plus de baisse du chômage sans une autre politique.

Quant au redressement, il nécessite une meilleure motivation et une mobilisation de tous les partenaires. Mais, pour mobiliser et motiver, il faut stimuler et conforter. Or, ce n'est guère ce qui semble ressortir ni de votre politique ni de votre projet de budget.

Prenons un premier exemple : les « entrepreneurs », c'est-à-dire les moteurs de la machine économique, sont les grands oubliés de votre politique fiscale. Rien n'est prévu pour les chefs d'entreprise, les artisans, les commerçants ou les cadres.

M. le rapporteur général a parfaitement démontré les modalités de la surtaxation des cadres qui résulte de ce projet de budget.

Bien des salariés du secteur privé bénéficient des mécanismes d'intéressement et de participation.

Mais, au moment où les ordonnances de 1986 commencent à porter leurs fruits, des rumeurs ou des menaces semblent poindre sur ces mécanismes. Peut-être nous rassurerez-vous sur ce point ? J'ai hâte d'entendre votre réponse. Vous remarquez que je n'exclus aucune classe sociale de ces observations.

Quant à la mobilisation du secteur public, elle se fait davantage autour des grèves et des manifestations ; mais nous reviendrons sur ce sujet.

Dans cette enceinte, monsieur le ministre d'Etat, au printemps dernier, rapportant l'avis de la commission des finances sur le projet de loi concernant le X<sup>e</sup> Plan devant votre collègue chargé du Plan, j'avais souligné qu'à terme, si vous poursuiviez la même politique, vous alliez vous trouver devant trois bouclages financiers impossibles, celui des finances publiques, celui des entreprises publiques et celui des comptes sociaux. Nous y sommes déjà et l'avenir confirmera nos craintes.

En ce qui concerne les finances publiques, l'Europe et la concurrence internationale nous imposent d'alléger notre fiscalité et de réduire nos charges. Nous en sommes tous persuadés, mais les allègements et les réductions que vous nous proposez sont insuffisants.

Les dépenses de fonctionnement augmentent trop vite, M. Larché ainsi que M. le rapporteur général l'ont expliqué.

Certes, l'accroissement des rentrées fiscales vous permet une présentation apparemment avantageuse du montant du déficit public. Mais vous n'atteignez ce résultat que par l'alourdissement de la dette, qu'au détriment des crédits militaires, des dépenses d'investissement, des transferts aux collectivités locales et des dotations aux entreprises publiques. Bref, au détriment de l'avenir, contrairement à ce que M. le ministre délégué disait : « Un budget qui prépare l'avenir. »

Le deuxième bouclage impossible est celui des entreprises publiques. Avec 4,7 milliards de francs de dotation en capital, vous prétendez jouer votre rôle d'actionnaire.

Selon nous, c'est dérisoire et il faudrait beaucoup plus. De plus, c'est dangereux car ces entreprises ne peuvent, dans ces conditions, lutter à armes égales avec leurs concurrents sur les marchés internationaux.

En revanche, elles engorgent notre marché financier, étant en permanence à la recherche de solutions de remplacement face à cette insuffisance chronique de fonds propres qui les mine.

Je vous crois malheureusement, monsieur le ministre d'Etat, prisonnier d'une politique d'un autre âge. Vous êtes, comme l'ont répété beaucoup d'orateurs avant moi, englué dans la doctrine du « ni ni » : ni nationalisation ni privatisation, au moment même où certains de nos partenaires européens optent délibérément pour l'accélération des privatisations.

En adoptant cette attitude, vous vous privez d'une marge de manœuvre considérable - le président de la commission des finances et le rapporteur général l'ont déjà souligné -, vous privez les entreprises publiques de possibilités de développement et de restructuration importantes, vous privez les Français d'un actionnariat populaire qui pourrait aller grandissant.

L'expérience de 1986-1988 l'a bien montré : les privatisations peuvent parfaitement être absorbées par le marché financier - je réponds là à un argument que vous avez déjà présenté.

Il est vrai qu'existe la loi dite de « respiration » du secteur public, et vous y avez largement recours.

Il n'en demeure pas moins que, face à l'Europe, votre position interne est intenable. La preuve en a déjà été apportée : voyez l'attitude de la commission face à l'affaire Renault.

Le troisième bouclage impossible est celui de nos comptes sociaux.

M. Fourcade en a parlé : l'éclaircie constatée lors de la dernière réunion de la commission des comptes de la sécurité sociale n'est que passagère, chacun en convient. Les problèmes demeurent, et les menaces aussi.

Je reconnais que le contexte est difficile : en effet, nous souhaitons préserver la qualité et l'étendue de notre système de protection sociale.

Partant de ce constat et pour maintenir l'essentiel, il faut absolument maîtriser certaines dépenses.

Mais c'est, semble-t-il, vers une autre voie que nous nous orientons : celle de la création d'une nouvelle cotisation généralisée sur l'ensemble des revenus. Je n'ai, je l'avoue, aucun *a priori* sur ce sujet si cette cotisation remplace d'autres prélèvements sociaux. Ainsi, la mesure serait neutre. Mais je doute qu'il en soit ainsi.

La nation a commencé à étudier ce problème en 1987, lors des états généraux de la sécurité sociale. Mais le débat parlementaire que le Gouvernement nous promet depuis le mois de juillet 1988 n'a toujours pas eu lieu !

Ce n'est pas en tergiversant que vous trouverez la meilleure solution. Je souhaiterais vivement, comme l'a souligné également M. Fourcade, connaître votre position sur ce point.

L'examen de ce projet de budget nous donnera l'occasion d'aborder tous les aspects de la politique gouvernementale.

A ce stade de notre discussion, je traiterai de trois insuffisances : les entreprises oubliées, l'Etat paralysé et la famille négligée, ces deux derniers points ayant d'ailleurs déjà été traités en partie par MM. Larché et Christian Bonnet.

Première insuffisance, ce sont les entreprises oubliées. En effet, le projet de budget oublie largement les entreprises, qui sont le fer de lance de notre développement.

C'est par elles que passe la compétitivité, nos exportations et les créations d'emplois.

Le X<sup>e</sup> Plan n'a développé aucun projet global en leur faveur. Nous avons eu l'occasion de le souligner à cette tribune.

Je n'évoquerai pas le sort des entreprises publiques.

Pour les entreprises privées, vous prévoyez de diminuer de 2 p. 100 l'impôt sur les seuls bénéficiaires non distribués. Une telle mesure est insuffisante et elle ne nous donne pas satisfaction.

Cette mesure ne nous satisfait pas parce qu'elle maintient la distinction entre bénéficiaires distribués et non distribués, entre les bons et les méchants en quelque sorte, entre ceux à qui vous appliquez un taux de faveur et ceux qui sont passibles d'un taux majoré.

Là encore, monsieur le ministre d'Etat, vous êtes victime d'une certaine idéologie, d'une part, parce que la rémunération des actionnaires permet de conforter les fonds propres de nos entreprises et d'assurer leur développement, d'autre part, parce que nous serons désormais le seul pays de la Communauté à pratiquer une telle distinction.

Par ailleurs, cette mesure est insuffisante. Le seul taux compétitif vers lequel nous devrions tendre, à terme bien entendu, est le taux unique de 33,33 p. 100 pour tous les bénéficiaires, quelle que soit leur destination. Nous aurons l'occasion de débattre à nouveau de ce problème puisque j'ai déposé un amendement en ce sens.

A cet instant du débat, je rappelle toutefois un souvenir : lors du dernier débat budgétaire, j'avais défendu un amendement de la commission des finances tendant à abaisser et à unifier à 15 p. 100 le taux d'imposition des revenus des placements à revenus fixes. Comme l'a rappelé M. le président de la commission des finances, vous l'aviez alors combattu et rejeté. Or, cette année, ce taux figure dans votre projet de budget. A quelque chose le débat est bon !

Je vous le dis, nous arriverons un jour au taux unique de 33,33 p. 100 pour l'impôt sur les sociétés. Le plus tôt serait le mieux car tout retard se fait au détriment de nos entreprises, de notre compétitivité et de notre emploi. En effet - toutes les études économiques le prouvent et la projection macro-économique associée au X<sup>e</sup> Plan l'a montré - la baisse de l'impôt sur les sociétés est la mesure la plus efficace pour le développement et la création des emplois.

Le projet de budget pour 1990 comporte d'autres insuffisances, notamment celles qui concernent la fiscalité de la restructuration et de la transmission des entreprises. Les modifications de nos structures d'entreprises s'accroissent. Les causes en sont multiples ; elles sont connues et leurs effets sont mesurables. Elles sont, de surcroît, inéluctables et, le plus souvent, globalement profitables.

Notre droit fiscal doit s'adapter à cet état de choses. Actuellement, taxer certaines transmissions d'entreprises à 60 p. 100 de leur valeur est tout à fait déraisonnable : soit le repreneur ne peut acquitter de telles sommes et la continuité de l'entreprise est en jeu ; soit il paie ses droits à l'Etat sur la substance même de l'entreprise, et c'est alors l'avenir de l'entreprise qui est menacé.

Cette fiscalité doit être repensée, notamment dans le cadre européen. Nous aurons l'occasion d'évoquer de nouveau ces problèmes lors de la discussion des amendements, puisque j'en ai déposé certains à ce sujet.

Il y aurait, sur l'ensemble de la fiscalité de l'entreprise, beaucoup de choses à dire. Nous serons amenés, je le souhaite, à en reparler, notamment en ce qui concerne l'alourdissement de la taxation sur les plus-values des sociétés.

Prenons un autre exemple : comparez, monsieur le ministre d'Etat, le nombre de sièges sociaux d'entreprises multinationales situés à Paris, à Bruxelles et à Londres. Dans ce trio, Paris se trouve à la troisième place. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire pour être compétitifs dans ce domaine.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Toujours en bas !

**M. Jacques Oudin.** Ma deuxième observation porte sur ce que j'appelle « l'Etat paralysé ».

Certes, la paralysie est relative, mais la simple observation, comme l'a souligné M. Christian Bonnet, montre que le secteur public va mal. Nous sommes loin du principe de l'Etat « aiguillon de la modernisation », dont vous avez parlé dans votre propos liminaire.

Le secteur public est malade, à commencer par votre propre ministère, monsieur le ministre d'Etat. Nous garderons le souvenir d'une certaine grève, dont les conséquences sont encore loin d'être connues et chiffrées.

Mais la contagion touche beaucoup d'autres secteurs : certains ont connu des grèves dures, comme celle des infirmières qui n'a pas tout réglé ; d'autres secteurs connaissent à la fois un malaise et une démotivation. A cet égard, M. le président de la commission des lois et M. Christian Bonnet ont longuement évoqué le problème de la justice ; mais il y a aussi l'éducation nationale, la gendarmerie, l'armée ; bref la plupart des corps qui assurent les fonctions régaliennes de l'Etat souffrent de malaises.

A cette situation, il existe une explication en trois points convergents : notre administration est souvent pléthorique, rigide et sous-payée, cette dernière caractéristique s'aggravant pour les grades les plus élevés.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Monsieur Oudin, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Jacques Oudin.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** J'écoute M. Oudin avec un intérêt décuplé. Tout au long de son propos, il nous a demandé de réduire les dépenses publiques, particulièrement les dépenses de fonctionnement. Or, voilà trois phrases qu'il prononce pour demander l'augmentation sensible - je peux naturellement le comprendre - d'un certain nombre de catégories de fonctionnaires.

J'aimerais qu'il me dise - cela éclairera le ministre de l'économie, des finances et du budget que je suis, ainsi peut-être que ses collègues - comment il s'y prend, d'autant plus qu'il a réclamé aussi, entre-temps, toute une série de réductions d'impôts. Sans doute est-il plus fort que moi ; mais, s'il pouvait me donner une explication, je lui garantis que j'en tirerais le maximum de profit !

**M. Emmanuel Hamel.** Donnez des suites aux rapports de la Cour des comptes, monsieur le ministre, par exemple !

**M. le président.** Monsieur Hamel, vous n'avez pas la parole !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Ils sont tous les deux de la Cour des comptes !

**M. Jacques Oudin.** Monsieur le ministre d'Etat, je m'attendais tout à fait à votre intervention !

Je rappellerai deux chiffres : il y avait, je crois, un million de fonctionnaires civils en 1970 ; il y en a 2,5 millions à l'heure actuelle. J'ai dit trois mots : l'administration est pléthorique, rigide et sous-payée. Le mot pléthorique a tout son sens.

**Un sénateur sur les travées du R.P.R.** Très bien !

**M. Jacques Oudin.** Vous allez me dire : comment réduire ? Je sais, monsieur le ministre d'Etat, qu'un parlementaire n'a pas à se mettre à la place du Gouvernement.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Monsieur Oudin, me permettez-vous de vous interrompre de nouveau ?

**M. Jacques Oudin.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à monsieur le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Monsieur Oudin, ce débat est, à mon avis, très instructif, parce qu'il figurera naturellement au *Journal officiel*.

**M. le président.** Je vous en donne ma parole !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Vous avez évoqué la crise qu'a connue le ministère des finances. Je vous assure que mon ami Michel Charasse et moi-même l'avons analysée et comprise.

Vous venez de dire, monsieur Oudin, qu'il y avait un million de fonctionnaires en 1970 et qu'il y en a 2,5 millions à l'heure actuelle. J'aimerais savoir la part de responsabilité qui nous incombe et celle qui revient à des gouvernements que vous souteniez ou qui avaient votre agrément avant que vous ne fussiez sénateur.

Mais dois-je retenir de vos propos que l'administration des finances est pléthorique et qu'il faut réduire les effectifs de la direction générale des impôts, des services extérieurs du Trésor et de la direction générale des douanes ?

Je veux comprendre ; en effet, je ne supporte pas la démagogie ! Donc, si c'est cela que vous voulez dire, il faut le dire clairement ! (« Très bien ! » et applaudissements sur les travées socialistes.)

**M. René Régnault.** Assez, c'est trop !

**M. le président.** Monsieur Oudin, veuillez poursuivre.

**M. Jacques Oudin.** Monsieur le ministre d'Etat, je ne suis pas ministre des finances ; j'ai été modestement directeur de l'administration centrale d'un ministère de 6 500 personnes, dans lequel je m'occupais du personnel : je vous promets qu'il existe des réserves de productivité considérables. J'avais d'ailleurs procédé, à l'époque, à une enquête intéressante, visant à connaître la durée de travail hebdomadaire des fonctionnaires de mon administration centrale.

Je vais même vous faire une confidence : j'étais encore directeur lorsque M. Joxe, qui était ministre de l'industrie, m'avait demandé de réunir tous les syndicats du ministère pour leur annoncer la réduction de la durée du travail décidée en 1981 et pour étudier la répartition de l'heure qui avait été supprimée ; mais le problème des syndicats était non pas du tout la façon dont devaient être réparties les douze minutes de moins par jour, mais bien plutôt le maintien des droits acquis, à savoir un rythme de travail de 32 à 34 heures par semaine.

Le problème est là : monsieur le ministre d'Etat, dans les administrations centrales de combien de ministères existe-t-il des horloges pointeuses ? Si vous répondez à cette question, vous verrez alors qu'il existe des réserves de productivité importantes dans l'administration.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Ce n'est pas Oudin, c'est Courteline !

**M. Jacques Oudin.** Monsieur le ministre d'Etat, je connais un peu l'administration ; du moins, je l'ai connue à l'époque.

**Mme Héliane Luc.** Il faut aussi les payer pour qu'ils travaillent bien !

**M. Jacques Oudin.** Il existe une grille des salaires et des rigidités structurelles que M. le ministre délégué a d'ailleurs soulignées tout à l'heure dans son intervention en disant : « L'administration est rigide ». C'est une constatation, nous le savons tous ; mais une rigidité entraîne des dépenses structurelles, une grille des salaires, des rigidités structurelles, qui freinent beaucoup d'évolutions et d'adaptations significatives. Ce qu'a rapporté M. Christian Bonnet, s'agissant de la justice, est quand même réel ; cela existe !

Je prendrai un autre exemple, à savoir celui de la décentralisation : la décentralisation a-t-elle réduit le nombre de fonctionnaires dans les préfetures ? Dites-le moi.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Oui, mais pas dans les collectivités locales.

**M. Paul Girod.** Ça, c'est énorme !

**M. Jacques Oudin.** J'aimerais bien connaître les chiffres des réductions de fonctionnaires dans les préfetures, monsieur le ministre délégué. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

Quant aux salaires, leurs niveaux commencent à faire fuir les candidats. L'éducation nationale, vous le savez, en est la première victime et la justice en souffre également - M. le président de la commission des lois et M. Bonnet l'ont expliqué.

Vous êtes prisonnier de ce système, que vous vous avez du mal à modifier.

Par mesure de facilité, vous avez recommencé à augmenter les effectifs, et les dépenses de fonctionnement s'en ressentent forcément.

Soyez certain que vous ne réglerez rien par une telle politique. Toutefois, cette dernière a une conséquence directe et immédiate sur l'évolution des investissements.

Prenons deux autres exemples. Les subventions aux équipements hospitaliers - M. le président de la commission des affaires sociales y a d'ailleurs fait allusion - sont en diminution, alors même que l'effort de rénovation et de restructuration doit être poursuivi.

Un hebdomadaire récent, à qui je laisse la responsabilité de ses propos, titrait : « Hôpitaux publics : le délabrement ». Il s'agit, me semble-t-il, d'un résumé certes bref, mais qui n'est cependant pas tout à fait faux.

Quant aux infrastructures routières et autoroutières, sur lesquelles je voudrais insister, la situation n'est pas brillante pour un pays qui veut être la plaque tournante de l'Europe et qui est d'ailleurs, géographiquement, une vraie plaque tournante.

Les crédits d'investissement de la direction des routes sont en diminution en francs constants. Ils le seraient d'ailleurs en valeur absolue s'il n'y avait pas l'abondement des sociétés d'autoroutes.

Les travaux routiers stagneraient s'il n'y avait l'effort redoublé des régions et des départements.

Le schéma national du réseau autoroutier pourrait être réalisé en huit ans, si l'on mettait en chantier 400 kilomètres d'autoroutes par an ; on pourrait le faire ! Tous les élus nationaux, les responsables locaux que nous sommes sont particulièrement sensibles à ce problème. C'est aujourd'hui qu'il faut penser à l'Europe des communications et en accélérer la réalisation.

Or, messieurs les ministres, le principal frein à une telle politique provient de votre propre ministère, qui est foncièrement hostile au développement d'une politique dynamique d'infrastructures de transports.

Vous limitez l'accès des sociétés d'autoroutes au marché financier, car vous en avez besoin pour le financement tant des dépenses publiques que de celles des entreprises nationales.

Votre politique tarifaire est restrictive. Vous multipliez les prélèvements financiers sur les sociétés d'autoroutes et l'article 27 du projet de loi de finances en est d'ailleurs la meilleure illustration.

A une époque, 500 kilomètres d'autoroutes étaient mis en service chaque année. De 1981 à 1985, la moyenne annuelle était d'environ 100 kilomètres par an.

N'oubliez jamais que le réseau routier supporte l'essentiel des trafics voyageurs et marchandises. N'oubliez pas que l'autoroute est quatre fois plus sûre que la route.

N'oubliez pas non plus que certaines portions d'autoroutes - Lille-Paris, les régions lyonnaise et parisienne, par exemple - sont déjà au bord de l'asphyxie et que des doubléments et des contournements s'imposent d'urgence.

Ma troisième critique a trait à votre politique familiale - M. Christian Bonnet l'a évoquée - ou plutôt à votre absence de politique familiale, en dépit de certaines mesures qui ont déjà été signalées.

Je dirai, pour résumer, que c'est la famille négligée. Le projet de budget pour 1990 ne comporte aucune avancée significative dans ce domaine, alors même que notre problème démographique est loin d'être résolu.

Vous n'êtes toujours pas persuadé qu'une politique familiale passe par l'aide accrue aux familles de trois enfants. C'est là, en effet, que se localise l'effondrement démographique.

De surcroît, la branche famille du régime général est largement excédentaire de 3,5 milliards de francs et les allocations familiales perdent de leur pouvoir d'achat.

La commission des comptes de la sécurité sociale estime cette perte de pouvoir d'achat, pour 1989, à 2 p. 100.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est scandaleux !

**M. Jacques Oudin.** Si, à cet égard, vous avez d'autres chiffres à nous fournir, nous les écouterons avec intérêt.

Bien entendu, les allocations familiales et les allègements fiscaux ne résoudre pas tout : le problème de la garde des enfants doit trouver des solutions adaptées, ainsi que celui des logements des jeunes ménages.

**Mme Hélène Luc.** C'est fou ce que vous faites de la politique familiale quand vous n'êtes pas au gouvernement !

**M. René Régnault.** C'est bien dit !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Oudin !

**M. Jacques Oudin.** Je répondrai à Mme Luc : demandez au président de la caisse nationale d'allocations familiales ce qu'il pense des politiques comparées avant et après la période allant de 1986 à 1988. Il vous le dira lui-même. Il faut, à mon avis, aller se renseigner aux sources !

**M. René Régnault.** C'est tout entendu !

**Mme Hélène Luc.** Moi, je connais votre politique ! Je l'ai subie !

**M. Jacques Oudin.** Monsieur le ministre d'Etat, je suis souvent perplexe quand je vous entends parler de l'Europe et de ses échéances futures.

Je ne mets pas en doute vos convictions européennes. En revanche, je mets en cause votre politique visant à permettre à la France de maintenir son rang au niveau européen.

Si vous en avez peut-être la volonté politique, vous ne vous en donnez cependant ni les moyens économiques ni les moyens sociaux de vos ambitions.

Nos entreprises privées se débattent dans des charges et des contraintes qui sont autant de freins à leur compétitivité.

Nos entreprises publiques sont engluées dans un carcan idéologique auquel vous vous accrochez contre toute logique.

Notre secteur public se débat dans des contradictions qui réduisent son efficacité, accroissent son impopularité et génèrent des coûts supplémentaires qui seront bientôt insupportables pour la nation.

Enfin, vous considérez avec méfiance le développement de l'actionnariat populaire, de la participation et de l'intéressement, principes qui ont tous été mis en œuvre par le général de Gaulle et que soutient le groupe du rassemblement pour la République.

La mobilisation de notre pays ne pourra réussir que si elle est sociale, globale et populaire. Pour l'instant, nous en sommes loin. Il subsiste trop de divergences entre les objectifs annoncés et les réalisations constatées pour que cela puisse nous inspirer un quelconque sentiment de confiance.

Le débat budgétaire qui s'engage nous permettra d'examiner tous les aspects de votre politique. Le Sénat vous en propose une autre par les voix réunies de notre président de la commission des finances et de notre rapporteur général du budget. Il vous appartient maintenant d'y répondre ou non. Nous vous jugerons à vos réponses et à vos actes. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. René Régnault.** C'est déjà jugé !

**M. le président.** La parole est à Mme Luc.

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis le début de la discussion budgétaire, le mouvement social qui conteste la politique d'austérité n'a fait que s'amplifier.

Salaires, emplois, conditions de travail sont au cœur des luttes en cours. La conscience des salariés grandit dans l'ensemble de la fonction publique, je pense notamment aux agents des impôts, et dans le secteur privé, aux salariés de Peugeot. Malheureusement, messieurs les ministres, votre projet de budget ne prend pas en compte ces revendications, ô combien légitimes !

Un récent sondage a montré que les Français se sentaient peu concernés par le Parlement. Ce projet est coupé de la réalité quotidienne de millions de Français. Le vote du budget de l'Etat est pourtant l'acte essentiel du Parlement, qui doit décider des grandes orientations budgétaires. Seul un vrai débat sur les choix budgétaires, dès la session de printemps, serait de nature à intéresser les Français et à redonner au Parlement son rôle. Je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, de le faire pour le budget de 1991, comme le suggère notre proposition de loi.

Monsieur le ministre d'Etat, selon votre propre estimation, les majorations indiciaires réclamées par les fonctionnaires des finances se montent à 74 milliards de francs si on les généralise à la fonction publique nationale, territoriale et hospitalière. Cette somme représente un peu moins de la moitié du montant de la grande fraude fiscale, qui s'élève à 150 milliards de francs. Or, comment lutter contre une telle fraude fiscale si vous supprimez, pour l'année 1990, six cents

emplois à l'administration des impôts ? Pour s'attaquer à ce problème, ce sont des embauches et non des suppressions qui sont nécessaires !

Depuis 1982, ces fonctionnaires ont perdu 14 p. 100 de leur pouvoir d'achat. C'est aussi comme cela, monsieur Oudin, que l'on obtiendra un meilleur travail des fonctionnaires !

**Mme Paulette Fost.** Très bien !

**Mme Hélène Luc.** Pour répondre à leurs revendications, vous ne savez qu'utiliser la répression ! Mais la lutte n'est pas terminée, car les problèmes demeurent.

Cette perte du pouvoir d'achat s'étend à l'ensemble des salariés. Politique d'austérité, « financierisation » de l'économie, perte du pouvoir d'achat : voilà en effet le cercle vicieux qui conduit des millions de familles dans l'engrenage de la précarisation.

Ce sont bien des millions de familles qui ne parviennent plus à boucler leurs fins de mois ! Comment se loger, vivre et élever des enfants quand on appartient à cette moitié des salariés qui gagnent moins de 6 800 francs par mois ou, pis, à ce tiers des salariés qui gagnent moins de 5 700 francs ?

Je ne peux m'empêcher d'évoquer ici le témoignage poignant de la femme d'un ouvrier de chez Peugeot face au représentant de l'entreprise. Vous l'avez, j'espère, vue et entendue dire, devant les caméras de télévision : « Comment vivre, monsieur, avec 4 800 francs par mois pour quatre personnes ? Je vous le demande ! »

Que dire, messieurs les ministres, des un million deux cent mille chômeurs non indemnisés, des quatre cent mille personnes sans abri, des quatre cent mille personnes privées de protection sociale et du million de retraités qui ne perçoivent que 2 760 francs par mois ? Au total, ce sont huit millions de Français qui vivent avec moins de 50 francs par jour, soit moins de 1 500 francs par mois. Je n'appelle pas cela vivre, messieurs les ministres, j'appelle cela survivre !

Vous n'oserez peut-être plus nous taxer de misérabilisme, car ce serait aussi en taxer l'abbé Pierre, qui compare la situation d'aujourd'hui à celle de l'après-guerre et déclare : « il y a quelque chose de nouveau dans la pauvreté. Un nouveau pauvre, comme on dit, c'est quelqu'un qui n'est pas né en panne. Ceux qu'on voit aujourd'hui, ce sont des gens pour qui tout allait bien, qui avaient du travail, qui vivaient en H.L.M., et puis sur qui, un jour, ça tombe. C'est ça les nouveaux pauvres. La crise a mis deux à trois millions de personnes au chômage. Je trouve que, du point de vue de la pauvreté, nous connaissons une situation comparable à l'après-guerre ».

Trouvez-vous normal, monsieur le ministre d'état, que des collégiens ne mangent pas à leur faim ? Des enseignants en témoignent. Cette situation a conduit, par exemple, le conseil général du Val-de-Marne, dirigé par mon ami Michel Germa, à débloquer une aide importante afin que ces collégiens puissent au moins faire un bon repas.

Monsieur le ministre d'Etat, puisque vous avez évoqué le débat d'hier soir sur les pays de l'Est, il est évident que ces pays rencontrent des difficultés économiques ; ce n'est pas moi qui le nierai. Mais encore faut-il les aider sans condition politique, dans la coopération et sur un pied d'égalité. Il faut « balayer devant la porte de la France », pays capitaliste avancé, qui démontre que le capitalisme n'est pas l'avenir pour lui.

La *perestroïka* en Union soviétique et l'ouverture du mur de Berlin, grâce à laquelle les jeunes se rencontrent maintenant avec des fleurs, les policiers de l'Est et ceux de l'Ouest échangent insignes et casquettes, nous réjouissent et sont pleines de promesses. Mais il faut abandonner cet esprit dominateur qui a animé le repas des Douze à l'Élysée. Il faut changer d'attitude. Il faut travailler à la grande Europe du désarmement.

Monsieur le ministre d'Etat, j'en reviens à mon propos.

Il est urgent de porter le revenu minimum d'insertion à 3 000 francs et de l'étendre à l'ensemble des jeunes âgés de vingt à vingt-cinq ans. C'est pourquoi il est urgent de porter, comme nous le proposons, le Smic à 6 500 francs par mois.

A propos de cette revendication légitime, exprimée par bon nombre de salariés, M. le Premier ministre reconnaît « qu'elle n'est pas excessive par rapport aux besoins », mais il pour-

suit en affirmant qu'y accéder, c'est « l'austérité ensuite, car on paierait plus qu'on n'aurait reçu ». Votre projet de budget pour 1990 ne propose en fait que toujours plus d'austérité.

S'il est difficile de vivre avec 6 500 francs par mois, que pensez-vous des bénéficiaires du R.M.I. ? Dans le seul département du Val-de-Marne, 50 000 personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté : 5 821 personnes seulement perçoivent le R.M.I. sur 9 541 demandes ! Aujourd'hui, la précarisation, la misère ne touchent pas seulement les familles les plus modestes ; elles s'étendent même à des salariés aux emplois stables, à des techniciens, à des cadres, à des enseignants, etc. Je pense aux nombreuses familles de Choisy-le-Roi que j'ai rencontrées au cours de mes permanences. Elles sont poussées au désespoir et leurs enfants sont incités à prendre de la drogue.

Ce ne sont pas les amendements adoptés à l'Assemblée nationale qui vont permettre de remédier à ces grandes difficultés ! La presse a annoncé des propositions importantes émanant du groupe socialiste et de nature à améliorer considérablement le budget. La montagne des intentions n'a finalement pas débouché sur grand-chose, malheureusement !

Une autre politique est possible, qui ferait du progrès social le moteur de la croissance. Les dépenses pour les salaires, l'emploi et la qualification fondent une efficacité économique supérieure, mais à la condition de pénaliser le gâchis de la spéculation et de l'affairisme en refusant les injonctions du C.N.P.F., qui mène une politique de précarité et de bas salaires, qui réalise des investissements orientés vers la réduction des emplois, qui dilapide des fortunes dans les O.P.A., qui s'attaque aux droits acquis en matière de santé et de retraite, et qui entend mettre à la charge des contribuables un traitement du chômage de plus en plus coûteux.

Le projet de budget pour 1990 poursuit la politique de surarmement, de cadeaux en faveur des revenus financiers et d'austérité pour les travailleurs.

Votre projet de budget favorise la croissance financière aux dépens du bien-être des hommes.

Votre projet de budget renforce l'injustice fiscale en alléant les charges qui pèsent sur les revenus du capital.

Ainsi, 20 milliards d'allègements fiscaux profiteront au patronat, aux détenteurs du capital, au nom de l'harmonisation européenne. Ce ne sont pas l'augmentation tout à fait insuffisante de l'impôt de solidarité sur la fortune ni, encore moins, les réductions de la T.V.A. qui compenseront ces cadeaux au capital.

Comme l'année précédente, vous réduisez le taux de l'impôt sur les bénéfices réinvestis des sociétés. Cela coûtera 3,2 milliards de francs et permettra aux entreprises de supprimer des postes, de développer l'emploi précaire, notamment pour les jeunes, et de procéder à des investissements financiers contre l'emploi stable et qualifié.

De plus, la suppression de la taxe sur les conventions d'assurance vie représente 1,2 milliard de francs ; la diminution à 15 p. 100 du prélèvement libérateur sur les obligations représente plus de 2,5 milliards de francs, et je ne parle pas des mesures telles que l'avoit fiscal ou l'insuffisante taxation des plus-values, qui coûtent plus de 5 milliards de francs par an à l'Etat.

Au total, près de 18 milliards de francs sont accordés aux détenteurs du capital.

A l'inverse, les revenus du travail sont pénalisés. Certes, vous avez été contraint de concéder un aménagement de la taxe d'habitation au profit des contribuables les plus modestes, mais cela reste insuffisant.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Le Sénat veut le supprimer !

**Mme Hélène Luc.** La réduction de la T.V.A. sur les médicaments et la réduction du taux majoré de T.V.A. sont des mesures que nous approuvons. Mais, parallèlement, vous annoncez pour 1990 un prélèvement généralisé sur tous les revenus qui ponctionnera une somme trois fois plus importante, y compris sur les foyers populaires qui ne paient pas aujourd'hui d'impôt sur le revenu.

Votre création du plan d'épargne populaire, contrairement à votre présentation, va favoriser le transfert de ressources des organismes gérant le livret A et l'épargne logement vers le marché financier. Cela signifie moins d'argent pour le

logement et les équipements sociaux, ce qui sera aggravé par la ponction de 1,6 milliard de francs sur les fonds de la Caisse des dépôts et consignations, au profit de l'Etat.

Côté dépenses, vous annoncez 68 milliards de francs d'augmentation. Mais, pour 22 milliards de francs, ces dépenses vont venir gonfler les crédits de la dette publique, qui s'élève déjà à 138 milliards de francs. Elle ne cesse de croître avec, notamment, les obligations renouvelables du Trésor, qui ne vont pas manquer de bénéficier aux détenteurs de grandes fortunes, dont une partie du patrimoine est placée en titres publics.

Cent millions de francs sont économisés sur les subventions aux régimes complémentaires de retraite mettant en péril le versement des retraites à soixante ans. Huit milliards de francs d'augmentation du budget de la défense nationale viendraient encore gonfler le surarmement nucléaire.

Il reste donc 28 milliards de francs pour les dépenses publiques utiles, ce qui correspond à une croissance de 2 p. 100. Cela ne couvre même pas le niveau de l'inflation.

Comment, dans ces conditions, favoriser l'éducation, le logement, l'emploi et, parallèlement, amputer les moyens du secteur public, des collectivités locales et des organismes sociaux ?

La progression de près de 18 milliards de francs des crédits de l'éducation nationale, si elle est appréciable, est loin de correspondre aux besoins. Elle est la traduction des résultats des luttes des enseignants et des parents d'élèves. Nous les avons soutenus. Mais il manque toujours des moyens pour la rénovation, pour la démocratisation de l'école, de la maternelle à l'université.

Les étudiants et les personnels A.T.O.S. manifestaient de nouveau aujourd'hui. Nous saluons leur grande manifestation. Nous les soutenons. Le mécontentement est grandissant. En effet, les amphithéâtres et les salles de travaux dirigés sont comblés. Les enseignants et les personnels A.T.O.S. manquent cruellement. Des milliers d'étudiants se retrouvent sans table ni chaise, étudiant sous les chapiteaux, dans les supermarchés, ou encore dans les couloirs. Il n'y a pas de quoi rire. Je peux citer des exemples précis : à Paris-XII, à Saint-Maur, il y a des élèves dans les couloirs. Est-ce ainsi qu'on va former la future génération d'étudiants ? Il faut remédier à cet état de fait en donnant des crédits supplémentaires à l'enseignement supérieur immédiatement pour cette rentrée et en prévoyant dans le budget de l'éducation nationale pour 1990.

Si les 4 milliards de francs supplémentaires qui sont inscrits au titre du logement social permettront d'étendre le champ de l'A.P.L. - aide personnalisée au logement - à de nouveaux bénéficiaires, ils seront loin de compenser une hausse des dépenses de logement des ménages que l'on peut évaluer à 20 milliards de francs.

Mais ces priorités souffrent, par ailleurs, d'être financées par des ponctions opérées sur le fonctionnement d'autres services, sur les crédits sociaux, sur les transferts aux collectivités locales. Mon ami Robert Vizet y reviendra dans son intervention.

Ainsi, 2 000 suppressions d'emplois sont programmées aux P.T.T., 600 aux finances, 5 000 dans les arsenaux et 6 000 à la S.N.C.F. J'ai dit tout à l'heure notre indignation devant la suppression du site de Billancourt et de ses 4 000 emplois.

Cinq milliards de francs vont être prélevés sur la dotation globale de fonctionnement. Cela est inacceptable. Cette ponction va se traduire par un accroissement des impôts locaux pesant sur les familles.

Nous proposons une véritable démocratisation de la fiscalité. Pour ce faire, il faut alléger l'impôt sur le revenu des familles modestes, en taxant davantage les tranches supérieures.

Nous proposons la suppression de l'avoir fiscal, et une taxation des plus-values financières qui pénaliseraient réellement la spéculation.

La justice fiscale impliquerait un véritable impôt sur les grandes fortunes dont l'assiette comprendrait les biens professionnels et les œuvres d'art et qui rapporterait 20 milliards de francs. Cela permettrait de porter le R.M.I. à 3 000 francs et de réduire la taxe d'habitation pour les foyers modestes.

Plus de justice fiscale implique l'instauration d'une cotisation au taux de 13,6 p. 100 sur les revenus financiers, somme qui serait affectée à la sécurité sociale. Cette cotisation rap-

porterait 39 milliards de francs chaque année et contribuerait à répondre aux revendications des infirmières, des personnels de santé et des assurés sociaux.

Enfin, s'agissant de l'injuste taxe d'habitation, nous proposons d'aller plus loin et qu'elle soit plafonnée à 2 p. 100 du revenu imposable des petits et moyens contribuables et qu'elle soit même supprimée pour les non-imposables.

Cette réforme démocratique contribuerait à la mise en place d'une nouvelle croissance, qui exige un développement des débouchés intérieurs. Cela ne peut se faire sans une revalorisation des salaires, des retraites et des revenus paysans.

La création d'emplois doit se faire sur la base d'emplois qualifiés, stables, correctement rémunérés, et non pas sur le développement de la précarité de l'emploi.

Cette amélioration ne peut s'effectuer sans effort pour la formation initiale et continue. C'est pourquoi, évidemment, nous continuons à demander que 40 milliards de francs soient soustraits aux dépenses de surarmement pour être affectés à la formation et à la recherche civile.

Cette cohérence nouvelle doit s'exprimer dans l'effort de rénovation du service et du secteur publics. Or l'insuffisance des ressources conduirait le service public à de nouvelles formes de privatisation - aux P.T.T., par exemple - et d'alliances dominées par l'étranger, sous couvert de mixité.

Voilà tracées, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, quelques grandes lignes d'orientations budgétaires qui satisferaient les revendications des Français et favoriseraient une politique efficace de lutte contre le chômage.

Malheureusement, elles ne sont pas compatibles avec la politique d'austérité que vous préconisez.

Vous aviez la possibilité, avec l'appui des parlementaires communistes, de faire voter un budget s'appuyant sur une politique de progrès, un budget qui prenne en compte les revendications des Français et qui réponde à leurs aspirations.

Celui que vous nous proposez, monsieur le ministre d'Etat, qui sera encore aggravé par la majorité sénatoriale, tourne le dos aux immenses besoins de la population et, en l'état, nous ne pouvons que le rejeter.

En ce qui nous concerne, nous continuerons à travailler pour le rassemblement de ceux qui veulent vivre autrement, ici et maintenant. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je voudrais procéder à une mise au point. Le Gouvernement me fait savoir qu'il aurait souhaité que le débat s'arrêtât à minuit.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Il n'y aura pas séance demain matin !

**M. le président.** Comme il n'avait pas été prévu, en effet, de siéger demain matin, la présidence avait pensé prolonger la présente séance jusqu'à zéro heure quarante-cinq pour entendre encore MM. Paul Girod et Masseret. Je tiens à indiquer au Sénat que 232 amendements ont été déposés sur les articles de la première partie du projet de loi de finances. Or, pour respecter le calendrier qui a été établi par la conférence des présidents, en accord avec le Gouvernement, l'examen des articles de cette première partie doit être terminé vendredi avant le dîner.

Toutefois, je ne suis pas ici pour compliquer la tâche du Gouvernement. Un conseil des ministres se tient demain matin, précédé d'une réunion préparatoire, et la commission des finances doit se réunir pour étudier les amendements déposés. Nous allons donc donner satisfaction à tout le monde, et, si le Sénat en est d'accord, lever la séance après l'intervention de M. Girod. M. Masseret sera ainsi la victime du Gouvernement, mais il s'arrangera très bien avec lui, je pense ! (*Sourires.*)

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Avec le propos que vous venez de tenir, monsieur le président, nous irons quand même jusqu'à minuit et demi. C'est ce que vous souhaitiez !

**M. le président.** Absolument pas ! J'aurais souhaité utiliser le temps non pas pour prendre la parole mais pour écouter M. Masseret.

La parole est à M. Paul Girod.

**M. Paul Girod.** Je suis navré de me trouver dans la situation de dernier orateur car, M. Masseret étant privé de parole, je crains, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, que vous ne vous retiriez ce soir en ayant entendu surtout des critiques et sans avoir eu le réconfort d'un de vos soutiens, soutiens qui s'avèrent rares d'ailleurs, si je peux me permettre ce constat, puisque nous délibérons dans une ambiance un peu particulière, ce projet de budget n'ayant pas été véritablement adopté par une majorité à l'Assemblée nationale.

Cette situation m'incline à penser que, si vous avez été portés au pouvoir par une vague, vous restez un peu comme l'animal marin que la marée a abandonné sur la plage, exposé au soleil. Il faudra attendre une autre période de vives eaux comme celles de 1988 pour que vous retrouviez une capacité d'action, mais je ne suis pas absolument certain que ceux qui vous ont portés jusqu'à la plage soient encore disposés à vous aider à de nouveaux exercices natatoires.

Cela m'ennuie un peu pour vous car votre projet de budget est intéressant à observer. Nous allons en délibérer durant plusieurs semaines ici en l'analysant. En ce qui me concerne, je le ferai sans citer de chiffres, mais en le considérant sous l'angle de sa philosophie.

Voilà quelques années, j'étais intervenu à la tribune dans la discussion générale d'un autre budget en exprimant l'idée que l'important, dans ce budget, était qu'il n'y en avait point. Cette fois-ci, il y en a un.

En effet, parfois, des manipulations ultérieures, prévues par la commission des finances du Sénat, mais condamnées par votre voix avec une certaine vigueur, s'avèrent nécessaires en février alors que nous avions délibéré en novembre et en décembre. Je crois que l'année dernière en a donné un bon exemple quoique pour des montants relativement limités, je vous en donne acte.

Cette année, donc, il y a effectivement un budget. Quand on examine un budget, il faut se dégager des chiffres pour essayer de voir ce qu'il traduit. En général, il traduit une vision de la société, une conception de l'articulation de l'action de l'Etat et il s'exprime, bien entendu, par un certain nombre de dispositions.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le sénateur ?

**M. Paul Girod.** Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Je souhaiterais présenter une remarque après avoir remercié M. Girod d'accepter d'être interrompu.

J'ai entendu dire à plusieurs reprises - mais je n'ai pas voulu y faire allusion dans mon propos initial car je souhaitais que le débat reste tout à fait objectif - que nous aurions réduit les crédits au début de l'année. Oui, nous en avons annulé quelques-uns. Pourquoi ? Parce que, entre le moment où le budget avait été voté et le moment où il était exécuté, une négociation salariale avait eu lieu. Cette dernière avait abouti à augmenter les salaires de la fonction publique, contrairement à ce que j'entends dire ici ou là, et nous aurions été laxistes et déraisonnables, ainsi que certains, je crois, l'auraient fait observer, si nous n'avions pas procédé à la mise en réserve d'un certain nombre de crédits. C'est toujours ainsi que nous procéderons, et cela devrait mériter de votre part des compliments et non des critiques. Nous sommes en effet soucieux de tenir les engagements que nous avons soumis à la représentation parlementaire.

Cela étant, vous avez ironisé, monsieur le sénateur, sur l'absence de majorité. Nous avons une majorité relative. La Constitution étant ce qu'elle est, il n'existe pas de majorité pour nous censurer et, si j'en crois ce qui s'est passé hier dans cette assemblée, notre gouvernement se porte bien, et se porte plutôt mieux que celui qui recueillait une majorité dans cet hémicycle. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Girod.

**M. Paul Girod.** Monsieur le ministre d'Etat, permettez-moi de vous répondre sur ces deux points et je commencerai par le second.

Je suis de ceux qui, hier, ont approuvé la déclaration du Premier ministre. J'ai agi ainsi, en dehors du contexte particulier dans lequel s'était instauré le débat, en grande partie parce que M. le Premier ministre a dit, ici même, que, s'il était suivi, il n'irait pas se donner le ridicule de se promener dans Paris en expliquant que le Sénat était devenu progouvernemental.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Je n'ai pas dit cela.

**M. Paul Girod.** Je vous demande donc de ne pas vous servir de cet argument pour laisser croire une seule seconde qu'il s'agissait d'un ralliement à la politique gouvernementale.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Les socialistes sont un peu rêveurs mais pas à ce point !

**M. Paul Girod.** J'en viens au premier point.

Vous avez dit que les annulations de crédits auxquelles vous avez procédé l'année dernière découlaient de l'existence d'une négociation salariale. Voulez-vous m'expliquer pourquoi, dans les crédits du ministère de l'intérieur, les fonds annulés étaient des crédits destinés aux bâtiments, qui ont été rétablis ensuite par un crédit d'avances sur le Bicentenaire ?

Vous m'accorderez que la négociation salariale est très éloignée de ce genre de problème...

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** On n'a rien annulé depuis le début de l'année, monsieur Girod, on a gelé.

**M. Paul Girod.** Non, vous avez annulé cette mesure en septembre et vous avez rétabli les crédits en les reportant sur le Bicentenaire ! Cela n'a rien à voir avec les négociations salariales, permettez-moi de vous le dire, monsieur le ministre, et de répondre avec un peu de vigueur à M. le ministre d'Etat !

Cela dit, un budget traduit une vision de la société, une conception de l'articulation de l'action de l'Etat et aboutit à des dispositions.

S'agissant de la vision de la société, j'ai, en définitive, le sentiment, monsieur le ministre d'Etat, que l'analyse de votre budget permet de démythifier un certain nombre de choses.

Vous nous dites - et, d'une certaine manière, votre action en faveur de la bourse pourrait confirmer vos dires - que vous vous êtes converti à l'économie de marché. Mais l'économie de marché repose, d'une part, sur la confiance des individus les uns vis-à-vis des autres - ce qui leur permet de libérer leur capacité d'initiative - et, d'autre part, sur leur confiance vis-à-vis de l'Etat, arbitre de l'ensemble du système.

Or je ne suis pas certain que, malgré certaines apparences, vous ayez véritablement adopté l'économie de marché car celle-ci suppose aussi qu'on ait confiance dans la capacité d'initiative des individus, capacité, dont, précisément, vous vous méfiez.

Je vais en administrer la preuve.

Vous avez envisagé un système différentiel en matière d'imposition de bénéfices des sociétés selon qu'ils sont redistribués ou non, pensant inciter ainsi l'actionnaire d'une société à laisser ses bénéfices dans ladite société plutôt que de les récupérer à son profit et d'arbitrer ensuite pour les placer à nouveau.

Par ailleurs, vous avez dit, à propos de la sécurité sociale : « L'argent qu'on reçoit, c'est de l'argent qu'on remet dans le circuit. » Mais l'épargnant aussi ! Il vaudrait donc probablement mieux lui laisser la responsabilité de l'arbitrage plutôt que de la confier, par décision d'Etat, aux entreprises elles-mêmes.

Dans le même temps, vous détaxe infiniment moins l'épargne qu'on ne le fait dans le reste de l'Europe.

D'un côté, vous ne permettez pas à l'épargnant de toucher ses bénéfices pour arbitrer et, de l'autre, vous taxez l'épargne plus qu'ailleurs. Vous vous méfiez donc de la capacité de l'épargnant à procéder à de véritables arbitrages sur le placement de son propre patrimoine. C'est en contradiction totale avec ce que vous nous dites être le ralliement du Gouvernement auquel vous appartenez à une conception libérale de l'économie de marché.

Vous pouvez ne pas être d'accord avec cette interprétation de votre conception générale, mais c'est pourtant bien ce que je sens exister à travers l'articulation que vous faites de la taxation des bénéfices et de la taxation de l'épargne.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Monsieur Girod, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Paul Girod.** Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat, je suis trop heureux de pouvoir discuter avec vous !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Nous avons tout notre temps...

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Non ! Non !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** ... mais je voudrais tout de même ramener les choses à leurs justes proportions. Même si vous êtes un économiste distingué et même si je n'ai pas fréquenté les cours de l'université, je crois qu'il faut mettre les pendules à l'heure.

Quand les bénéfices sont distribués, ils sont en effet taxés au taux de 42 p. 100. Mais il faut tenir compte de l'avoir fiscal et du taux d'imposition ! Ainsi, en moyenne - je dis bien : « en moyenne » - l'impôt sur les bénéfices distribués est en réalité à peu près identique, sinon légèrement inférieur à l'impôt sur les bénéfices non distribués. Dans un cas, celui qui touche un bénéfice - l'actionnaire, comme vous dites - a la liberté de le replacer ou de le consommer. Dans l'autre cas, celui où le bénéfice reste dans l'entreprise, le bilan de la société s'en trouve amélioré. Or, en effet, nous croyons que, actuellement, c'est un moyen d'accélérer la constitution des fonds propres.

Prenez le cas du Japon, de la République fédérale d'Allemagne ou de la Suède, notamment : vous pouvez constater que, à des degrés divers, ces pays ont évolué dans un sens ou dans un autre. Ainsi, en République fédérale d'Allemagne, les bénéfices distribués sont moins taxés que les bénéfices non distribués, mais ce pays est en train de corriger le tir. Vos critiques pourraient donc s'adresser à d'autres pays ! Il faut, à mon avis, raison garder.

En l'occurrence, je n'ai qu'un souci : encourager l'investissement en permettant aux entreprises d'améliorer leur situation de « bas de bilan », comme on dit, en accumulant le maximum de réserves de capital.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Girod.

**M. Paul Girod.** Monsieur le ministre d'Etat, vous m'accorderez tout de même que la République fédérale d'Allemagne, dont vous dénoncez les erreurs...

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Et le Japon, c'est autre chose !

**M. Paul Girod.** ... a tout de même forgé une économie devant laquelle la nôtre fait pâle figure aujourd'hui !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Cela ne date pas d'aujourd'hui !

**M. Paul Girod.** Je ne suis pas certain qu'en maintenant, voire en exacerbant la différence entre les bénéfices distribués et les bénéfices conservés par les entreprises - autrement dit, en privant les épargnants de leur capacité d'épargne - vous meniez une politique au service des entreprises les plus performantes. Je crains que ce ne soit malheureusement le contraire !

Toujours est-il que votre conception du budget traduit, d'une certaine manière, cette vision de la société. Vous voulez cependant rassurer l'ensemble des forces économiques et, tout à fait légitimement, réduire le déficit.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Nous n'y réussissons pas mal !

**M. Paul Girod.** Certes, vous l'avez réduit, mais comment ? Vous avez ramené le déficit de 100 milliards de francs à 90 milliards de francs, mais le financement de ces 10 mil-

liards est intéressant : 5 milliards par un tour de passe-passe sur la D.G.F., et 9 milliards sur les surplus de 1987 et 1988 du fonds de soutien des rentes, soit 14 milliards de francs !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** C'est plutôt rapide ! Vous calculez vite, dans l'Aisne !

**M. Paul Girod.** Monsieur le ministre délégué, moi non plus, je n'ai pas fréquenté de hautes écoles économiques. J'ai fait modestement des études d'ingénieur, qui ne m'ont pas préparé à ce genre de débat. Mais j'ai été aussi chef d'entreprise et je sais très bien comment, dans une addition, le résultat est obtenu, quel que soit l'étage où se situent les chiffres. Or, dans ce projet de budget, la réduction du déficit est financée, pour 9 milliards de francs, par le fonds de soutien des rentes et, pour 5 milliards de francs, par un tour de passe-passe sur la D.G.F., que vous le vouliez ou non.

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Et nous avons 17 milliards d'impôts en moins !

**M. Paul Girod.** Monsieur le ministre délégué, vous savez très bien que la fiscalité française ne supporte pas la comparaison avec nos rivaux européens ! Il est logique que vous diminuez les impôts, mais il est beaucoup moins logique que vous financiez votre réduction de 10 milliards de francs du déficit sur le dos des collectivités territoriales - qui ne pourront pas faire autrement que de reconstituer les prélèvements obligatoires que vous avez ainsi fait disparaître - pour 5 milliards de francs, et sur celui du fonds de soutien des rentes, pour 9 milliards de francs. Ainsi, nous avons 14 milliards de francs d'une part, et 10 milliards de francs de réduction du déficit de l'autre. Dans ces conditions, excusez-moi de vous le dire, je ne suis pas tout à fait convaincu de l'effort réel que vous faites pour la réduction du déficit.

Je n'entrerai pas dans le détail des fascicules budgétaires des différents ministères. Je constaterai simplement qu'au-delà des apparences se profile la réalité. Vous cherchez - et je crois que vous êtes sincère - à aider les plus défavorisés. Je ne suis pas persuadé, cependant, que le budget soit le meilleur outil pour cela. Je crois davantage que c'est en redynamisant au maximum notre économie que vous y parviendrez. En effet, on le constate dans le monde entier, il n'y a pas de politique sociale efficace sans une économie performante. Or je ne suis pas certain que vous aidiez vraiment notre économie à devenir plus performante.

Vous affichez, certes, des priorités en direction de l'éducation et de l'innovation. Mais êtes-vous certain que les élèves bénéficieront vraiment des créations de postes prévues au budget de l'éducation nationale ? Etes-vous certain qu'elles permettront de renforcer l'efficacité d'un système scolaire dont, malheureusement, nous constatons tous l'échec cinglant ?

**M. René Régnault.** Oh !

**M. Paul Girod.** Dans ce budget, je ne vois pas poindre de mesures convaincantes pour améliorer la productivité réelle de l'éducation nationale, au profit de l'enfant qui sortira du système. Je crains, en revanche, qu'un certain nombre des créations de postes envisagées ne soient affectées à des organismes parallèles dont on n'est absolument pas certain qu'ils contribueront vraiment à la revalorisation de la qualité de l'enseignement dispensé à nos enfants.

En outre, l'Etat est revenu, à plusieurs reprises sur sa parole. Je citais, à l'instant la D.G.F. : 5 milliards de francs de moins, même s'ils sont compensés par une avance sur la régularisation, monsieur le ministre délégué, cela ne fera pas, pour les collectivités territoriales, un exercice financier confortable pour 1990 ! Vous allez, certes, leur permettre, par un jeu d'écritures, de ne pas être acculées, dès le budget primitif, à des augmentations verticales d'impôt, mais nous savons bien qu'elles ne pourront plus voter de décisions budgétaires modificatives en augmentation. Par conséquent, les difficultés seront reportées dans le temps, mais elles n'auront pas disparu.

Les dispositions sur le crédit-bail sont du même ordre. On n'interrompt pas, en cours de contrat, les conditions fiscales dans lesquelles celui-ci a été conclu !

**M. Michel Charasse, ministre délégué.** Comme le contrat est permanent, on n'interrompt jamais !

**M. Paul Girod.** On peut toujours modifier la législation pour les contrats à venir, monsieur le ministre délégué, mais pas pour les contrats en cours ! Quelle serait, en effet, votre attitude si, pendant que vous déjeunez au restaurant, intervenait une modification des taux de la T.V.A. telle que le prix du plat aurait doublé entre le moment où vous l'avez commandé et le moment où vous le payez ?

**M. Emmanuel Hamel.** On se priverait de dessert ! (*Sourires.*)

**M. Paul Girod.** Je crains que les dispositions nouvelles que vous envisagez pour le crédit-bail n'aboutissent à ce que tout le monde se méfie d'un système qui a pourtant beaucoup facilité l'investissement dans ce pays. Une fois que la méfiance s'instaure, monsieur le ministre délégué, elle s'installe partout !

**M. Emmanuel Hamel.** Elle est partie !

**M. Paul Girod.** Or je ne suis pas certain que le budget que vous nous soumettez ne renforce pas ici ou là la méfiance.

C'est d'autant plus vrai que, comme l'a dit tout à l'heure - mieux que moi - Mme Luc, nous allons assister à une augmentation verticale du chiffre du service de la dette et je ne crois pas que nous soyons en état, avec ce budget, de profiter des hautes eaux de l'économie pour réduire le poids de cette dette sur les finances publiques. Nous pouvons le regretter, mais je crains que, d'une certaine manière, l'application du fameux « ni-ni », qui pourrait inspirer certains poètes...

**M. Emmanuel Hamel.** On l'aimait bien ! (*Rires.*)

**M. Paul Girod.** ... pour ne pas dire certains chansonniers, n'alimente ce qui fait les délices de la France, à savoir des guerres civiles froides : nous adorons, nous, nous nationaliser entre nous. Aucun pays au monde ne pratique ainsi : quand ils nationalisent, c'est l'extérieur, mais pas l'intérieur ! Nous, nous jouons à la nationalisation interne.

Quoi qu'il en soit, vous êtes coincés dans le « ni-ni ». Malgré une dette importante - et qui croît - vous vous refusez à vous-mêmes les possibilités d'en sortir. Je crains que vous n'ayez tort et que, bien qu'étant à la fois ministre des finances et de l'économie, vous ne donniez pas à l'économie française, avec un budget tel que celui que vous nous présentez, des chances réelles de retrouver le niveau de performance internationale que vous souhaitez et que nous souhaitons avec vous.

Sur les buts, nous sommes bien d'accord, mais nous divergeons sur les méthodes et je crains que les vôtres ne soient obérées par une vision de la société qui vous fait trop vous méfier de l'initiative individuelle, de la capacité d'innovation, d'investissement, de prospective des Français, qui sont les possesseurs réels de notre économie. C'est pourquoi il me sera difficile d'approuver votre projet de budget dans son état actuel. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste. - M. le président de la commission des finances applaudit également.*)

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** M. Girod a dit que je n'aurai eu aucun motif de satisfaction tout au long de cet après-midi puisque M. Masseret ne s'est pas encore exprimé.

Je peux lui répondre - mais j'y reviendrai demain - que j'ai entendu plusieurs orateurs porter des jugements positifs sur tel ou tel aspect de notre politique. Je l'ai enregistré avec une certaine satisfaction !

Cela étant, je veux dire à M. Girod que, rentrant chez moi ce soir - un peu tardivement, comme vous tous - je vais me remémorer les conversations que j'ai eues avec plusieurs ministres qui sont venus me rendre visite récemment - un ministre bulgare, un ministre polonais, un ministre autrichien - et je vais relire une collection d'articles publiés dans la presse allemande, américaine, britannique.

Je pourrais alors constater que le jugement porté par mes visiteurs et par les observateurs étrangers est nettement plus positif que celui qui a été exprimé à l'instant par M. Girod.

J'ai entendu dénigrer la politique du Gouvernement. Cela, je peux le comprendre, après tout c'est le rôle de l'opposition. Mais dénigrer notre économie, alors qu'elle est saluée à l'extérieur comme réalisant de bonnes performances, ce n'est pas rendre un bon service au pays. Je tenais à conclure ainsi.

**M. René Régnault.** Très bien !

**M. Paul Girod.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Girod.

**M. Paul Girod.** Monsieur le ministre d'Etat, à aucun moment, en tout cas pas dans mon esprit, je n'ai dénigré notre économie. J'ai dit simplement que vous ne la mettiez pas en état de déployer toutes les performances dont elle est capable.

Je salue les performances de certains de nos exportateurs. Je constate aussi les difficultés que nous avons à percer sur certains marchés, en partie parce que nous avons du mal à nous adapter.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** C'est nous !

**M. Paul Girod.** Non, vous n'êtes pas le *deus ex machina* de toutes les entreprises !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat.** Heureusement !

**M. Paul Girod.** Le « heureusement » m'intéresse, parce qu'on pourrait s'interroger sur votre volonté de ne pas dénationaliser !

Ce que je regrette, c'est que vous n'ayez pas suffisamment confiance dans l'épargnant français - maître de son épargne, ayant une prospective personnelle sur son devenir - à alimenter en fonds propres une économie dans les secteurs où elle est à la fois la plus performante et la plus compétitive.

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de la discussion à sa prochaine séance. (*Assentiment*)

9

## TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 66, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte, modifié par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 67, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

10

**DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Guy Allouche, Claude Estier, François Autain, Marc Bœuf, Robert Laucournet, Paul Lorient, Daniel Percheron, Franck Sérusclat et Marcel Vidal une proposition de loi modifiant des dispositions du code électoral relatives à l'élection des sénateurs.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 65, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

11

**DÉPÔT D'UN RAPPORT**

**M. le président.** J'ai reçu de M. Roger Chinaud, rapporteur général, un rapport général fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1990 considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. (N° 58, 1989-1990.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 59 et distribué.

12

**DÉPÔT D'AVIS**

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Michel Miroudot, Jacques Carat, Hubert Martin, Paul Séramy, Albert Vecten, Jean-Pierre Camoin, Gérard Delfau, Pierre Laffitte, François Lesein, Adrien Gouteyron, Jean Delaneau, Jacques Habert, un avis présenté, au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1990 considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. (N° 58, 1989-1990.)

L'avis sera imprimé sous le numéro 60 et distribué.

J'ai reçu de MM. Alain Pluchet, Maurice Arreckx, Aubert Garcia, Francisque Collomb, Roland Grimaldi, René Trégouët, Jean-Jacques Robert, Henri Bangou, Marcel Daunay, Jean Puech, Bernard Barbier, Jacques Braconnier, Jean-François Le Grand, Robert Laucournet, Jacques Bellanger, Charles Ginesy, Bernard Hugo, Georges Berchet, Bernard Legrand, Louis de Catuelan, Jean Faure, Rodolphe Désiré, Pierre Lacour, un avis présenté, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1990 considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. (N° 58, 1989-1990.)

L'avis sera imprimé sous le numéro 61 et distribué.

J'ai reçu de MM. Claude Mont, Paul Alduy, Paul d'Ornano, Xavier de Villepin, Michel Alloncle, Philippe de Gaulle, Albert Voilquin, Max Lejeune, un avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1990 considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. (N° 58, 1989-1990.)

L'avis sera imprimé sous le numéro 62 et distribué.

J'ai reçu de MM. Claude Prouvoyeur, Louis Boyer, Charles Descours, Louis Souvet, Jean Madelain, Pierre Louvot, Roger Lise, Guy Penne, un avis présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. (N° 58, 1989-1990.)

L'avis sera imprimé sous le numéro 63 et distribué.

J'ai reçu de MM. Bernard Laurent, Paul Masson, Jean-Pierre Tizon, Germain Authié, Jacques Thyraud, Charles de Cuttoli, Louis Virapoullé, Jean-Marie Girault, un avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1990 considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. (N° 58, 1989-1990.)

L'avis sera imprimé sous le numéro 64 et distribué.

13

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mercredi 22 novembre 1989, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 58 et 59, 1989-1990).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

**Discussion générale (suite)**

**Première partie.** - Conditions générales de l'équilibre financier :

Articles 1<sup>er</sup> à 34 et état A.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

**Vote de l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1990**

En application de l'article 59, premier alinéa, du règlement, il sera procédé à un scrutin public ordinaire lors du vote de la première partie du projet de loi de finances pour 1990.

**Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1990**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1990 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion à dix-sept heures.

**Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 22 novembre 1989, à zéro heure trente.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
JEAN LEGRAND

**ERRATUM**

au compte rendu intégral de la séance du 16 novembre 1989

Page 3374, 2<sup>e</sup> colonne, dans l'intervention de M. Georges Sarre, 4<sup>e</sup> alinéa, dernière ligne :

Au lieu de : « ... dans les tous prochains mois. »

Lire : « ... dans les tout prochains jours. »

## NOMINATION DE RAPPORTEURS

(Loi de finances pour 1990)

## Rapporteurs spéciaux

## I. - BUDGETS CIVILS

## A. - Budget général

Affaires étrangères.....	Yves Guéna.
Agriculture et forêt.....	Roland du Luart.
Anciens combattants.....	Auguste Cazalet.
Coopération et développement.....	André-Georges Voisin.
Culture et communication :	
Culture.....	Raymond Bourguine.
Communication.....	Jean Cluzel.
Départements et territoires d'outre-mer.....	Henri Gætschy.
Economie, finances et budget :	
I. - Charges communes.....	Claude Belot.
II. - Services financiers.....	Michel Manet.
Commerce extérieur.....	Tony Larue.
Education nationale, enseignement scolaire et supérieur :	
I. - Enseignement scolaire.....	Jacques Delong.
II. - Enseignement supérieur.....	Jean Clouet.
Education nationale, jeunesse et sports.....	Paul Caron.
Équipement, logement, transports et mer :	
I. - Urbanisme, logement et services communs.....	Ernest Cartigny.
II. - Transports intérieurs :	
1. Transports terrestres.....	Jean-Pierre Masseret.
Voies navigables.....	Philippe Adnot.
2. Routes.....	Paul Loridant.
3. Sécurité routière.....	Paul Loridant.
III. - Aviation civile et IV. - Météorologie.....	Marcel Fortier.
V. - Mer :	
Marine marchande.....	René Régnauld.
Ports maritimes.....	Tony Larue.
Industrie et aménagement du territoire :	
I. - Industrie.....	Jean-François Pintat.
II. - Aménagement du territoire.....	Geoffroy de Montalembert.
III. - Commerce et artisanat.....	René Ballayer.
IV. - Tourisme.....	Pierre Croze.
Intérieur :	
Administration centrale et sécurité.....	Paul Girod.
Administration territoriale, collectivités locales et décentralisation.....	Bernard Pellarin.
Justice.....	Jean Arthuis.
Recherche et technologie.....	Jacques Valade.
Services du Premier ministre :	
I. - Services généraux.....	Maurice Couve de Murville.
Economie sociale.....	Robert Vizet.
II. - S.G.D.N.....	Henri Collard.
III. - Conseil économique et social.....	Mme Paulette Fost.
IV. - Plan.....	Mme Maryse Bergé-Lavigne.
V. - Environnement.....	Robert Vizet.
Solidarité, santé et protection sociale.....	Jacques Oudin.
Travail, emploi et formation professionnelle et services communs.....	Maurice Blin.
<b>B. - Budgets annexes</b>	
Imprimerie nationale.....	Henri Collard.
Journaux officiels.....	Mme Paulette Fost.

Légion d'honneur - Ordre de la Libération.....	Louis Perrein.
Navigation aérienne.....	Marcel Fortier.
Monnaies et médailles.....	Louis Perrein.
Postes, télécommunications et espace.....	Henri Torre.
Prestations sociales agricoles.....	Roland du Luart.

## II. - DÉFENSE

Exposé d'ensemble et dépenses en capital.....	René Monory.
Dépenses ordinaires.....	François Trucy.

## III. - AUTRES DISPOSITIONS

Comptes spéciaux du Trésor.....	Emmanuel Hamel.
Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des Comptes.....	Michel Moreigne.

## Rapporteurs pour avis

## COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

Tome I. - Culture.....	Michel Miroudot.
Tome II. - Cinéma - Théâtre dramatique.....	Jacques Carat.
Tome III. - Environnement.....	Hubert Martin.
Tome IV. - Enseignement scolaire.....	Paul Séramy.
Tome V. - Enseignement agricole.....	Albert Vecten.
Tome VI. - Enseignement supérieur.....	Jean-Pierre Camoin.
Tome VII. - Enseignement technique.....	Gérard Delfau.
Tome VIII. - Recherche scientifique et technique.....	Pierre Laffitte.
Tome IX. - Jeunesse et sports.....	François Lesein.
Tome X. - Communication.....	Adrien Gouteyron.
Tome XI. - Relations culturelles, scientifiques et techniques.....	Jean Delaneau.
Tome XII. - Francophonie.....	Jacques Habert.

## COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Tome I. - Agriculture.....	Alain Pluchet.
Tome II. - Aménagement rural.....	Maurice Arreckx.
Tome III. - Industries agricoles et alimentaires.....	Aubert Garcia.
Tome IV. - Industrie.....	Françoise Collomb.
Tome V. - Énergie.....	Roland Grimaldi.
Tome VI. - Recherche scientifique.....	René Trégouët.
Tome VII. - Commerce et artisanat.....	Jean-Jacques Robert.
Tome VIII. - Consommation et concurrence.....	Henri Bangou.
Tome IX. - Commerce extérieur.....	Marcel Daunay.
Tome X. - Aménagement du territoire.....	Jean Puech.
Tome XI. - Plan.....	Bernard Barbier.
Tome XII. - Routes et voies navigables.....	Jacques Braconnier.
Tome XIII. - Ports maritimes.....	Jean-François Le Grand.
Tome XIV. - Logement.....	Robert Laucournet.
Tome XV. - Urbanisme.....	Jacques Bellanger.
Tome XVI. - Tourisme.....	Charles Ginésy.
Tome XVII. - Environnement.....	Bernard Hugo.
Tome XVIII. - Transports terrestres.....	Georges Berchet.
Tome XIX. - Aviation civile.....	Bernard Legrand.
Tome XX. - Marine marchande.....	Louis de Catuelan.
Tome XXI. - Postes, télécommunications et espace.....	Jean Faure.
Tome XXII. - Départements d'outre-mer.....	Rodolphe Désiré.
Tome XXIII. - Territoires d'outre-mer.....	Pierre Lacour.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

Tome I. - Affaires étrangères .....	Claude Mont.
Tome II. - Affaires étrangères, relations culturelles .....	Paul Alduy.
Tome III. - Coopération .....	Paul d'Ornano.
Tome IV. - Défense - Section commune .....	Xavier de Villepin.
Tome V. - Défense - Section Gendarmerie .....	Michel Alloncle.
Tome VI. - Défense - Section Forces terrestres .....	Philippe de Gaulle.
Tome VII. - Défense - Section Air .....	Albert Voilquin.
Tome VIII. - Défense - Section Marine .....	Max Lejeune.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Tome I. - Anciens combattants.....	Claude Prouvoeur.
Tome II. - Santé et action sociale.....	Louis Boyer.
Tome III. - Sécurité sociale.....	Charles Descours.
Tome IV. - Travail, emploi et formation professionnelle .....	Louis Souvet et Jean Madelain.

Tome V. - Prestations sociales agricoles .....	Pierre Louvot.
Tome VI. - Départements et territoires d'outre-mer.....	Roger Lise.
Tome VII. - Logement social .....	Guy Penne.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE  
LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU  
RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Tome I. - Intérieur - Décentralisation	Bernard Laurent.
Tome II. - Intérieur - Police et sécurité .....	Paul Masson.
Tome III. - Intérieur - Sécurité civile	Jean-Pierre Tizon.
Tome IV. - Justice - Services généraux .....	Germain Authié.
Tome V. - Justice - Administration pénitentiaire .....	Jacques Thyraud.
Tome VI. - Justice - Education surveillée .....	Charles de Cuttoli.
Tome VII. - Départements d'outre-mer .....	Louis Virapoullé.
Tome VIII. - Territoires d'outre-mer	Jean-Marie Girault.

ORDRE DE DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1990  
ÉTABLI PAR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DU 2 NOVEMBRE 1989  
ET MODIFIÉ PAR CELLE DU 16 NOVEMBRE 1989

DATE	DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE
<b>Mardi 21 novembre 1989</b> A seize heures et le soir. N.B. - Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie : seize heures.	Discussion générale.....	6 h 30
<b>Mercredi 22 novembre 1989</b> A quinze heures et le soir. N.B. - La commission des finances se réunira le matin pour l'examen des amendements à la première partie.	Discussion générale (suite)..... Examen des articles de la première partie.	7 h 30
<b>Judi 23 novembre 1989</b> A dix heures, à quinze heures et le soir.	Examen des articles de la première partie (suite).....	10 h 30
<b>Vendredi 24 novembre 1989</b> A dix heures, à quinze heures et le soir.	Examen des articles de la première partie (suite et fin) (1)..... Eventuellement, seconde délibération sur la première partie. Explications de vote sur l'ensemble de la première partie (scrutin public ordinaire de droit). Départements et territoires d'outre-mer.....	5 h 30 5 h 30
<b>Samedi 25 novembre 1989</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Anciens combattants (+ art. 69 et 69 bis)..... Industrie et aménagement du territoire : III. - Commerce et artisanat (+ art. 72) .....	3 h 30 2 h 30
	Services du Premier ministre : IV. - Plan .....	2 heures
	Economie, finances et budget : II. - Services financiers : Commerce extérieur .....	3 heures
<b>Dimanche 26 novembre 1989</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Industrie et aménagement du territoire : IV. - Tourisme .....	2 h 30
	Equipement, logement, transports et mer : I. - Urbanisme, logement et services communs.....	3 h 30
	Equipement, logement, transports et mer : V. - Mer : Ports maritimes..... Marine marchande.....	3 h 30

DATE	DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE
<b>Lundi 27 novembre 1989</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Education nationale : I. - Enseignement scolaire (+ article 71) ..... II. - Enseignement supérieur.....	8 heures
	Equipement, logement, transports et mer : III. - Aviation civile et IV. - Météorologie..... Budget annexe de la navigation aérienne.....	2 h 30
<b>Mardi 28 novembre 1989</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Budget annexe des prestations sociales agricoles..... Agriculture et forêt.....	2 heures 9 heures
<b>Mercredi 29 novembre 1989</b> A quinze heures et le soir. N.B. - La commission des finances se réunira le matin pour l'examen des articles de la deuxième partie du projet de loi.	Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération..... Justice..... Recherche et technologie.....	0 h 30 4 heures 3 heures
<b>Jeudi 30 novembre 1989</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Coopération et développement..... Affaires étrangères.....	3 heures 8 heures
<b>Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 1989</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Services du Premier ministre : V. - Environnement (+ art. 73)..... Industrie et aménagement du territoire : I. - Industrie..... II. - Aménagement du territoire.....	3 h 30 4 h 30 2 h 30
<b>Samedi 2 décembre 1989</b>	Eventuellement, discussions reportées.	
<b>Lundi 4 décembre 1989</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Services du Premier ministre : II. - Secrétariat général de la défense nationale ..... III. - Conseil économique et social ..... Budget annexe des Journaux officiels..... Travail, emploi et formation professionnelle ..... Travail, emploi, formation professionnelle et Solidarité, santé et protection sociale, services communs..... Solidarité, santé et protection sociale.....	0 h 30 0 h 15 0 h 15 3 h 30 6 h 30
<b>Mardi 5 décembre 1989</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Intérieur : Administration centrale et sécurité..... Administration territoriale, collectivités locales et décentralisation..... Culture et communication : Communication (et crédits de l'information et du Conseil supérieur de l'audiovisuel inscrits aux services généraux du Premier ministre) (+ lignes 49 et 50 de l'état E annexé à l'art. 53 et art. 57).....	7 heures 4 heures
<b>Mercredi 6 décembre 1989</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir. N.B. - Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie : dix-sept heures.	Education nationale, jeunesse et sports..... Défense : Exposé d'ensemble et dépenses en capital (+ art. 39)..... Dépenses ordinaires (+ art. 38).....	2 h 30 7 h 30
<b>Jeudi 7 décembre 1989</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Economie, finances et budget : I. - Charges communes (et rapatriés) (+ art. 70)..... II. - Services financiers (et consommation) (+ art. 70 bis et 70 ter)..... Comptes spéciaux du Trésor (+ art. 43, 44, 44 bis à 52)..... Observations sur le rapport de la Cour des comptes..... Budget annexe des Monnaies et médailles..... Budget annexe de l'Imprimerie nationale..... Equipement, logement, transports et mer : II. - Transports intérieurs : 1. Transports terrestres ..... Voies navigables..... 2. Routes..... 3. Sécurité routière.....	4 h 15 0 h 15 0 h 15 6 heures

DATE	DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE
<p align="center"><b>Vendredi 8 décembre 1989</b></p> <p><i>A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.</i></p> <p align="center"><b>Samedi 9 décembre 1989</b></p> <p><i>A onze heures trente, à quinze heures et le soir.</i></p> <p><i>N.B. - La commission des finances se réunira le matin avant la séance pour examiner les amendements à la deuxième partie.</i></p>	<p>Culture et communication :</p> <p>Culture.....</p> <p>Services du Premier ministre :</p> <p>I. - Services généraux du Premier ministre (et fonction publique).....</p> <p>Economie sociale.....</p> <p>Budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace.....</p> <p>Examen des articles de la deuxième partie non joints aux crédits.</p> <p>Eventuellement, seconde délibération.</p> <p>Explication de vote. Scrutin public à la tribune de droit.</p>	<p align="center">4 h 30</p> <p align="center">2 heures</p> <p align="center">4 heures</p>
<p>(1) Le rapport spécial de la commission des finances consacré aux relations financières avec les communautés européennes sera présenté lors de la discussion de l'article d'équilibre du projet de loi de finances.</p>		

**Prix du numéro : 3 F**